

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION

**MONOGRAPHIE DE LA REGION
DU CENTRE**



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de
la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la
démographie



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MONOGRAPHIE DE LA REGION DU CENTRE

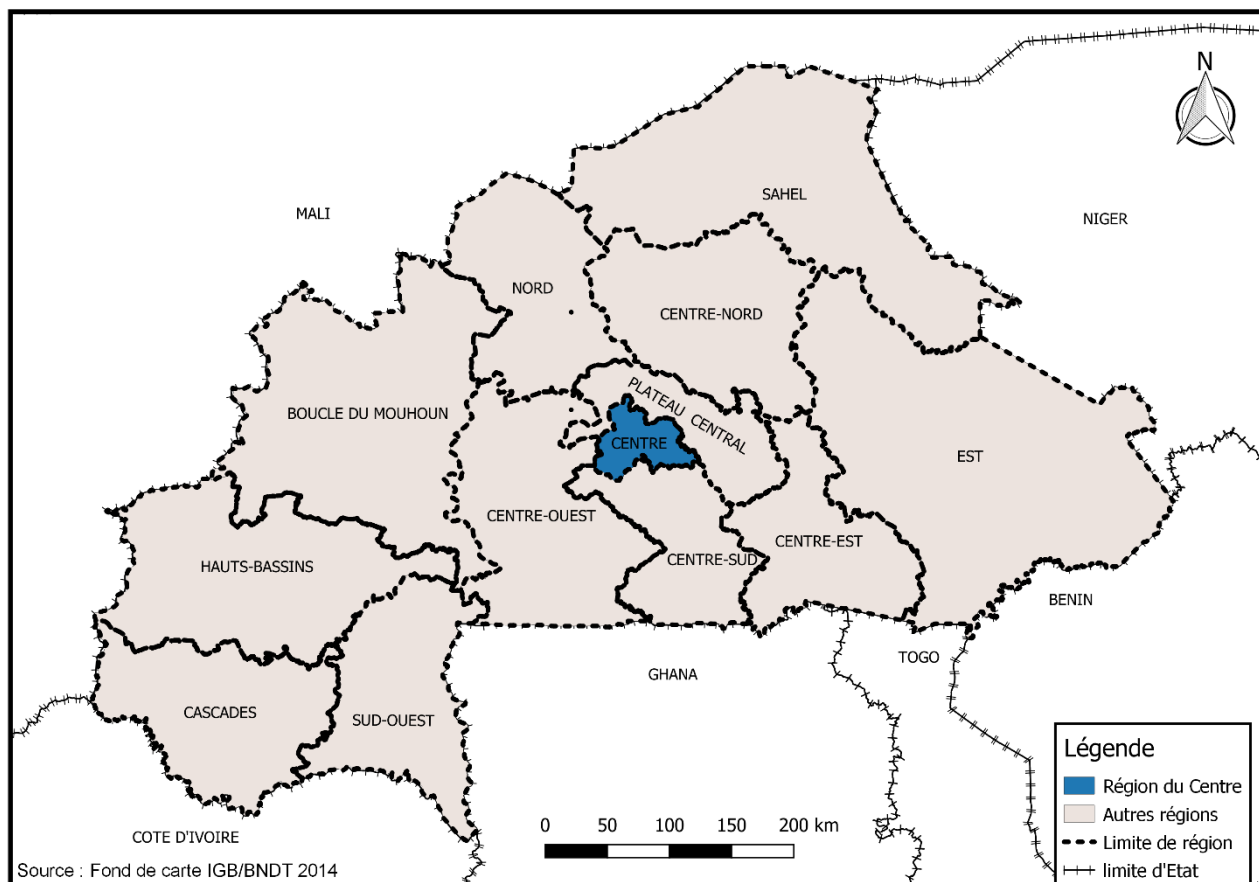


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte 1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima QUÉDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS.....	III
SOMMAIRE.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XI
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	XIII
LISTE DES CARTES.....	XV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	XVII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION.....	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	11
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	15
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION.....	17
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES.....	19
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE.....	21
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION.....	25
4.1. ALPHABETISATION.....	27
4.2. INSTRUCTION.....	31
4.3. SCOLARISATION.....	33
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE.....	37
5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION.....	39
5.2. NUPTIALITE.....	43
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUE ECONOMIQUE DE LA POPULATION.....	47
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....	51
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE.....	53
6.3. POPULATION AU CHOMAGE.....	55
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE.....	57
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	61
6.6. TRAVAIL DES JEUNES.....	61
CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE.....	65
7.1. NATALITE.....	67
7.2. FECONDITE.....	67
7.3. MORTALITE.....	71
CHAPITRE 8 : MIGRATION.....	73
8.1. MIGRATION INTERNE.....	75
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR.....	79
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT.....	81
CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION.....	83
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP.....	85
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	87
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE.....	87
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	91
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS.....	91
9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	93
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES.....	95
9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES.....	95
CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE.....	97
10.1. DONNEES GLOBALES.....	97

10.2.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	99
10.3.	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE	100
10.4.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES	101
CHAPITRE 11 :	CARACTERISTIQUES DES MENAGES	105
11.1.	EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES.....	107
11.2.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE	107
11.3.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	109
11.4.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS.....	111
CHAPITRE 12 :	CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	113
12.1.	TYPE D'HABITATION	115
12.2.	MODE D'ECLAIRAGE	115
12.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	117
12.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	117
12.5.	TYPE D'AISSANCE	119
12.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES	119
12.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	121
12.8.	BIENS D'EQUIPEMENT	121
12.9.	BIENS DE DEPLACEMENT	123
CONCLUSION GENERALE		125
BIBLIOGRAPHIE		127
ANNEXE		129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Situation des types de sols dans la Région du Centre	4
Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	8
Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par commune selon le sexe	9
Tableau 2.3 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	11
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	17
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	20
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges.....	20
Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	22
Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe	27
Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon la langue alphabétisation.....	27
Tableau 4.3 : Taux d'alphabétisation (%) par commune selon le groupe d'âge spécifique	28
Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe	31
Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe	31
Tableau 4.6 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par commune selon le sexe	32
Tableau 4.7 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par commune selon le sexe.....	32
Tableau 4.8 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe	34
Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint.....	35
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	39
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	40
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	41
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par commune et sexe selon l'état matrimonial	42
Tableau 5.5: Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	44
Tableau 5.6: Table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	45
Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe.....	52
Tableau 6.2 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	52
Tableau 6.3 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe	53
Tableau 6.4 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	54
Tableau 6.5 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle selon le milieu de résidence	56
Tableau 6.6 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe.....	56
Tableau 6.7 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	57
Tableau 6.8 : Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	57

Tableau 6.9 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	59
Tableau 6.10 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	59
Tableau 6.11 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction.....	59
Tableau 6.12 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	61
Tableau 6.13 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	63
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence	67
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants	68
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence.....	69
Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe	71
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe.....	75
Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	75
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents.....	76
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence	77
Tableau 8.5 : Répartition des migrants intra province par type selon le sexe dans le Centre.....	77
Tableau 8.6 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Centre.....	77
Tableau 8.7 : Répartition des résidents dans le Centre selon la région de naissance	78
Tableau 8.8: Répartition des natifs de la région du Centre résidant au Burkina Faso selon la région de destination	78
Tableau 8.9: Répartition des immigrants par type de migration internationale selon le sexe	79
Tableau 8.10 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe.....	79
Tableau 8.11 : Répartition des résidents du Centre nés hors du Burkina selon le pays de naissance.....	80
Tableau 8.12: Répartition des émigrés du Centre par pays de destination	80
Tableau 8.13 : Répartition des potentiels émigrants internationaux du Centre selon le sexe	81
Tableau 8.14 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence.....	81
Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence	86
Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe	86
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	87
Tableau 9.4 : Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et par commune.....	89
Tableau 9.5 : Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle	91
Tableau 9.6 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus par sexe et par commune selon le multi handicap	91
Tableau 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap.....	92
Tableau 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par commune et par sexe selon le statut scolaire.....	93
Tableau 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	94
Tableau 9.10 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial.....	96

Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance.....	99
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance ..	102
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance.....	102
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	107
Tableau 11.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	108
Tableau 11.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence.....	109
Tableau 11.4 : Evolution de quelques indicateurs.....	111
Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	115
Tableau 12.2 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence.	115
Tableau 12.3 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	117
Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	117
Tableau 12.5 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	119
Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	119
Tableau 12.7 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	121
Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence	121
Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence	123

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	8
Graphique 2.2 : Evolution de la densité (hbts/km ²) de la population de la région du Centre de 1985 à 2019.9	
Graphique 2.3 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre par groupe d'âge.....	12
Graphique 2.4 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale	12
Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence.....	17
Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	19
Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population burkinabè et étrangères selon le sexe.....	21
Graphique 3.4 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	21
Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	22
Graphique 3.6 : Pyramide des âges des résidents étrangers.....	23
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) de la région	28
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)	39
Graphique 5.2 : Proportion (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe.....	43
Graphique 5.3 : Proportion (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage.....	44
Graphique 6.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon la situation d'occupation	51
Graphique 6.2 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par milieu de résidence	51
Graphique 6.3 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par milieu de résidence	53
Graphique 6.4 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité	54
Graphique 6.5 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon la situation dans l'occupation principale	55
Graphique 6.6 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage selon le statut au chômage.....	55
Graphique 6.7 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus selon le milieu de résidence	58
Graphique 6.8 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre selon le milieu de résidence	58
Graphique 6.9 : Taux de dépendance (%) par milieu de résidence	61
Graphique 6.10 : répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d'instruction	62
Graphique 6.11 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe	62
Graphique 6.12 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction	63
Graphique 6.13 : Proportion (%) des jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe.....	64
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	68
Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	69
Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence	70
Graphique 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par commune selon le sexe	86
Graphique 9.2 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la région du Centre.....	88
Graphique 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par commune et par sexe	95
Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance	97

Graphique 10.2 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	101
Graphique 11.1 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe	107

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du centre en 2019.....	129
Tableau A 2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades par province en 2019.....	129
Tableau A 3 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	129
Tableau A 4 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire.....	130
Tableau A 5 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence	130
Tableau A 6 : Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge	131
Tableau A 7 : Répartition (%) des densités dans les communes	132
Tableau A 8 : Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune	132
Tableau A 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune	132
Tableau A 10 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune	132
Tableau A 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune	133
Tableau A 12 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune	133
Tableau A 13 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune	134
Tableau A 14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	134
Tableau A 15 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune	135
Tableau A 16 : Possession (%) de bien d'équipement par commune	135
Tableau A 17 : Possession (%) de bien de déplacement par commune	136
Tableau A 18 : Proportion (%) des étrangers par région	136

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso.....	i
Carte 2 : Carte des provinces et communes de la région du Centre	6
Carte 3 : Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région du Centre	10
Carte 4 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	33
Carte 5 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire.....	34

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE	Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes
APFH	Association pour la Promotion des Femmes Handicapées
BIT	Bureau international du travail
BNDT	Base Nationale de Données Topographique
BUNASOLS	Bureau National des Sols
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CITP	Classification internationale type des professions
ECLA	Association Être Comme les Autres
FEBAH	Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées
IGB	Institut Géographique du Burkina Faso
ISF	Indice synthétique de fécondité
ODD	Objectifs de Développement Durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SONABEL	Société nationale burkinabè de l'électricité
TBN	Taux brut de natalité
TBN	Taux net de scolarisation
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION GENERALE

La région du Centre couvre une superficie de 2 826,28 km², soit 1,03 % du territoire national. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la région du Plateau Central, au Sud par la région du Centre Sud, à l'Ouest par le Centre Ouest. Le chef-lieu de la région est Ouagadougou situé au centre du pays.

Au plan démographique, la région du Centre compte 3 030 384 habitants selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, soit 14,8% de la population totale du Burkina Faso. C'est la région la plus peuplée. Sa population est essentiellement composée de Mossi.

Sur le plan économique, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu est une plaque tournante du commerce avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. La région renferme également des activités industrielles et artisanales. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit pour la plupart des unités de fabrication de produits alimentaires et chimiques et de produits dérivés du bois. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

En matière de données statistiques, peu d'études socioéconomiques et démographiques existent sur toute la région du Centre et celles qui s'y intéressent se rapportent davantage à la capitale Ouagadougou. Ainsi, la présente monographie¹ se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur la province et les communes de la région du Centre.

Cette monographie est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) activité économique de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.

¹ Cette monographie sur la région du Centre est la deuxième du genre, la première a été produite en 2009 à partir des données du recensement de 2006.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Issue du découpage administratif (loi N° 013-2001/AN) du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Centre est l'une des treize (13) du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

La région du centre comporte la seule province du Kadiogo. La province du Kadiogo est située au cœur du Burkina Faso. La loi N°10/96/ADP du 24 Avril 1996, portant modification de limites de provinces, fait du Kadiogo une province composée de six départements (Komki-Ipala, Koubri, Komsilga, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri) et d'une commune de plein exercice (Ouagadougou) à statut particulier.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines zones.

1.1.1.1. Relief

La Région du Centre est une vaste pénéplaine dont les altitudes varient entre 300 et 400 m par rapport au niveau de la mer. Dans cet ensemble de paysage plat, se glisse par endroit, une vallée ou des bas-fonds avec des altitudes moyennes de 200 m. En termes de couverture spatiale, la pénéplaine occupe environ 1 903 km², soit 66 % de la superficie régionale tandis que les bas-fonds couvrent une superficie de 969,8 km², soit 33% de la superficie régionale.

1.1.1.2. Sols

Selon les critères de profondeur et de position physiographique, la région du Centre se compose de divers types de sols. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés occupent plus de la moitié de la superficie régionale (59,7%) et les sols ferrugineux tropicaux lessivés à taches et à concrétions occupent 19,8%.

Ces sols sont généralement pauvres, fragiles par conséquent vulnérables à l'érosion. Les sols sont en majorité légers et sensibles à l'érosion qui est accélérée par l'action anthropique (les systèmes de production extensifs ; la coupe abusive du bois de chauffe et l'occupation anarchique des terres).

Les principaux types de sols répertoriés dans la Région du Centre et de leurs superficies sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.1 : Situation des types de sols dans la Région du Centre

Sols dominants	Superficie en Km2
Sols ferrugineux tropicaux lessivés hydromorphes	17,1
Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés peu profonds	18,5
Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés profonds	0,2
Sols ferrugineux tropicaux lessivés à taches et à concrétions	553,0
Sols Hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface	248,3
Lithosols sur cuirasse ou sur roche	146,2
Sols Peu évolués d'apport alluvial, hydromorphes	51,4
Sols Bruns eutrophes tropicaux ferruginisés	110,3
Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés moyennement profonds	831,5
Sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés peu profonds	821,1

Source : BUNASOLS, 2021

1.1.1.3. Climat

Le climat de la région du Centre est de type soudano-sahélien, déterminé par un climat tropical possédant deux principales saisons :

La saison pluvieuse s'étend de mai à octobre. Celle-ci est marquée par les vents humides de la mousson. La pluviométrie très insuffisante est irrégulière d'une année à l'autre. Les hauteurs d'eau sont rarement supérieures à 700 mm par an. Les plus importantes s'enregistrent en juillet et août. Le mois d'août est le plus pluvieux.

La saison sèche, la plus longue, va de novembre à avril. Dans cette période, il y a une saison sèche et fraîche de décembre à février avec d'importantes suspensions de poussière. La saison sèche est dominée par les vents d'harmattan.

Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 17°C et 36° C, soit une amplitude thermique de 19° C. Les mois les plus chauds (mars à mai) ont une moyenne de 38° de maxima tandis que les mois les plus frais sont décembre et janvier avec une moyenne de minima de 16,9°.

1.1.2. Végétation, faune et flore

En raison de sa faible pluviométrie, et de ses sols, le couvert végétal le plus dominant est la savane arbustive claire parsemée de quelques grands arbres et une strate herbacée. Ce couvert végétal se compose essentiellement : d'arbres de taille moyenne (karité, néré, baobab) ; d'arbustes, notamment des épineux ; d'herbes dont une partie est très utilisée dans la confection des pailloles (toitures de cases, de greniers ou de hangars, etc.).

Cette végétation est clairsemée du fait de son exploitation intense pour les besoins domestiques, artisanaux et de construction. Le long des cours d'eau temporaires s'est développée une savane boisée.

Un effort notable a été entrepris et se poursuit pour enrichir ce couvert végétal aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Des reboisements d'espèces ligneuses, s'adaptant au climat et aux sols de la région, se mènent chaque année.

1.1.3. Hydrographie

La région compte des axes de drainage que constituent le Massili (une branche du Nakambé ou

Volta Blanche) et ses nombreuses ramifications ; des glacis cuirassés s'insérant entre les plateaux relativement élevés et les axes de drainage.

Au niveau de la ville de Ouagadougou, trois barrages ont été construits pour faire face aux besoins croissants d'eau. Le barrage de Loumbila, dans la province d'Oubritenga, est d'un grand appoint dans l'approvisionnement de la ville de Ouagadougou en eau. La province bénéficie en outre de quelques retenues d'eau disséminées à travers les localités.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Centre est constituée de la province du Kadiogo.

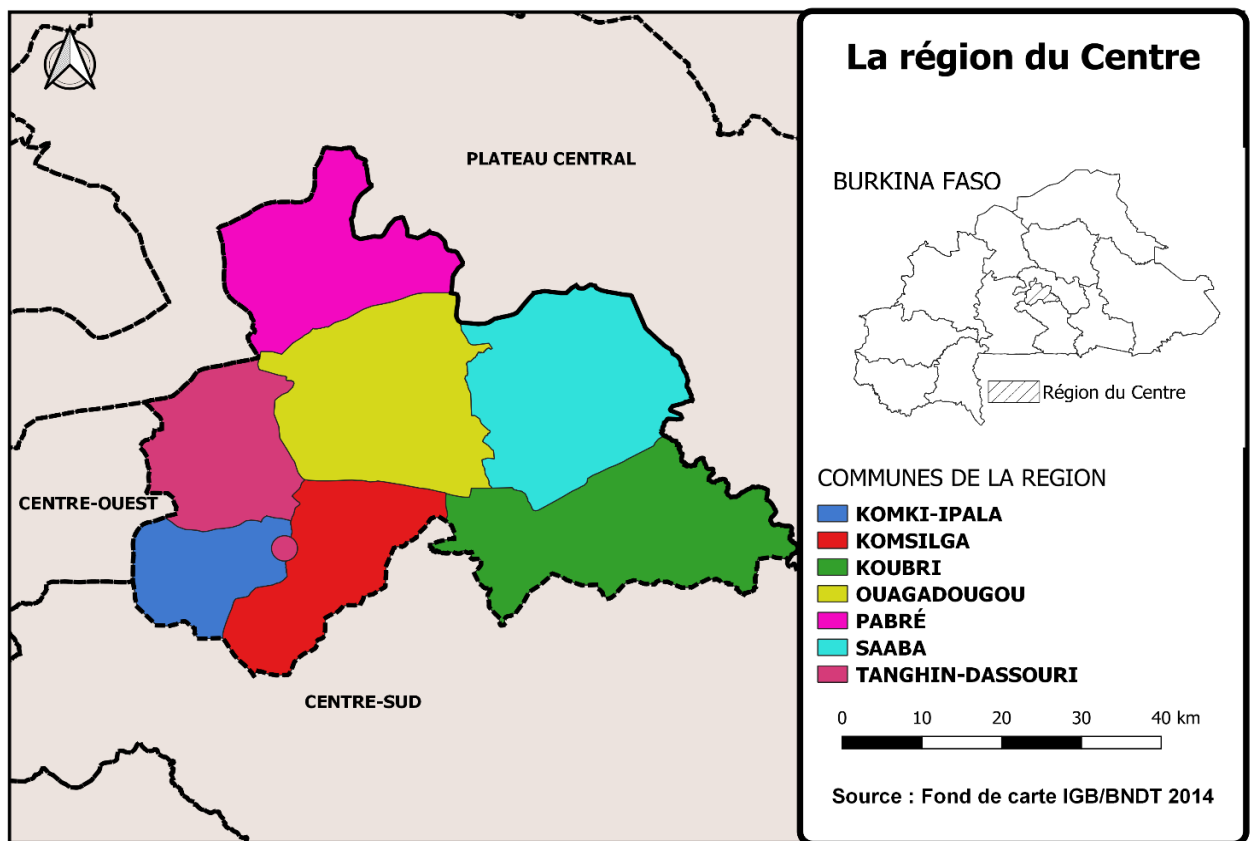
La province du Kadiogo, située au cœur du Burkina Faso, a été créée par ordonnance N°84-055/CNR/PRES du 15 Août 1984 portant découpage du territoire National en trente provinces et deux cent cinquante départements.

La province du Kadiogo, qui partageait les mêmes limites territoriales avec la commune de Ouagadougou, a été dotée d'un statut particulier par la loi N°005/93/ADP du 7 mai 1993.

Cette loi faisait du Maire de Ouagadougou, le Haut-Commissaire de la province du Kadiogo. Ce dédoublement fonctionnel d'une autorité agissant et se contrôlant a paru très vite incommode. C'est alors qu'une nouvelle loi modificative de la loi N°005/93/ADP fut votée le 1er Août 1995.

La loi N°10/96/ADP du 24 Avril 1996, portant modification de limites de provinces, fait du Kadiogo une province composée de six départements (Komki-Ipala, Koubri, Komsilga, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri), d'une commune de plein exercice (Ouagadougou) à statut particulier.

Carte 2 : Carte des provinces et communes de la région du Centre



CONCLUSION

La région du Centre est située au centre du pays. Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur tertiaire. Sa végétation, encourage l'élevage et son relief offre des paysages, objets d'attractions de nombreux touristes. La situation de la région est un atout pour les activités commerciales, politiques et économiques. La région du Centre abritant la capitale politique du pays bénéficie de nombreuses infrastructures et Organisations Internationales.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le présent chapitre aborde essentiellement la structure par âge et par sexe de la population de la région du Centre ainsi que sa répartition spatiale.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population de la région du Centre s'élève à 3 030 384 habitants au 5^e RGPH. La structure par sexe de la région est identique à celle de l'ensemble de la population burkinabè. Elle se compose de 49,2% d'hommes (1 489 512) et de 50,8% de femmes (1 540 872). Contrairement aux autres régions, l'effectif de la population urbaine (2 415 266) de la région du Centre est nettement plus important que celui de la population rurale (615 118). De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1).

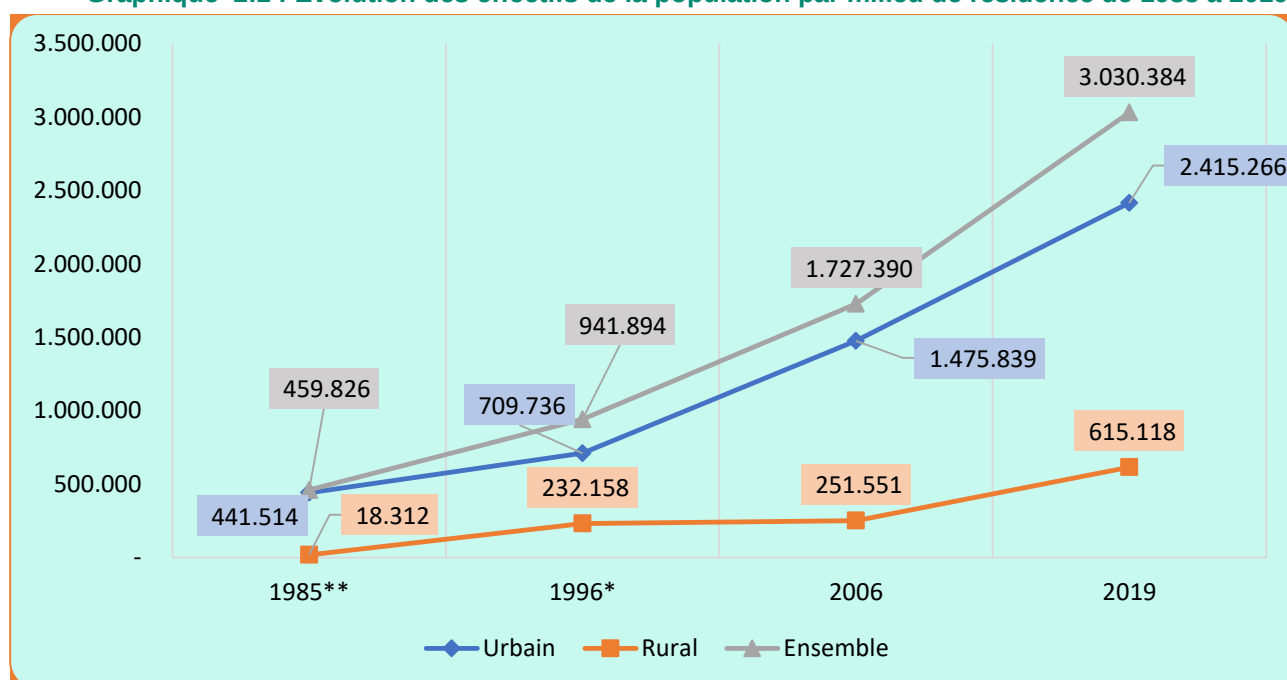
Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	1 183 557	1 231 709	2 415 266
Rural	305 955	309 163	615 118
Ensemble	1 489 512	1 540 872	3 030 384

Quant à l'évolution des effectifs, la population de la région est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 459 826 habitants en 1985 à 1 727 390 habitants en 2006. Avec un taux d'accroissement intercensitaire de 4,4% la population est passée de 1 727 390 habitants en 2006 à 3 030 384 habitants en 2019.

Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population résidant en milieu rural est passé de 18 312 habitants en 1985 à 615 118 habitants en 2019. La population rurale a augmenté plus rapidement que celle urbaine. En effet, l'effectif a été multiplié par 33,6 en 34 ans en milieu rural tandis qu'en milieu urbain l'effectif de population a été multiplié par 5,5. Néanmoins, la population vivant dans le milieu urbain reste très importante quel que soit le recensement (graphique 2.1).

Graphique 2.1 : Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019



*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La distribution spatiale de la population permet de mieux comprendre le peuplement des unités administratives en vue des actions à entreprendre au profit de la population. Selon la répartition de la population par commune, Ouagadougou est la plus peuplée avec 79,7 % de la population totale de la région. Elle est suivie de loin, par la commune de Saaba qui regroupe 9,4% de la population et Komsilga qui réunit 4,5% de la population. Les communes les moins peuplées sont Pabré et Komki-Ipala avec respectivement 1,3 % et 0,7% de la population (tableau 2.2).

Les rapports de masculinité indiquent une supériorité numérique des femmes dans toutes les communes exceptées dans les communes de Komsilga et de Saaba où les rapports de masculinité

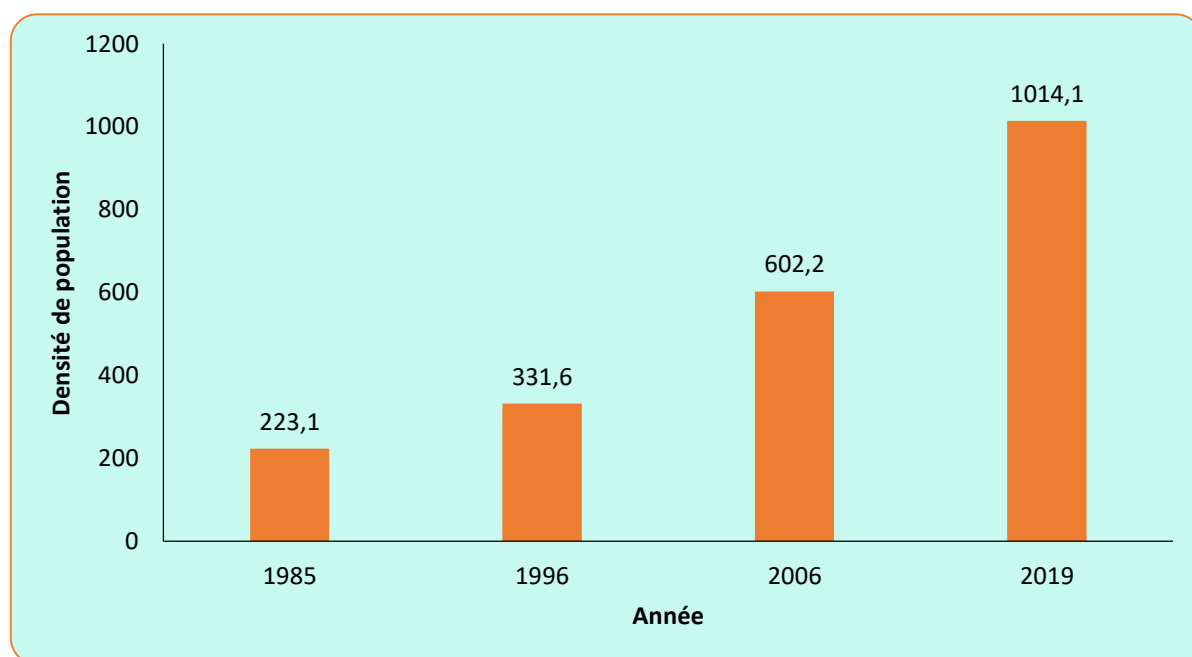
sont respectivement de 102,6 et 101,2 (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par commune selon le sexe

Commune	Sexe			Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Ouagadougou	1 183 557	1 231 709	2 415 266	79,7	96,1
Komki-lpala	10 606	11 947	22 553	0,7	88,8
Komsilga	69 531	67 747	137 278	4,5	102,6
Koubri	30 240	30 577	60 817	2,0	98,9
Pabré	19 778	20 609	40 387	1,3	96,0
Saaba	143 503	141 732	285 235	9,4	101,2
Tanghin-Dassouri	32 297	36 551	68 848	2,3	88,4
Centre	1 489 512	1 540 872	3 030 384	100,0	96,7

Depuis 1985, la pression démographique est présente dans la région du Centre. La densité de la population est en constante hausse dans la région. Elle est passée de 223,1 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 602,2 hbts/km² en 2006 puis à 1014,1 hbts/km² en 2019 (graphique 2.2).

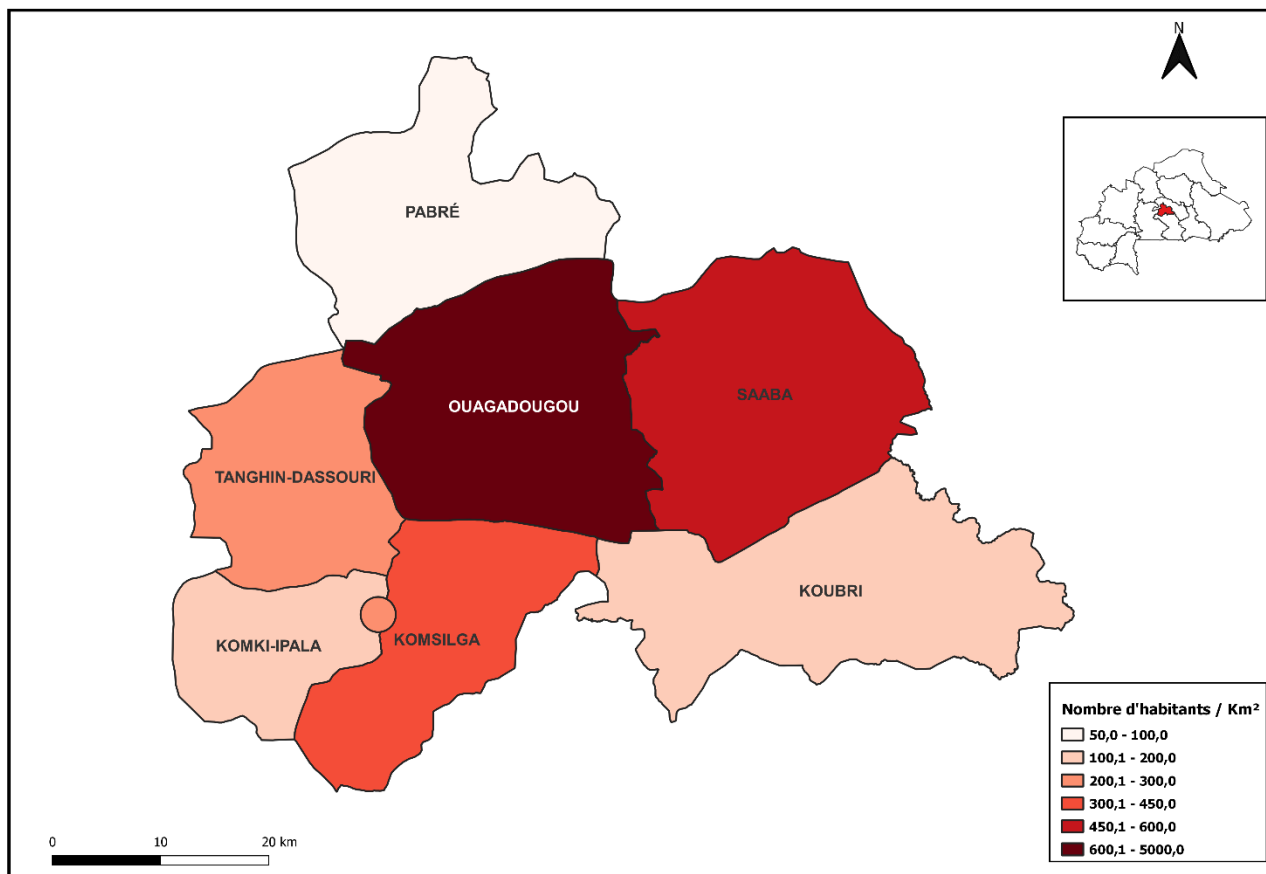
Graphique 2.2 : Evolution de la densité (hbts/km²) de la population de la région du Centre de 1985 à 2019



Au niveau des communes ; Il y a ainsi une très grande variation de la densité. Elle va de 97,6 hbts /km² dans la commune de Pabré à 4385,5 hbts / km² dans la commune de Ouagadougou.

Trois (3) groupes de communes à densités intermédiaires se distinguent. Le premier groupe est constitué de la capitale Ouagadougou. Le deuxième groupe est composé des communes de Saaba (510,6 hbts/km²), Komsilga (400,6 hbts/km²) et Tanghin-Dassouri (205,7 hbts/km²). Le dernier groupe de communes a des densités comprises entre 97,6 et 106,8 habitants au Km². Il s'agit de Pabré, Komki-lpala et Koubri (Carte n°3).

Carte 3 : Carte de densité des populations (hbts/km2) des communes de la région du Centre



2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

A l'image du pays, la population de la région du Centre est jeune. En effet, près de la moitié (46,9 %) de la population à moins de 20 ans, et l'âge moyen est de 23,6 ans. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. Les femmes sont plus jeunes que les hommes. L'âge moyen et médian chez les hommes sont respectivement de 24,1 ans et 21,5 ans et chez les femmes respectivement de 22,9 ans et 19,5 ans (Tableau 2.3).

L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région. Cependant, la population du milieu rural est plus jeune que celle du milieu urbain. En effet, l'âge moyen et l'âge médian, sont respectivement de 22,3 ans et 18,5 ans en milieu rural, contre 23,8 ans et 21,0 ans en milieu urbain (Tableau 2.3).

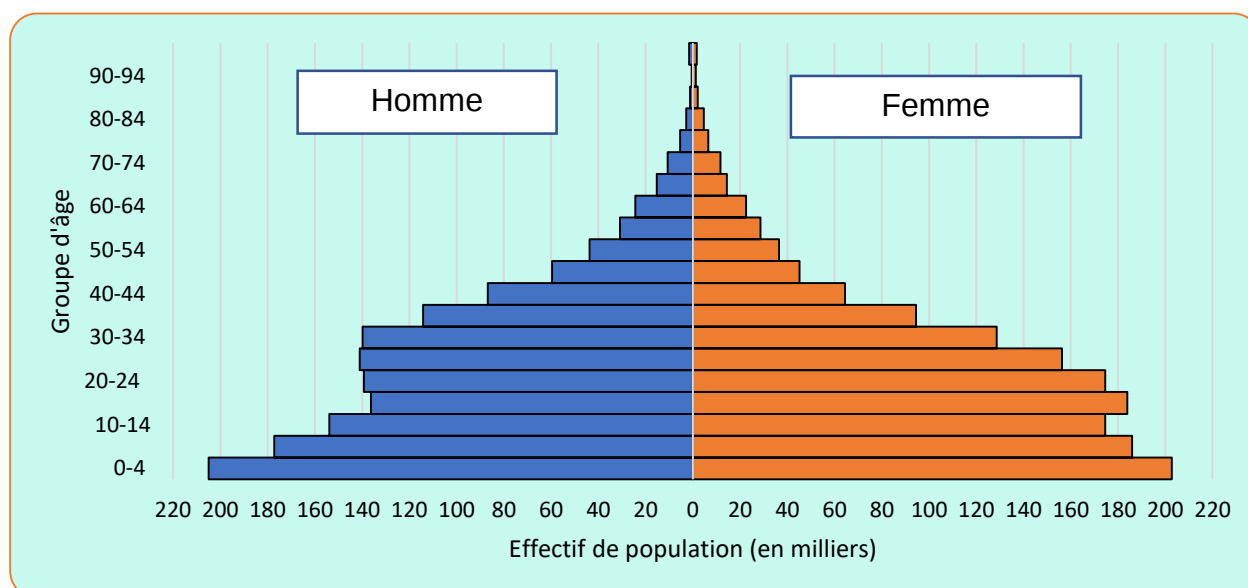
Tableau 2.3 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	48 342	47 296	95 638	156 611	155 533	312 144	204 953	202 829	407 782
5-9	42 102	43 074	85 176	135 165	142 921	278 086	177 267	185 995	363 262
10-14	35 829	36 454	72 283	118 096	138 183	256 279	153 925	174 637	328 562
15-19	27 420	31 560	58 980	108 919	152 382	261 301	136 339	183 942	320 281
20-24	23 695	32 191	55 886	115 539	142 336	257 875	139 234	174 527	313 761
25-29	25 424	30 131	55 555	115 615	126 166	241 781	141 039	156 297	297 336
30-34	28 026	24 637	52 663	111 725	104 013	215 738	139 751	128 650	268 401
35-39	23 385	17 591	40 976	90 824	76 845	167 669	114 209	94 436	208 645
40-44	17 063	11 404	28 467	69 816	53 021	122 837	86 879	64 425	151 304
45-49	10 597	7 929	18 526	49 005	37 238	86 243	59 602	45 167	104 769
50-54	7 551	6 743	14 294	36 163	29 763	65 926	43 714	36 506	80 220
55-59	4 953	5 215	10 168	25 965	23 434	49 399	30 918	28 649	59 567
60-64	4 008	4 742	8 750	20 369	17 760	38 129	24 377	22 502	46 879
65-69	2 602	3 161	5 763	12 654	11 309	23 963	15 256	14 470	29 726
70-74	2 242	2 859	5 101	8 394	8 839	17 233	10 636	11 698	22 334
75-79	1 283	1 617	2 900	4 102	4 874	8 976	5 385	6 491	11 876
80-84	708	1 196	1 904	2 094	3 449	5 543	2 802	4 645	7 447
85-89	323	579	902	818	1 508	2 326	1 141	2 087	3 228
90-94	147	372	519	347	858	1 205	494	1 230	1 724
95 ou +	255	412	667	1 336	1 277	2 613	1 591	1 689	3 280
Ensemble	305 955	309 163	615 118	1 183 557	1 231 709	2 415 266	1 489 512	1 540 872	3 030 384
Age moyen	22,6	22,1	22,3	24,5	23,1	23,8	24,1	22,9	23,5
Age médian	19	19,4	19,6	19	20,8	21	22,5	20,5	21,3

La pyramide des âges de la population de la région du Centre a à peu près la même forme que la pyramide de la population du Burkina Faso. Cette pyramide est caractérisée par une base élargie et un sommet effilé, signe d'une population à fortes fécondité et mortalité aux âges élevés. Elle met ainsi en exergue la jeunesse de la population du Centre. Un nivellement est cependant observé entre 15-34 ans chez les hommes et un léger décalage entre 0-4 ans et 15-19 ans chez les femmes. Le volume des hommes est supérieur à celui des femmes entre 30-69 ans. Cette situation peut

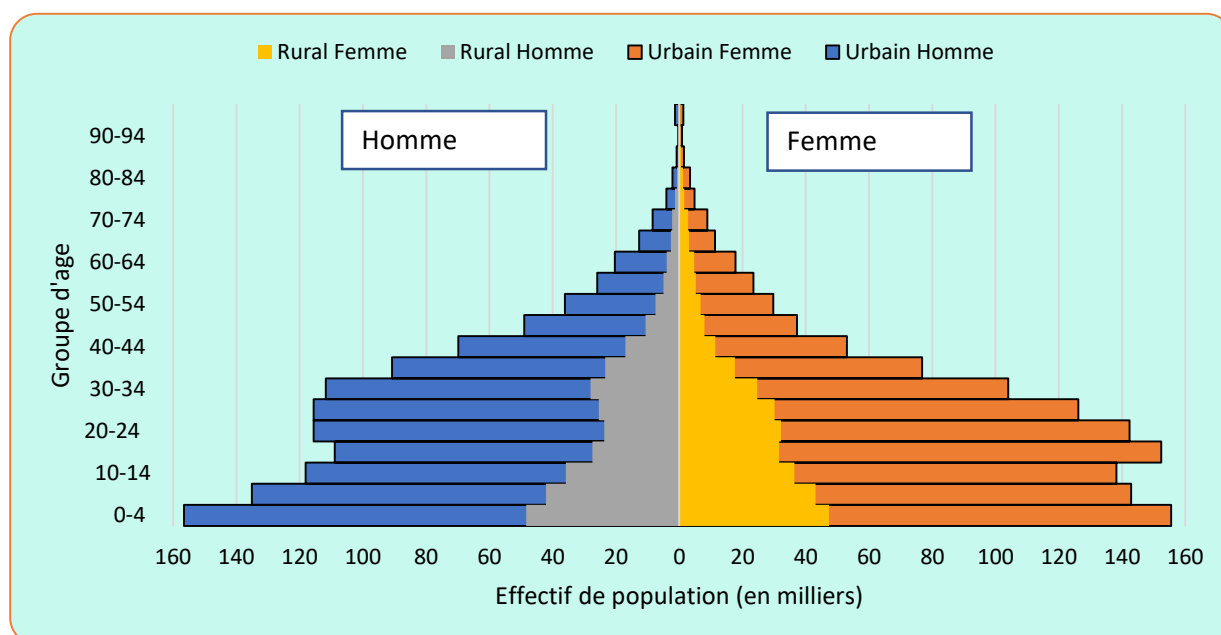
Le volume des hommes est supérieur à celui des femmes entre 30-69 ans. Cette situation peut traduire l'effet de l'attraction de la région du Centre sur ces groupes d'âge.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre par groupe d'âge



Les pyramides des âges des populations rurale et urbaine matérialisent la supériorité numérique de la population urbaine de la région. La base élargie des pyramides traduit la jeunesse de la population des deux milieux. La pyramide de la population rurale présente un creux au niveau des hommes âgés entre 15-29 ans. Ce qui traduit l'exode rural des hommes de ce groupe d'âge au profit du chef-lieu de la région.

Graphique 2.4 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



CONCLUSION

La population de la région du Centre représente 14,8 % de la population totale du Burkina Faso. Elle est également très jeune à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 23,5 ans. Le rapport de masculinité indique qu'il y a plus de femmes que d'hommes (96,7%) dans la région. La population urbaine est plus importante que celle rurale. Elle est inégalement répartie sur le territoire. La pression démographique est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural. Les densités varient de 93,6 hbts/km² dans la commune de Pabré à 4385,5 hbts/km² dans la commune de Ouagadougou.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région du Centre selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

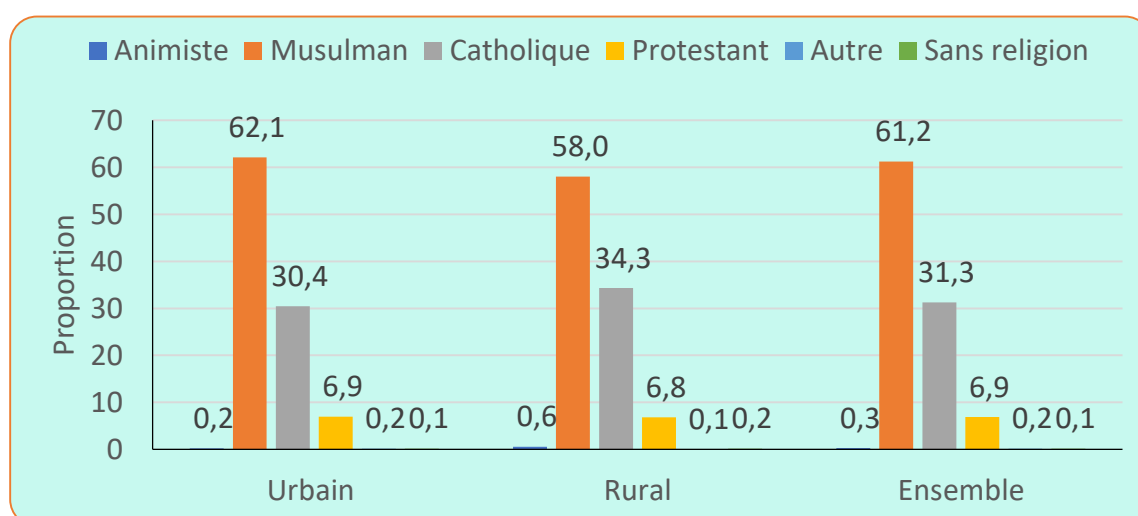
Dans la région du Centre, les musulmans sont majoritairement représentés avec 61,2% de la population contre 31,3% et 6,9% respectivement pour les catholiques et les protestants. Ces tendances sont observées aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les animistes, les sans religion et les autres religions présentent les proportions les plus faibles (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	0,4	0,2	0,3
Musulman	61,9	60,5	61,2
Catholique	30,7	31,8	31,3
Protestant	6,7	7,2	6,9
Autre	0,2	0,1	0,2
Sans religion	0,2	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Une analyse suivant le milieu de résidence indique que la religion musulmane reste la plus dominante et ce quel que soit le milieu de résidence. En effet, les musulmans représentent 62,1% en milieu urbain contre 58,0% en milieu rural. Le catholicisme et le protestantisme sont les religions pratiquées après l'islam. On compte 30,4% et 34,3% de catholique respectivement en milieu urbain et rural (graphique 3.1).

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



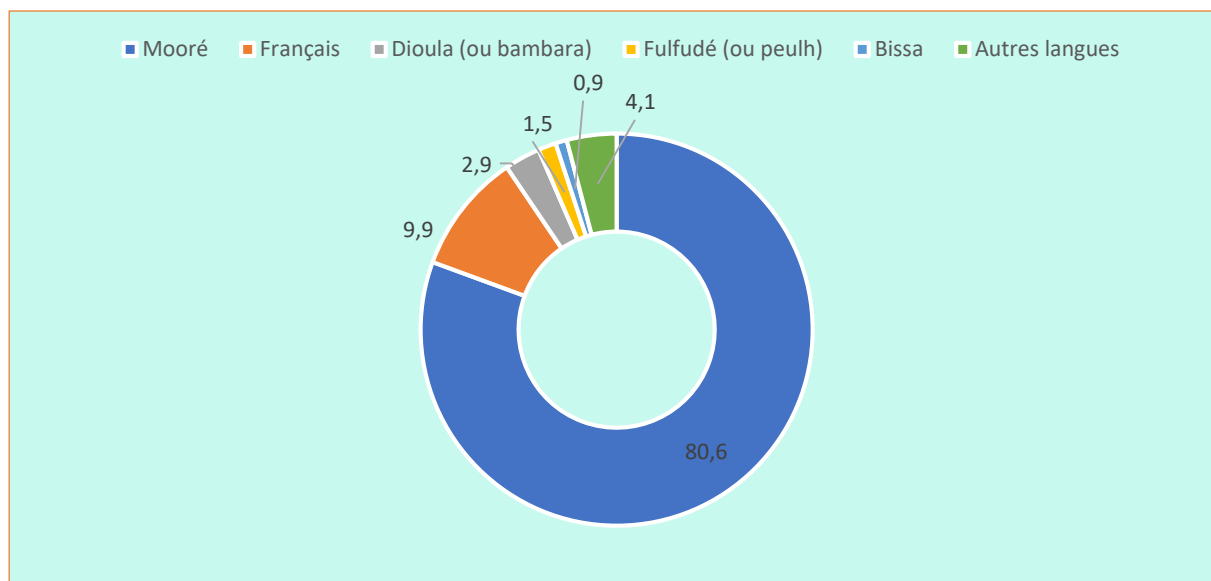
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Le mooré (80,6%) est la langue la plus parlée dans la région du Centre. Elle est suivie du français (9,9%), du dioula ou bambara (2,9%), du fulfuldé (1,5%) et du Bissa (0,9 %) (Graphique 3.2). Les autres langues sont parlées par 4,2 % de la population de la région.

Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



Une analyse suivant le milieu de résidence montre une disparité des principales langues parlées. En effet, le mooré (78,2 %) le français (11,6 %) et le dioula (3,5 %) sont les langues les plus couramment parlées en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, le mooré (89,3 %), le français (3,8 %) et le fulfuldé (2,3 %) sont les langues majoritairement parlées. Le Français qui est la langue de l'administration est plus parlée dans le milieu urbain que dans le milieu rural. L'analyse selon le sexe donne les mêmes tendances que l'ensemble quel que soit le milieu (tableau 3.2).

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	77,8	78,6	78,2	89,3	90,1	89,7	80,3	81,0	80,6
Français	12,3	11,0	11,6	4,0	3,6	3,8	10,5	9,4	9,9
Dioula (ou bambara)	3,1	3,8	3,5	1,0	1,1	1,1	2,7	3,2	2,9
Fulfudé (ou peulh)	1,3	1,2	1,3	2,4	2,2	2,3	1,5	1,4	1,5
Bissa	1,0	1,0	1,0	0,6	0,6	0,6	0,9	0,9	0,9
Gourounsi	0,8	0,8	0,8	0,5	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
San (ou samogho ou samo)	0,5	0,5	0,5	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4
Dagara	0,3	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3
Autres langues	2,4	2,3	2,3	1,2	1,1	1,1	2,1	2,0	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

L'analyse de la langue parlée selon le groupe d'âge indique que le mooré est la langue dominante dans toutes les générations. Elle est suivie du français et du dioula. La proportion de ceux qui s'exprime en français est plus importante dans les groupes d'âge de 15-35 ans (11,1%) et 35-59 ans (11,2%) (tableau 3.3).

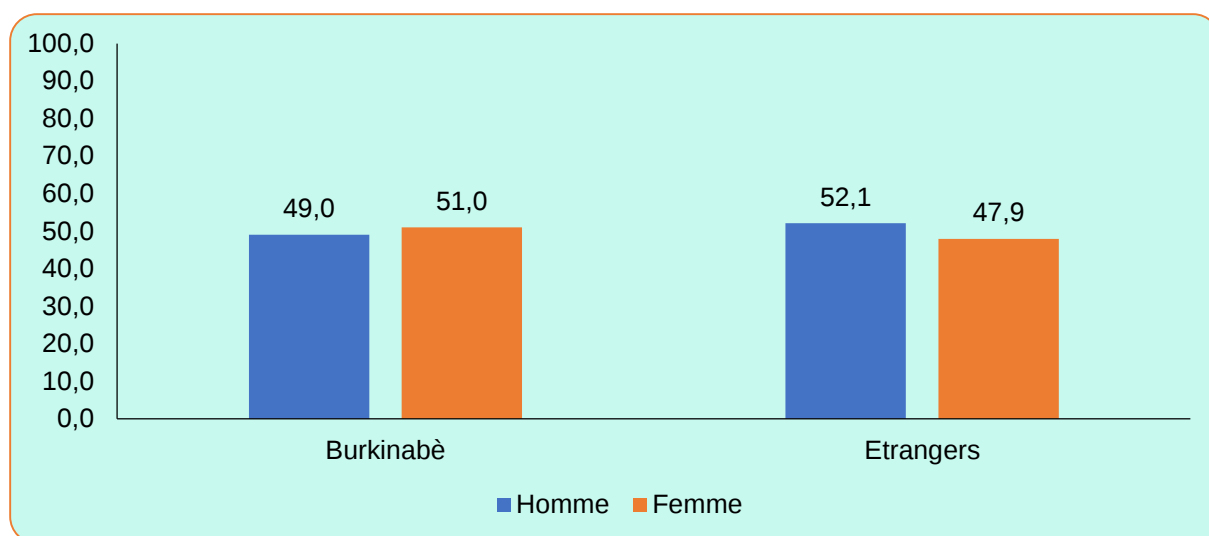
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Mooré	84,4	78,6	78,7	83,9	80,6
Français	7,8	11,1	11,2	6,6	9,9
Dioula (ou bambara)	2,3	3,2	3,4	2,7	2,9
Fulfudé (ou peulh)	1,6	1,5	1,3	1,6	1,5
Bissa	0,8	1,0	1,0	1,2	0,9
Gourounsi	0,6	0,8	0,8	0,9	0,7
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5
San (ou samogho ou samo)	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4
Dagara	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3
Autres langues	1,6	2,4	2,3	1,9	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

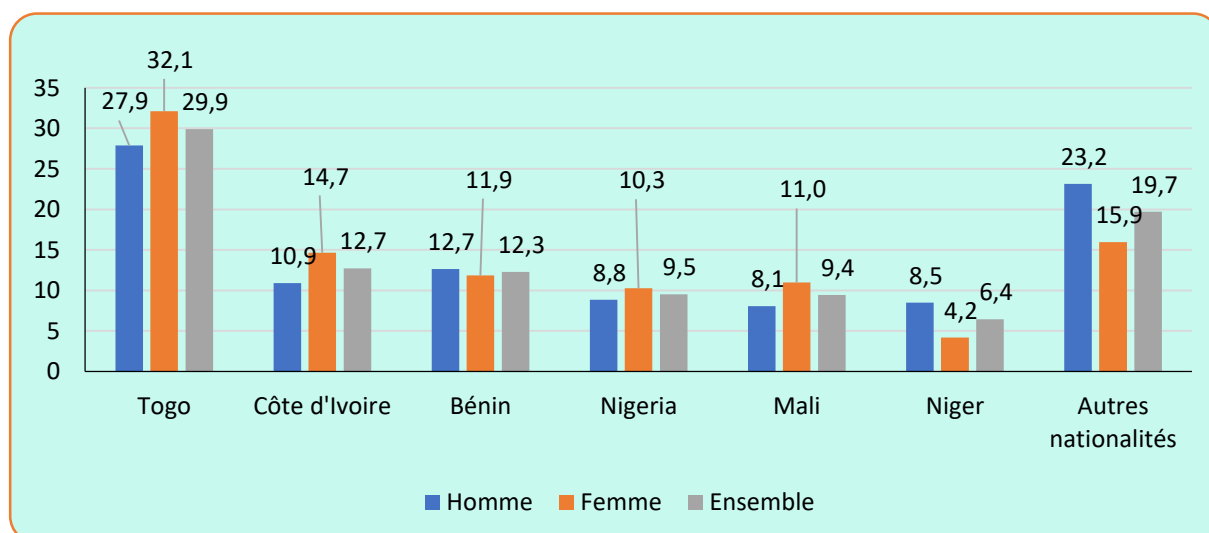
Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère. Dans la région du Centre, les étrangers représentent 0,9% de la population. Parmi eux, les hommes représentent 52,1% et les femmes 47,9% (Graphique 3.3).

Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population burkinabè et étrangères selon le sexe



Les étrangers proviennent majoritairement du Togo (29,9%) suivi de la Côte d'Ivoire (12,7%) et du Bénin (12,3%). A eux seuls, les ressortissants de ces trois pays représentent 54,9% de la population étrangère. Les mêmes tendances sont observées aussi bien chez les hommes que chez les femmes (graphique 3.4).

Graphique 3.4 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



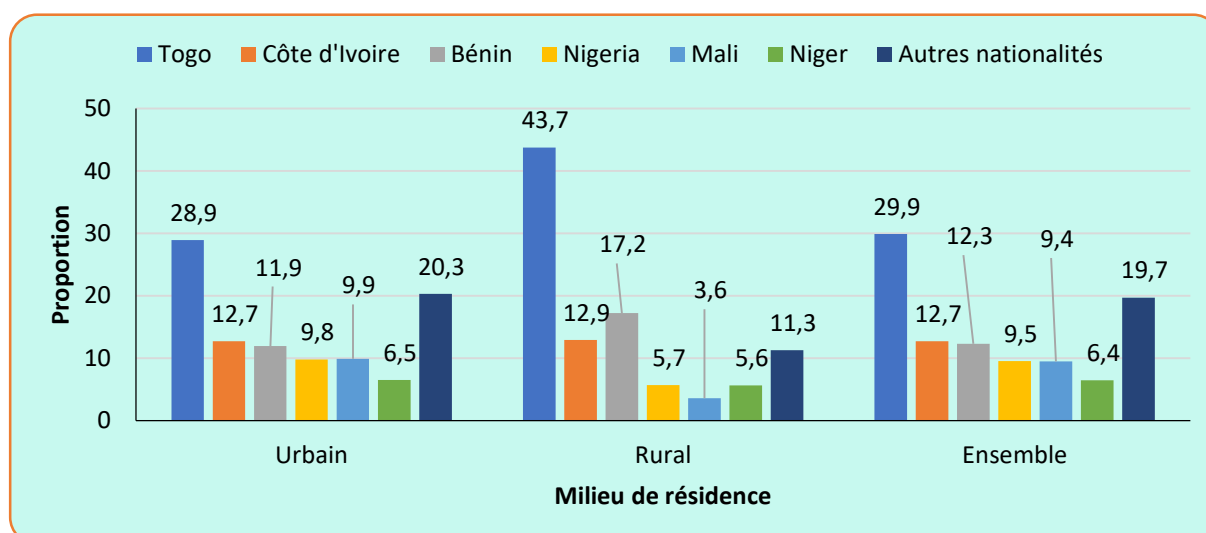
Dans la région du Centre la majorité (plus de 75%) des Burkinabè et des étrangers résident en milieu urbain. Notons cependant que 9,7% de Togolais et 9,3% de Béninois vivent en milieu rural (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	78,3	21,7	100,0
Togo	90,3	9,7	100,0
Côte d'Ivoire	93,3	6,7	100,0
Bénin	90,7	9,3	100,0
Nigeria	96,1	3,9	100,0
Mali	97,5	2,5	100,0
Niger	94,2	5,8	100,0
Autres nationalités	96,2	3,8	100,0
Ensemble	78,4	21,6	100,0

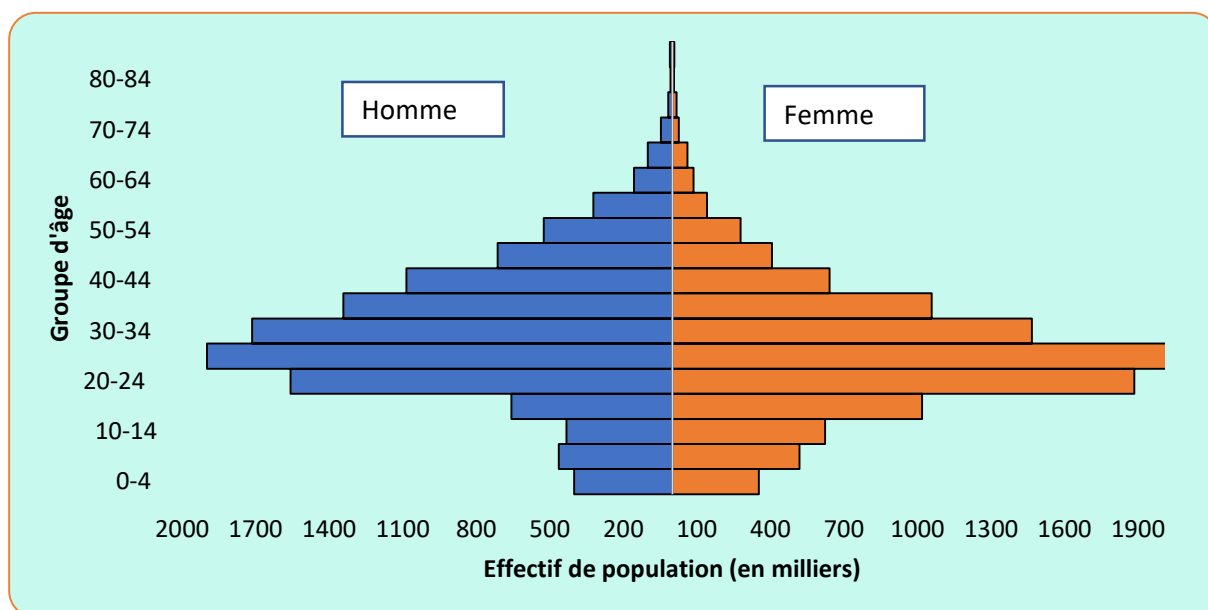
En milieu urbain, les nationalités les plus représentées sont le Togolais (28,9%), les Ivoiriens (12,7%) et les Béninois (11,9%). Dans le milieu rural, ce sont les Togolais (43,7%) les Béninois (17,2%) et les Ivoiriens (12,9%) (graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière et différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des saillies (20-39 ans) traduisant une proportion élevée des étrangers âgés entre 20-39 ans. La population étrangère est composée d'individus de plus de 15 ans (personnes actives) que de plus jeunes (moins de 15 ans). (Graphique 3.6).

Graphique 3.6: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région du Centre, 61,2% de la population est musulmane, 31,3% est catholique et 6,9% est protestante. Les principales langues couramment parlées sont le mooré (80,6%), le français (9,9%) et le dioula (2,9%). La population étrangère représente 0,9% de la population de la région. Elle provient majoritairement du Togo (29,9%) suivi de la Côte d'Ivoire (12,7%) et du Bénin (12,3%).

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc).

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABETISATION

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s'élève à 57,0% dans la région du Centre. Selon le sexe, 62 hommes sur 100 sont alphabétisés contre 52 femmes sur 100.

Le taux d'alphabétisation varie selon le milieu de résidence. Ainsi, dans le milieu urbain, environ 61 personnes sur 100 de 15 ans ou plus sont alphabétisées contre seulement 40 personnes sur 100 dans le milieu rural. Dans chaque milieu de résidence, les taux d'alphabétisation sont respectivement de 66,5% et 56,1 % pour les hommes et les femmes du milieu urbain contre 44,6% et 35,5% en milieu rural (tableau 4.1).

Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	66,5	56,1	61,2
Rural	44,6	35,5	40,0
Ensemble	62,1	52,0	57,0

Le niveau d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus dans la commune de Ouagadougou (61,2 %) est plus élevé que celui des autres communes. Les communes de Saaba et Komilga suivent avec respectivement 46,1% et 40,2%. La commune de Komki-Ipala a le plus faible taux d'alphabétisation (24,9%).

L'analyse selon le sexe présente des disparités. En effet, la proportion des femmes alphabétisées est inférieure à celle des hommes dans toutes les communes quel que soit la langue d'alphabétisation. Par ailleurs, les proportions des alphabétisés en langues étrangères sont plus importantes que celles des alphabétisés en langues nationales (Tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon la langue alphabétisation

Commune	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Ouagadougou	6,9	5,5	6,2	66,1	55,5	60,7	66,5	56,1	61,2
Komki-Ipala	5,3	3,2	4,1	38,4	24,4	30,6	39,7	25,3	31,7
Komsilga	3,6	2,4	3,0	43,6	35,8	39,8	44,1	36,1	40,2
Koubri	2,9	2,0	2,5	28,0	21,2	24,5	28,4	21,6	24,9
Pabré	7,9	6,2	7,0	35,6	26,7	30,9	36,9	28,3	32,3
Saaba	7,0	5,7	6,3	49,5	41,6	45,6	50,0	42,1	46,1
Tanghin-Dassouri	5,8	3,6	4,6	41,2	27,5	33,6	41,9	28,0	34,2
Centre	6,6	5,3	5,9	61,7	51,4	56,5	62,1	52,0	57,0

Suivant les groupes d'âge spécifiques, le taux d'alphabétisation s'élève à 73,2% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 64,8% chez celles âgées de 15 à 35 ans et 58,5% chez celles de 15-64 ans

dans la région. Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 4.3).

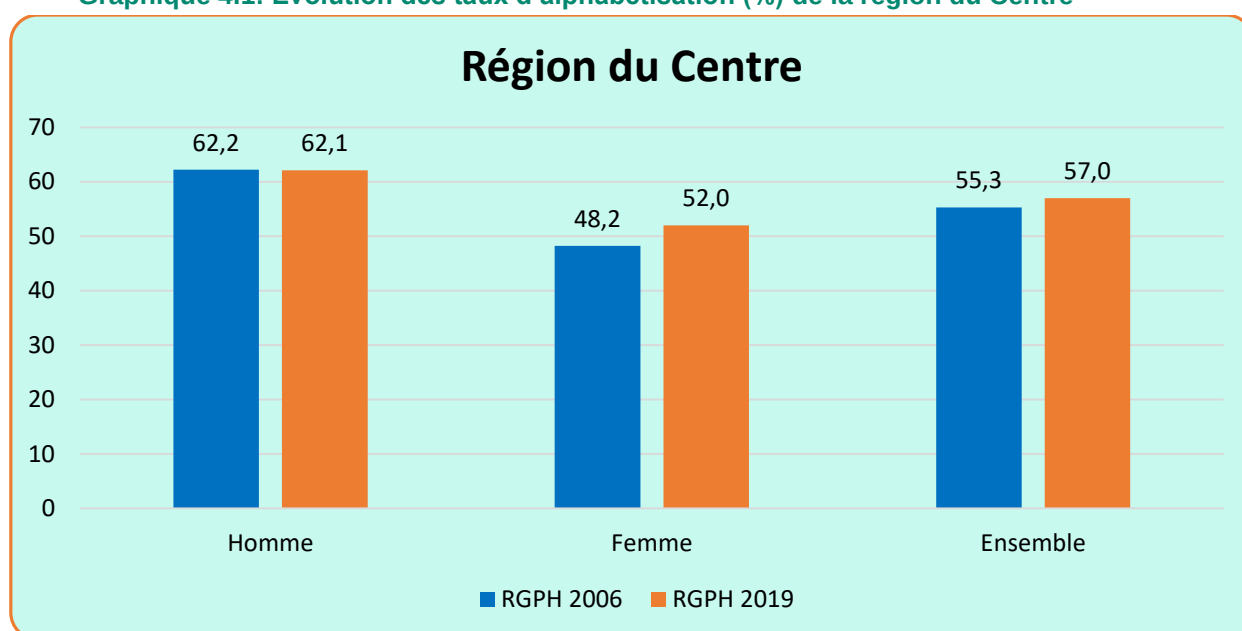
Tableau 4.3 : Taux d'alphabétisation (%) par commune selon le groupe d'âge spécifique

Commune	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Ouagadougou	80,9	71,6	75,6	73,7	64,2	68,6	67,6	57,8	62,6	60,7	47,0	54,1
Komki-Ipala	76,9	71,9	74,4	60,5	48,2	54,1	43,4	28,6	35,3	17,3	7,1	11,3
Komsilga	66,8	58,1	61,8	50,8	44,6	47,6	45,1	37,8	41,5	36,1	23,8	30,5
Koubri	51,8	45,1	48,3	37,9	30,7	34,1	30,1	23,0	26,4	18,0	10,0	14,0
Pabré	60,6	59,5	60,0	49,0	44,0	46,4	39,1	30,7	34,7	25,2	13,2	18,8
Saaba	70,7	60,7	64,9	57,3	48,7	52,7	50,8	43,3	47,2	42,7	31,0	37,4
Tanghin-Dassouri	75,5	69,7	72,5	60,7	49,4	54,7	45,5	31,7	37,9	24,9	11,1	17,0
Centre	78,3	69,4	73,2	69,7	60,6	64,8	63,3	53,8	58,5	55,6	42,0	49,1

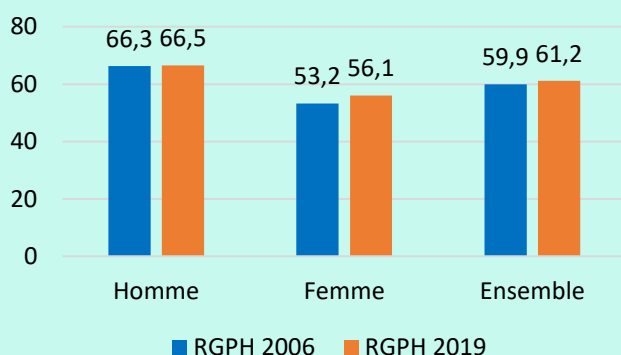
M= Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

Le taux d'alphabétisation a connu un accroissement entre 2006 et 2019 en passant de 55,5% en 2006 à 57,0% en 2019 dans la région. Selon le sexe, Il est constaté une baisse du taux d'alphabétisation chez les hommes. L'augmentation du taux est également observée dans toutes les communes de la région (graphique 4.1).

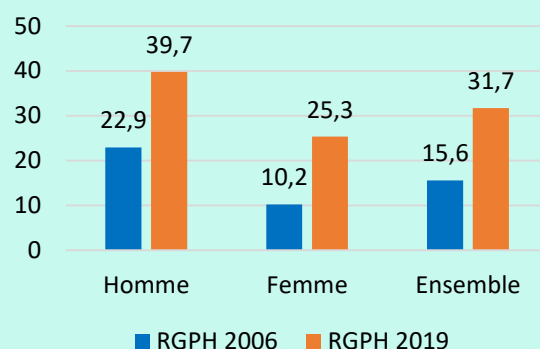
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) de la région du Centre



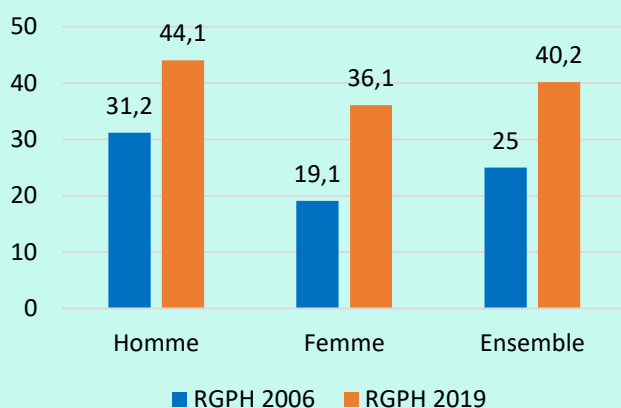
Commune de Ouagadougou



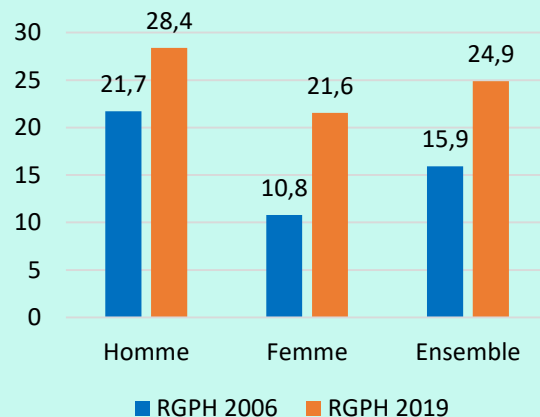
Commune de Konki-Ipala



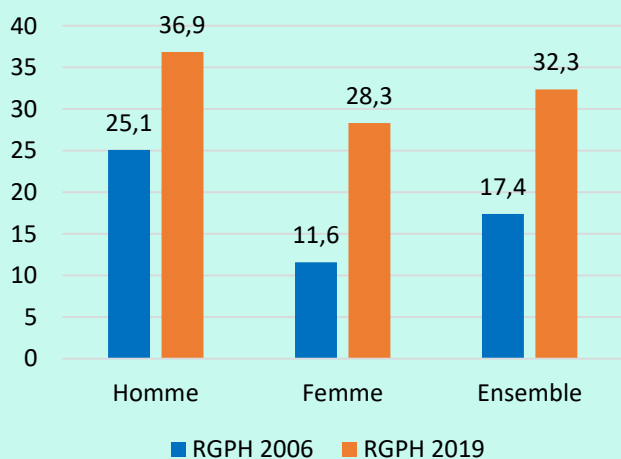
Commune de Komsilga



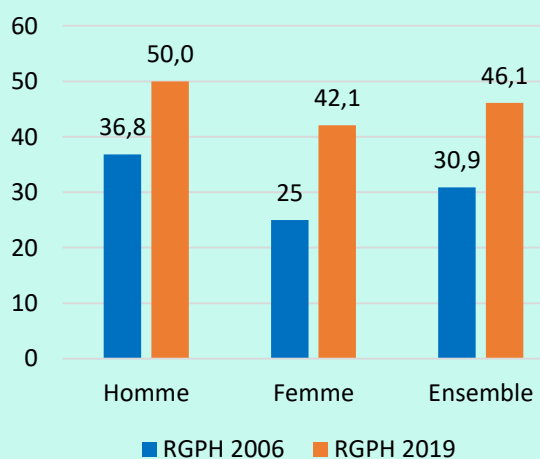
Commune de Koubri



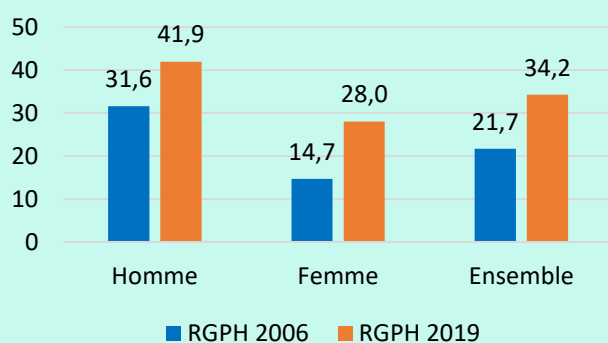
Commune de Pabré



Commune de Saaba



Commune de Tanghin-Dassouri



4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction donne une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la région, 37,6% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 28,4% ont le niveau primaire. Seulement 7,2% des habitants de la région âgés de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur.

Par rapport au milieu de résidence et le sexe, il y a un désavantage de l'instruction du milieu rural par rapport au milieu urbain et des femmes par rapport aux hommes. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (48,7%) qu'en milieu urbain (34,5). La proportion des femmes sans niveau d'instruction est de 40,9% contre 34,1% chez les hommes.

La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau supérieur est de 8,4% en milieu urbain contre 3% en milieu rural (tableau 4.4).

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Aucun	31,0	37,9	34,5	45,6	51,9	48,7	34,1	40,9	37,6
Primaire	28,5	27,9	28,2	30,3	27,6	28,9	28,9	27,8	28,4
Post-primaire	18,8	19,8	19,3	13,9	14,4	14,2	17,8	18,6	18,2
Secondaire	10,7	8,3	9,5	6,2	4,3	5,2	9,7	7,5	8,6
Supérieur	10,9	6,0	8,4	4,1	1,8	3,0	9,5	5,1	7,2
ND	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

Le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes tendances et inégalités que celui des 3 ans ou plus. En effet, une prépondérance des personnes sans niveau d'instruction et un plus faible accès à l'instruction sont observés au milieu rural par rapport au milieu urbain. Le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (43,9%) qu'en milieu urbain (29,8%) (Tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Aucun	25,8	33,6	29,8	40,2	47,4	43,9	28,8	36,4	32,7
Primaire	29,9	29,2	29,6	32,7	29,7	31,2	30,5	29,3	29,9
Post-primaire	20,6	21,5	21,0	15,6	16,1	15,8	19,5	20,4	20,0
Secondaire	11,7	9,1	10,3	6,9	4,8	5,8	10,7	8,2	9,4
Supérieur	11,9	6,5	9,2	4,6	2,0	3,3	10,4	5,6	7,9
ND	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

Le taux d'instruction des 10 ans ou plus de la région du Centre est de 64,8%. En d'autres termes, environ 65 individus sur 100 âgés de 10 ans ou plus ont au moins le niveau primaire. Il est de 60,3% chez les individus de 15 ans ou plus et de 51,7% chez ceux de 25 ans ou plus. Au niveau de la commune, Ouagadougou a le taux d'instruction le plus élevé quel que soit le groupe d'âge. Elle est

suivie de la commune de Saaba et de Komsilga. La commune de Koubri enregistre les faibles taux d'instruction chez les 10 ans ou plus (38,2%) et les 15 ans ou plus (29,4%). Dans le groupe des 25 ans ou plus, c'est la commune de Komki-Ipala qui enregistre le faible taux d'instruction avec 13,1%). Quel que soit le groupe d'âge considéré, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par commune selon le sexe

Commune	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Ouagadougou	72,4	63,8	68,0	69,1	59,4	64,2	62,7	49,8	56,6
Komki-Ipala	56,1	41,1	48,0	44,6	28,0	35,4	19,8	8,5	13,1
Komsilga	57,4	49,9	53,7	51,3	42,5	47,0	42,5	29,3	36,5
Koubri	41,5	35,0	38,2	33,2	25,8	29,4	20,9	12,8	16,8
Pabré	53,0	42,2	47,4	44,1	31,5	37,4	29,4	14,1	21,3
Saaba	58,9	53,1	56,0	53,5	46,4	50,0	45,3	34,8	40,6
Tanghin-Dassouri	57,4	42,5	49,3	46,8	30,9	38,0	27,9	12,8	19,2
Centre	69,1	60,6	64,8	65,2	55,6	60,3	57,9	45,0	51,7

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

L'analyse du taux d'instruction des personnes potentiellement actives indique des proportions élevées de personnes ayant au moins le niveau primaire dans le groupe des 15-24 ans. En effet, le taux est de 77,9% chez les 15-24 ans contre 69,2% et 62,0% respectivement chez les 15-35 ans et les 15-64 ans de la région. Au niveau des communes et dans le groupe des 15-24 ans, les taux d'instruction les plus élevés sont enregistrés dans les communes de Komki-Ipala (81,8%), de Ouagadougou (79,7%) et de Tanghin-Dassouri (79,6%). Les mêmes tendances s'observent chez les jeunes de 15-35 ans. Cependant, chez les 15-64 ans les communes de Ouagadougou (65,8%), Saaba (51,3%) et Komsilga (48,6%) enregistrent les taux d'instruction les plus élevés. Quel que soit la commune et le groupe d'âge considéré, les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d'accès à l'instruction (Tableau 4.7).

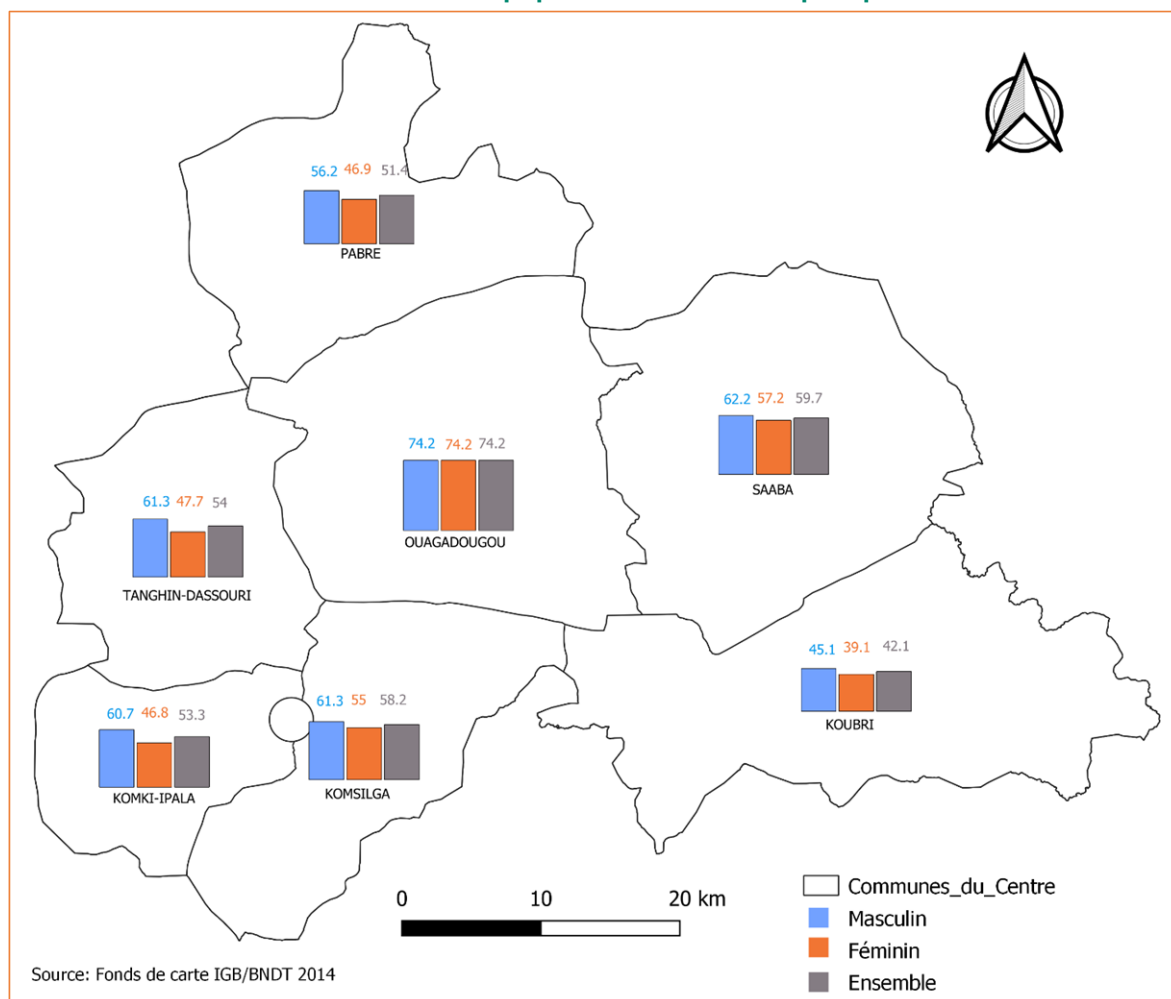
Tableau 4.7 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par commune selon le sexe

Commune	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Ouagadougou	84,9	75,7	79,7	77,4	68,2	72,5	70,4	61,3	65,8
Komki-Ipala	85,6	77,8	81,8	69,6	53,6	61,3	49,2	31,7	39,6
Komsilga	76,2	66,1	70,5	59,7	52,4	56,0	52,5	44,4	48,6
Koubri	60,8	52,3	56,3	45,2	36,8	40,8	35,3	27,5	31,3
Pabré	73,9	67,4	70,5	60,3	49,7	54,8	47,0	34,4	40,4
Saaba	76,7	66,1	70,6	62,4	53,8	57,8	54,5	47,9	51,3
Tanghin-Dassouri	83,9	75,5	79,6	68,9	54,3	61,2	51,2	34,9	42,3
Centre	83,2	73,9	77,9	74,0	65,0	69,2	66,6	57,6	62,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

Dans la population des 6 ans ou plus de la région, le taux d'instruction est de 67,3%. Les hommes sont les plus instruits avec 71,2% contre 63,6% chez les femmes. Les taux d'instruction les plus élevés s'observent dans les communes de Ouagadougou (74,2%), de Saaba (59,7%) et de Komsilga (58,2%) alors que le faible taux est enregistré dans la commune de Koubri (42,1%). Dans toutes les communes, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. (Carte 4).

Carte 4 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe



4.3. SCOLARISATION

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

L'analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)² suivant le milieu de résidence indique que 10,9% des enfants de la région n'ont jamais fréquenté l'école. La proportion des filles (12,7%) n'ayant jamais fréquentée est plus élevée que celle des garçons (8,8%) Selon le milieu de résidence, la proportion est de 10,1% en milieu urbain contre 13,4% en milieu rural.

La déscolarisation concerne 19,5% des enfants de 6-16 ans de la région. Elle est légèrement supérieure en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (18,7%). Elle concerne un peu plus les filles en milieu urbain et les garçons en milieu rural.

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 69,6% pour l'ensemble de la région. Il est de 70,2% en milieu urbain et de 67,9% en milieu rural. Les garçons (73,1%) sont beaucoup plus scolarisés que

² Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

les filles (67,7%) en milieu urbain. L'écart entre les filles et les garçons est faible en milieu rural (Tableau 4.8).

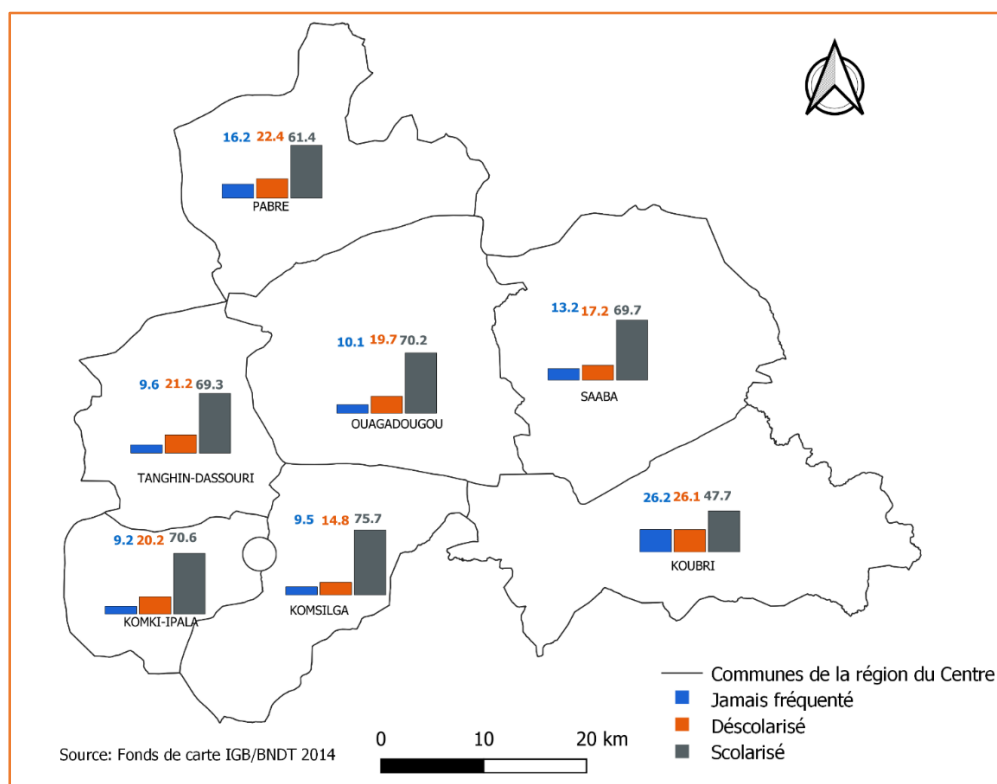
Tableau 4.8 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Jamais fréquenté	7,6	12,3	10,1	12,6	14,1	13,4	8,8	12,7	10,9
Déscolarisé	19,3	20,0	19,7	19,1	18,3	18,7	19,2	19,7	19,5
Scolarisé	73,1	67,7	70,2	68,3	67,5	67,9	71,9	67,6	69,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

Le statut scolaire par commune révèle que la commune de Koubri a la plus forte proportion (26,2%) d'enfants de 6-16 ans n'ayant jamais fréquentés. Elle est suivie par les communes de Pabré (16,2%) et Saaba (13,2%). La commune ayant la faible proportion d'enfants jamais scolarisé est Komki-Ipala (9,2%). Quant aux déscolarisés, Koubri (26,1%) a la plus forte proportion suivie de Pabré (22,4%) et Tanghin-Dassouri (21,2%). Au niveau des scolarisés, c'est Komsilga qui a la plus forte proportion avec 75,7% (Carte 5).

Carte 5 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire



4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Dans la région, il y a un faible développement de l'enseignement préscolaire. En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire est de 4,2%. Le primaire contient 46,3% de la population scolaire, le secondaire et le supérieur ont respectivement 12,8% et 11,0% de cette population. A partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur

et à mesure qu'on avance dans le système éducatif dans toutes les communes, pour atteindre des niveaux très faibles au supérieur (tableau 4.9).

Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint					
	Préscolaire	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Ouagadougou	4,4	43,5	26,0	13,6	12,4	100,0
Komki-Ipala	0,6	62,7	27,9	8,2	0,6	100,0
Komsilga	3,5	59,8	24,6	8,8	3,3	100,0
Koubri	1,0	66,1	24,7	6,7	1,5	100,0
Pabré	1,5	64,3	25,8	6,9	1,5	100,0
Saaba	4,4	55,1	22,4	9,9	8,2	100,0
Tanghin-Dassouri	1,3	63,2	26,4	7,8	1,3	100,0
Centre	4,2	46,3	25,6	12,8	11,0	100,0

CONCLUSION

Dans la région du Centre, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 57,0%. La proportion des personnes âgées de 3 ans ou plus qui n'ont aucun niveau d'instruction est de 37,6%. Celle de ceux qui ont le niveau primaire est de 28,4% et seulement 7,2% ont un niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 69,6% sont scolarisés et 10,9% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de la scolarisation est plus élevé au primaire (46,3%) celui du supérieur demeure faible (11,0%). Les femmes sont généralement défavorisées en matière d'instruction par rapport aux hommes.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans ou plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5^e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est *séparée* de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparés**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité :

C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Le "régime matrimonial" est constitué par un ensemble de dispositions légales ou conventionnelles qui règle les rapports patrimoniaux entre époux. Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. En Afrique, le mariage se présente généralement comme une affaire familiale. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

Dans la région du Centre, 44,7% de la population de 12 ans ou plus sont célibataires et 48,2% sont mariés. Les personnes vivant en union libre représentent 2,9% et les veufs (ves) 3,3% de la population (tableau 5.1).

L'analyse selon le sexe présente des disparités. En effet, la proportion des hommes célibataires (48,9%) est supérieure à celle des femmes célibataires (40,7%). Au niveau des mariés, des veufs et des divorcés la situation inverse est observée. Il y a autant d'union libre chez les hommes (2,9%) que chez les femmes (2,9%).

Les ruptures d'union (divorcés/séparés) sont très faibles de manière générale (moins de 2%) ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage.

Le veuvage est plus présent chez les femmes (9 fois plus que chez les hommes).

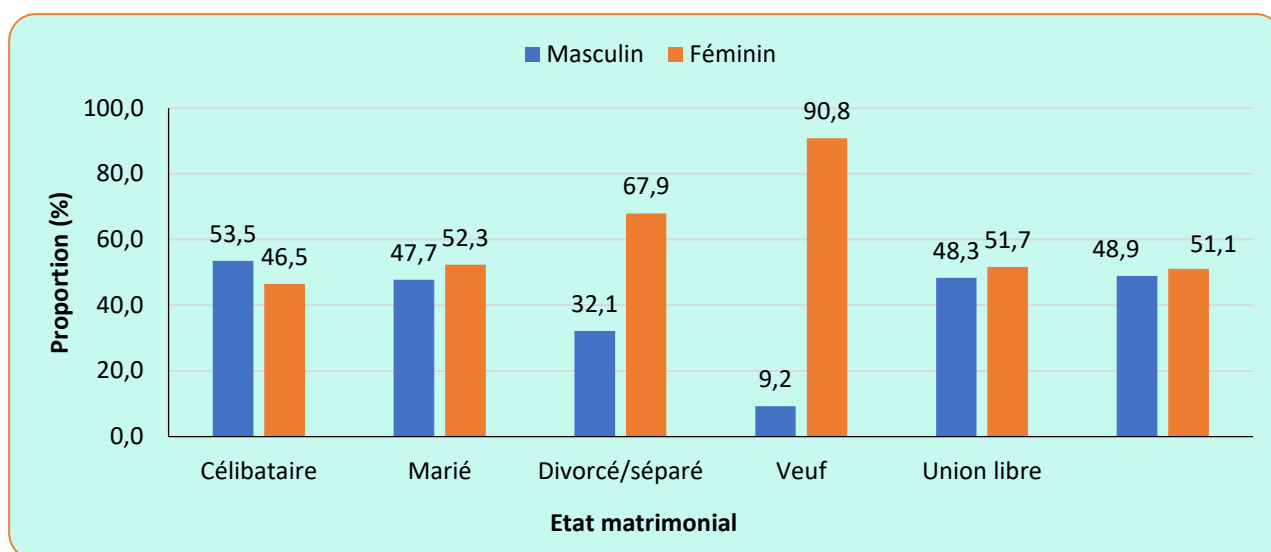
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	48,9	40,7	44,7
Marié	47,0	49,4	48,2
Divorcé/séparé	0,6	1,1	0,9
Veuf (ve)	0,6	5,9	3,3
Union libre	2,9	2,9	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires où les hommes sont majoritairement représentés (53,5%), les proportions sont plus élevées chez les femmes pour tous les autres états matrimoniaux (Graphique 5.1).

Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le

sexe (%)



5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

La distribution de la population âgée de 12 ans ou plus met en évidence des disparités selon le milieu de résidence et l'état matrimonial.

En milieu urbain, la proportion des célibataires (46,7%) est quasiment identique à celles des mariés (46,4%). En milieu rural, il y a plus de mariés (55,3%) que de célibataires (37,0%). Celle des célibataires est plutôt plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Les unions libres ont la même proportion dans les deux milieux (Tableau 5.2).

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	46,7	37,0	44,7
Marié	46,4	55,3	48,2
Divorcé/séparé	0,9	0,7	0,9
Veuf	3,1	4,0	3,3
Union libre	2,9	3,0	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est également influencé par l'âge. Le célibat en effet, est plus observé au sein des jeunes générations et le mariage dans la population adulte.

La proportion des célibataires décroît progressivement avec l'âge. Elle passe de 99,2% pour les 12-14 ans à 3,2% pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés croît avec l'âge jusqu'à 49 ans. Le veuvage s'intensifie autour de 50 ans.

Les mêmes tendances sont observées au niveau de l'analyse selon le sexe. Cependant, les femmes entrent plus tôt au mariage par rapport aux hommes. En effet, dans le groupe d'âge 20-24 ans, la proportion des femmes mariées est à 47,2% contre 7,0% d'hommes mariés. Le veuvage concerne

plus les femmes que les hommes quel que soit le groupe d'âge (tableau 5.3).

Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Ensemble
Masculin						
12-14	99,3	0,3	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	99,0	0,6	0,0	0,0	0,3	100,0
20-24	91,4	7,0	0,1	0,0	1,5	100,0
25-29	62,7	32,4	0,2	0,0	4,6	100,0
30-34	29,7	64,0	0,6	0,1	5,6	100,0
35-39	14,3	80,0	0,8	0,3	4,6	100,0
40-44	8,1	86,7	1,1	0,6	3,6	100,0
45-49	6,1	88,8	1,4	0,8	2,9	100,0
50-54	4,5	90,2	1,5	1,6	2,2	100,0
55-59	3,6	90,9	1,5	2,3	1,7	100,0
60 ou +	3,1	88,8	1,1	5,7	1,3	100,0
Ensemble	48,9	47,0	0,6	0,6	2,9	100,0
Féminin						
12-14	99,1	0,5	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	88,7	9,6	0,1	0,0	1,5	100,0
20-24	52,0	42,7	0,4	0,1	4,8	100,0
25-29	27,1	66,4	0,8	0,3	5,4	100,0
30-34	15,3	78,0	1,7	1,0	4,0	100,0
35-39	10,0	82,4	2,1	2,3	3,1	100,0
40-44	7,3	81,5	2,9	6,1	2,3	100,0
45-49	5,6	79,2	2,8	10,7	1,7	100,0
50-54	4,0	71,4	3,0	20,4	1,2	100,0
55-59	3,2	64,5	2,4	29,0	0,9	100,0
60 ou +	3,3	40,4	1,6	53,9	0,8	100,0
Ensemble	40,7	49,4	1,1	5,9	2,9	100,0
Ensemble						
12-14	99,2	0,4	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	93,1	5,8	0,0	0,0	1,0	100,0
20-24	69,4	27,0	0,2	0,1	3,4	100,0
25-29	43,9	50,3	0,6	0,2	5,0	100,0
30-34	22,8	70,7	1,1	0,5	4,8	100,0
35-39	12,3	81,1	1,4	1,2	3,9	100,0
40-44	7,7	84,5	1,9	2,9	3,0	100,0
45-49	5,9	84,7	2,0	5,1	2,4	100,0
50-54	4,3	81,6	2,2	10,1	1,8	100,0
55-59	3,4	78,1	1,9	15,2	1,3	100,0
60 ou +	3,2	64,0	1,3	30,4	1,1	100,0
Ensemble	44,7	48,2	0,9	3,3	2,9	100,0

5.1.4. Etat matrimonial et Commune

La situation matrimoniale présente des disparités entre les communes de la région. D'une manière générale, la proportion des mariés est plus élevée que celle les autres états dans toutes les communes à l'exception de la commune de Ouagadougou.

Au niveau des célibataires, leur proportion est plus élevée dans la commune de Ouagadougou (46,7%) Ouagadougou. La faible proportion est enregistrée dans la commune de Komsilga (35,1%). Quant aux mariés, la plus forte proportion est enregistrée dans la commune de Koubri (57,1%) et la faible proportion dans la commune de Ouagadougou (46,4%). Au niveau du veuvage, la commune de Komki-Ipala a la plus forte proportion de veufs (ves) (14,4%) et Saaba la plus faible proportion (2,6%) (Tableau 5.4).

La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau communal est similaire à celle de la région.

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par commune et sexe selon l'état matrimonial

Commune/Sexe		Célibataire	Marié	Divorcé/séparé	Veuf	Union libre	Ensemble
Ouagadougou	Homme	50,4	45,6	0,6	0,6	2,8	100,0
	Femme	43,1	47,3	1,2	5,5	2,9	100,0
	Ensemble	46,7	46,4	0,9	3,2	2,9	100,0
Komki-Ipala	Homme	52,3	43,8	0,6	1,0	2,3	100,0
	Femme	32,3	50,1	0,5	14,4	2,7	100,0
	Ensemble	41,4	47,2	0,5	8,3	2,5	100,0
Komsilga	Homme	41,2	53,9	0,5	0,6	3,8	100,0
	Femme	28,7	59,3	1,0	6,9	4,2	100,0
	Ensemble	35,1	56,5	0,7	3,7	4,0	100,0
Koubri	Homme	43,2	53,4	0,5	0,6	2,3	100,0
	Femme	28,8	60,7	0,7	7,3	2,5	100,0
	Ensemble	35,9	57,1	0,6	4,0	2,4	100,0
Pabré	Homme	47,3	49,2	0,5	0,7	2,3	100,0
	Femme	30,1	55,9	0,9	10,5	2,6	100,0
	Ensemble	38,3	52,7	0,7	5,9	2,4	100,0
Saaba	Homme	41,5	54,4	0,5	0,5	3,1	100,0
	Femme	32,2	59,1	0,8	4,8	3,1	100,0
	Ensemble	36,9	56,7	0,7	2,6	3,1	100,0
Tanghin-Dassouri	Homme	50,2	46,6	0,5	0,7	2,0	100,0
	Femme	31,5	52,6	0,8	12,9	2,2	100,0
	Ensemble	40,0	49,9	0,7	7,4	2,1	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

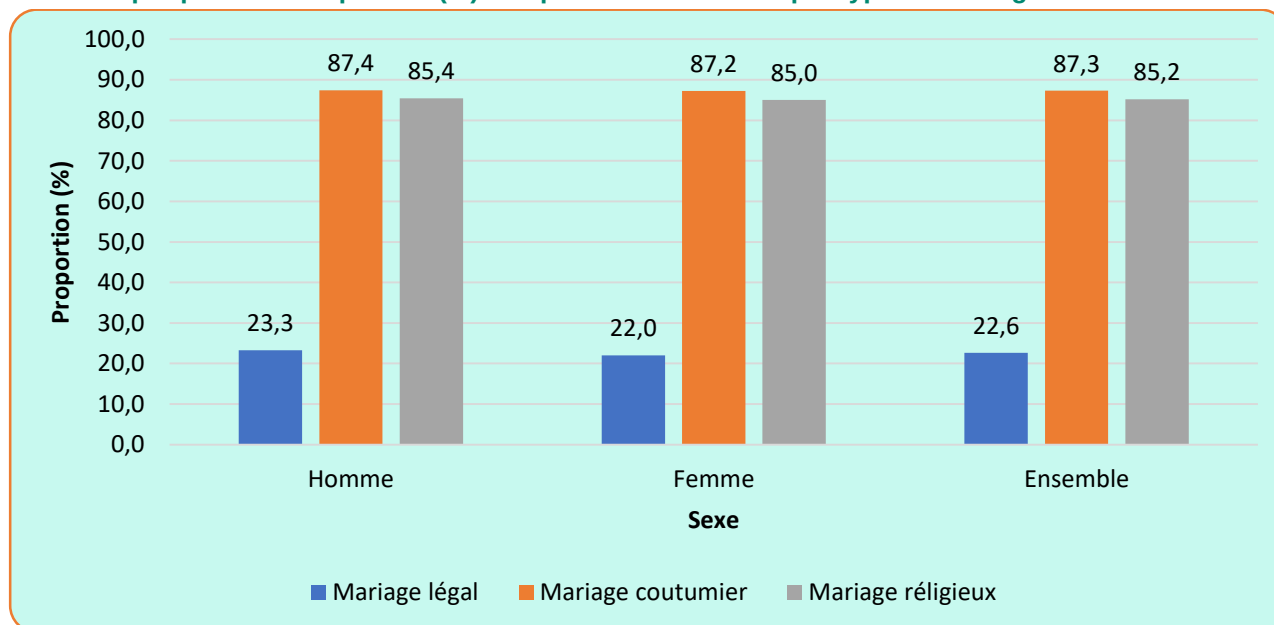
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la région est le mariage coutumier avec 77,3% de la population des mariés. Le mariage religieux est célébré par 85,2% des personnes mariées. Le mariage légal est le type de mariage le moins célébré (22,6%) (graphique 5.2). La prépondérance du mariage coutumier et religieux pourrait s'expliquer par le fait que dans la société burkinabè, le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la communauté.

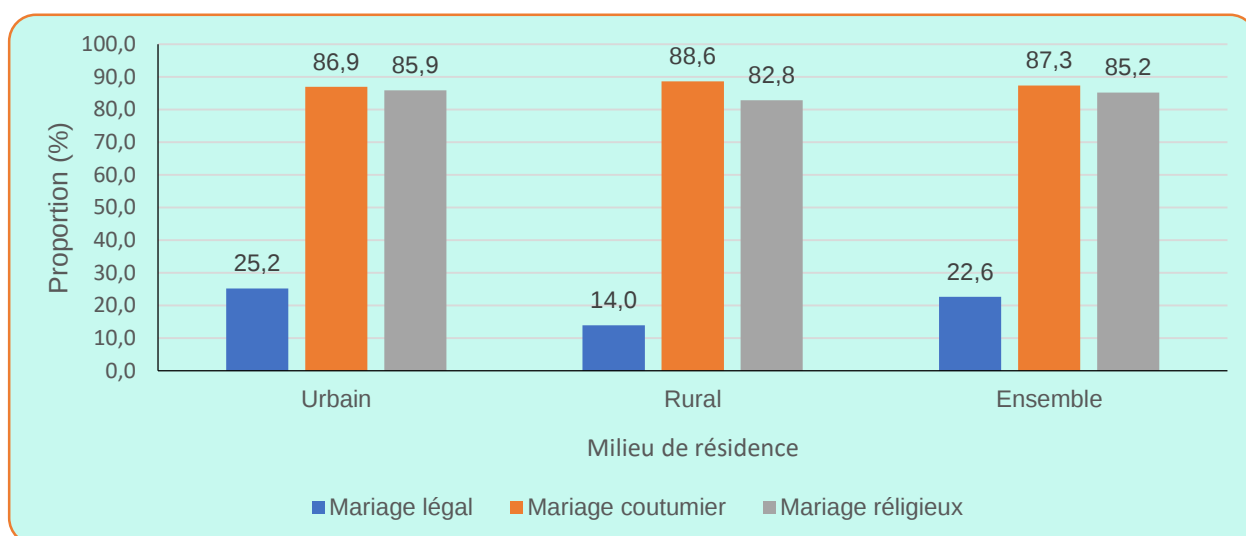
La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée au niveau de l'ensemble. Cependant, les proportions chez les hommes sont relativement plus élevées à celles des femmes, quel que soit le type de mariage.

Graphique 5.2 : Proportion (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'analyse des types de mariages selon le milieu de résidence révèle des disparités. Les proportions du mariage légal et religieux sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. Par contre, le mariage coutumier est légèrement élevé en milieu rural (88,6%) qu'en milieu urbain (86,9%) (Graphique 5.3).

Graphique 5.3 : Proportion (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la région du Centre, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 29,8 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Cet âge a augmenté (plus de 1,8 point) par rapport à 2006 (28 ans). L'âge médian indique que la moitié des hommes célibataires de la région ont contracté un mariage avant 29 ans.

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 55 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 2,2% (Tableau 5.5).

Tableau 5.5: Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)(\%)$
15	1000	32	32,0
20	968	182	188,0
25	786	332	422,4
30	454	251	552,9
35	203	100	492,6
40	103	35	339,8
45	68	16	235,3
50	52	12	230,8
55	40		
Age moyen	29,8 ans		
Age médian	29 ans		
Célibat définitif	4 %		

La nuptialité des femmes de la région est plutôt précoce par rapport à celle des hommes (cf. tableau 5.6). En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 23,6 ans (contre 20,0 ans en 2006). La comparaison avec 2006 indique un recul de l'âge au premier mariage chez les filles dans la région du Centre. Par ailleurs, les femmes contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 45 ans avec une proportion de 6,4%. Il a connu

un recul par rapport à 2006 où il était atteint à 35 ans.

Tableau 5.6: Table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients an (x) (‰)
12	1000	32	32,0
15	968	254	262,4
20	714	334	467,8
25	380	180	473,7
30	200	79	395,0
35	121	36	297,5
40	85	21	247,1
45	64		
Age moyen	23,6 ans		
Age médian	22,7 ans		
Célibat définitif	6,4 %		

CONCLUSION

L'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la région du Centre a montré que dans la population de 12 ans ou plus, les célibataires représentent 44,7 %, les mariés 48,2%, les veufs (ves) sont à 3,3% et les unions libres représentent 2,9%. Les divorcés/séparés représentent moins de 1%. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage coutumier (87,3%) suivi du mariage religieux (85,2%).

En ce qui concerne la nuptialité, il ressort une forte intensité du phénomène, quel que soit le sexe (4,0% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 6,4% de femmes célibataires définitifs à 45 ans). La précocité du phénomène chez les femmes persiste malgré le recul de l'âge moyen au premier mariage (23,6 ans) par rapport à 2006 (20,0 ans).

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de

la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi

durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio population-emploi

Le ratio population-emploi est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

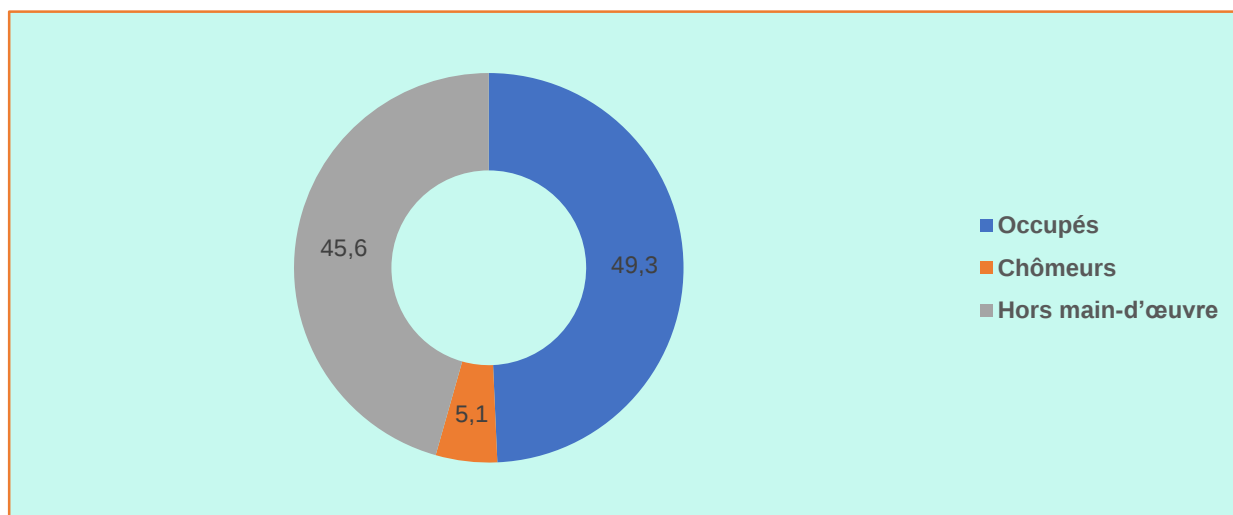
Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Cette section analyse la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe).

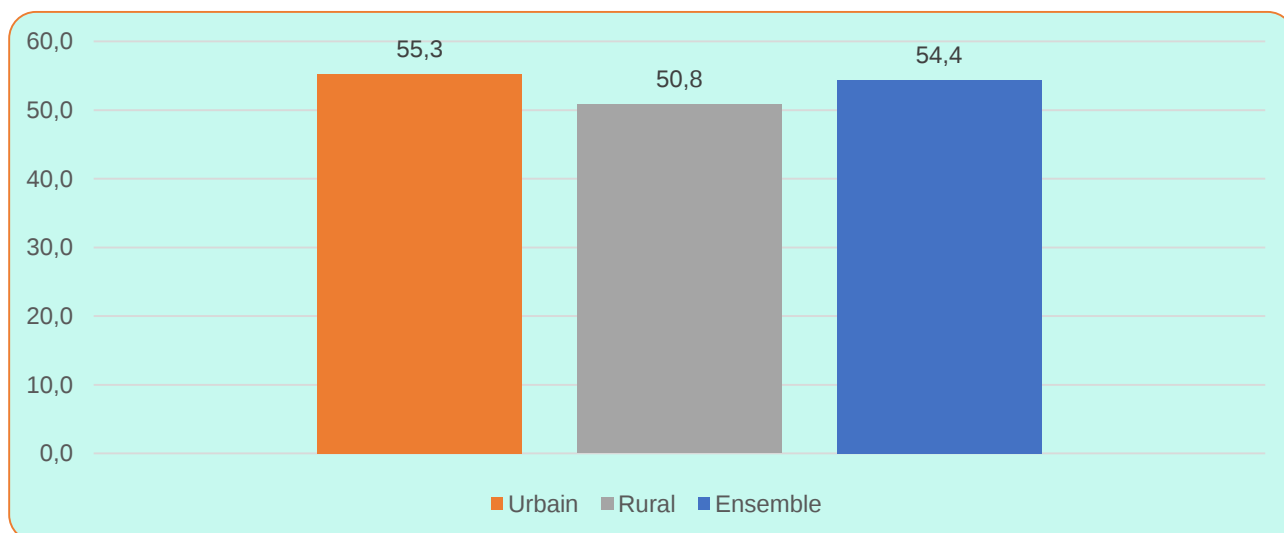
Dans la région du Centre, la proportion des individus occupés est 49,3% tandis que les chômeurs sont 5,1% et 45,6% de la population en âge de travailler est hors main-d'œuvre (Graphique 6.1).

Graphique 6.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon la situation d'occupation



Le taux d'activité dans la région est de 54,4%. Cela signifie que 54,4% de la population de 15 ans ou plus constitue une main d'œuvre disponible. Selon le milieu de résidence, ce taux est de 55,3% en milieu urbain et 50,8% en milieu rural (graphique 6.2).

Graphique 6.2 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par milieu de résidence



L'analyse selon le sexe et la commune présente des disparités. Au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont plus nombreux chez les hommes (66,6 %) que chez les femmes (42,6 %). Suivant les communes les taux d'activité vont de 40,1% dans la commune de Pabré à 61,2%

dans la commune de Komsilga. Le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes quel que soit la commune (Tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Komki-Ipala	50,2	41,4	45,3
Komsilga	75,4	46,2	61,2
Koubri	53,0	32,1	42,3
Ouagadougou	67,1	43,9	55,3
Pabré	52,8	28,8	40,1
Saaba	65,3	34,2	50,0
Tanghin-Dassouri	57,5	41,5	48,7
Centre	66,6	42,6	54,4

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âge ayant le plus d'actifs sont les 40-44 ans (76,9%) et les 35-39 ans (75,8%) pour l'ensemble. Cette tendance s'observe également selon le sexe. Les plus jeunes générations (15-19 ans) ainsi que les plus anciennes (60 ans ou plus) enregistrent les taux d'activité les plus faibles respectivement de 21,8% et 26,2% (tableau 6.2).

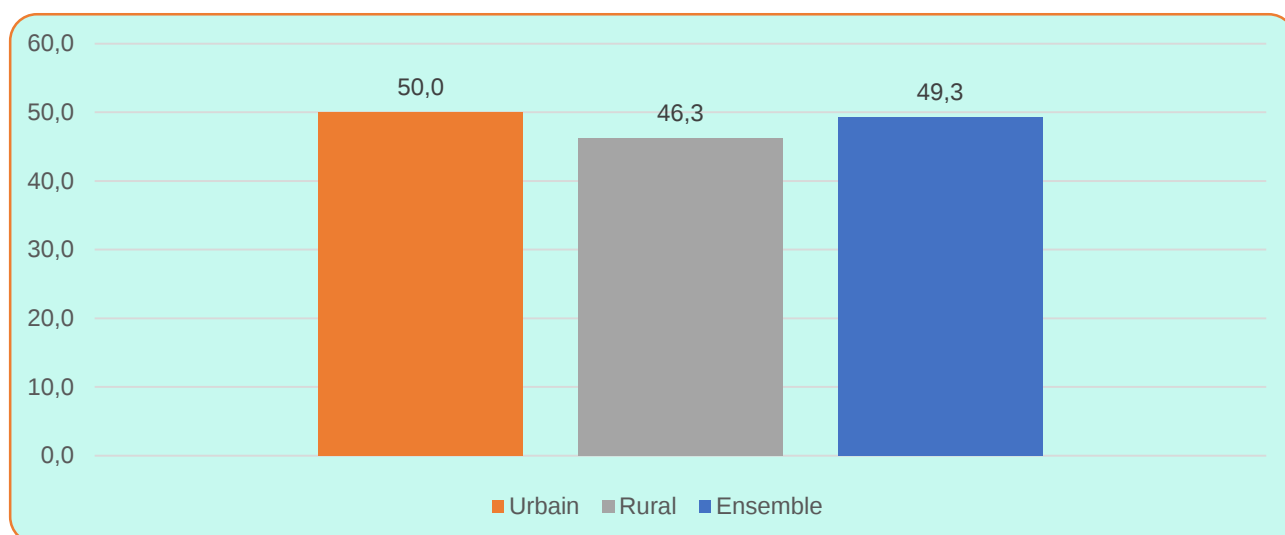
Tableau 6.2 : Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	22,2	21,5	21,8
20-24	46,1	34,6	39,7
25-29	70,9	49,2	59,5
30-34	85,1	57,3	71,8
35-39	88,5	60,5	75,8
40-44	88,9	60,7	76,9
45-49	88,1	57,8	75,0
50-54	84,6	50,0	68,8
55-59	76,4	42,1	59,9
60-64	59,4	28,0	44,3
65 ou +	38,1	15,6	26,2
Ensemble	66,6	42,6	54,4

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans la région du Centre, 49,3 % des actifs sont employés. Selon le milieu de résidence, le milieu urbain (50,0%) a le ratio le plus élevé par rapport au milieu rural (46,3%) (graphique 6.3).

Graphique 6.3: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par milieu de résidence



Au niveau des communes, le ratio le plus élevé est observé dans la commune de Komsilga (55,8% des actifs sont employés). Le faible ratio est observé dans la commune de Koubri (37,4% des actifs sont employés).

Une analyse des données selon le sexe montre que dans la majorité des cas, le ratio population-emploi chez les hommes est plus important que chez les femmes. En effet dans la région, 62,5% des actifs hommes sont employés et seulement 36,4% chez les femmes sont employées. Cette tendance s'observe dans toutes les communes (tableau 6.3).

Tableau 6.3 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Komki-Ipala	48,7	39,4	43,5
Komsilga	72,0	38,9	55,8
Koubri	48,2	27,0	37,4
Ouagadougou	62,9	37,6	50,0
Pabré	50,3	27,1	38,0
Saaba	61,9	27,9	45,1
Tanghin-Dassouri	54,3	38,0	45,2
Centre	62,5	36,4	49,3

L'analyse selon le groupe d'âges présente des ratios emploi-population variables selon le groupe d'âge. La proportion des actifs employés est faible aux jeunes âges et aux âges avancés. La proportion d'actifs employés augmente avec l'âge jusqu'à 40-44 ans puis diminue progressivement. De 18,0 % dans la tranche d'âge 15-19 ans, le ratio atteint 73,4% dans le groupe

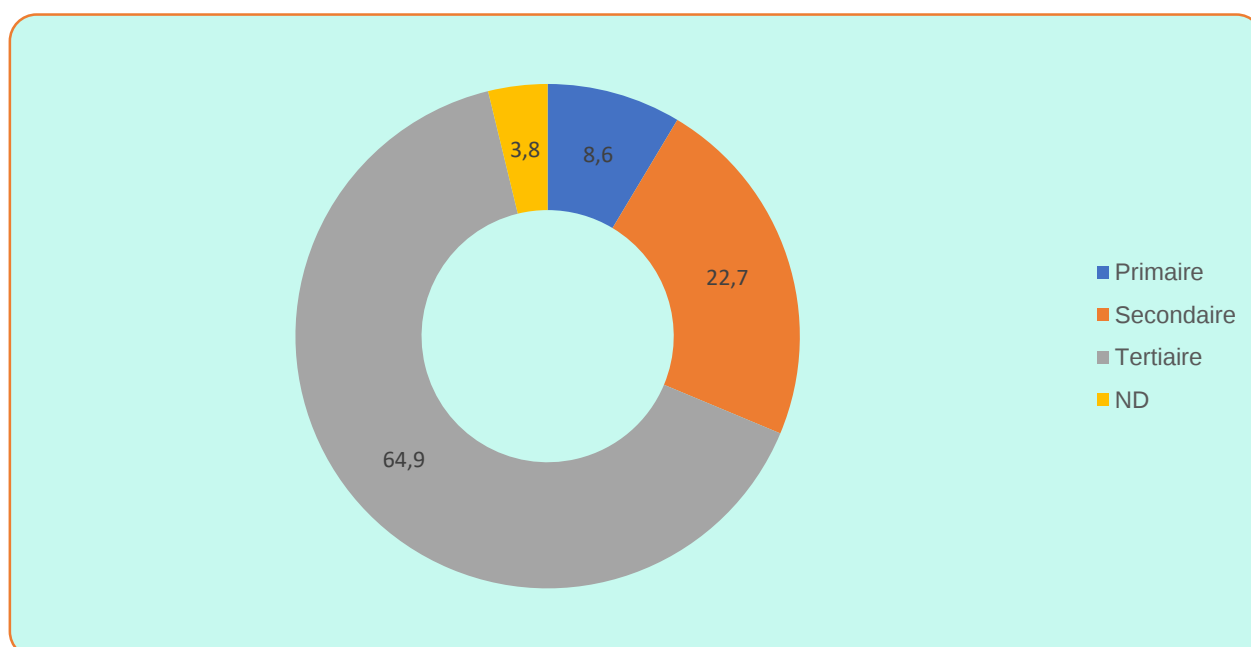
d'âge 40-44 ans. Il régresse ensuite jusqu'à 25,2% dans la tranche d'âge 65 ans ou plus (tableau 6.4).

Tableau 6.4 : Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	18,5	17,7	18,0
20-24	38,9	26,3	31,8
25-29	64,0	39,7	51,2
30-34	81,2	49,3	65,9
35-39	86,0	54,0	71,5
40-44	86,7	55,5	73,4
45-49	85,8	53,8	71,9
50-54	82,3	47,2	66,3
55-59	74,2	39,9	57,7
60-64	57,5	26,6	42,6
65 ou +	36,9	15,0	25,2
Ensemble	62,5	36,4	49,3

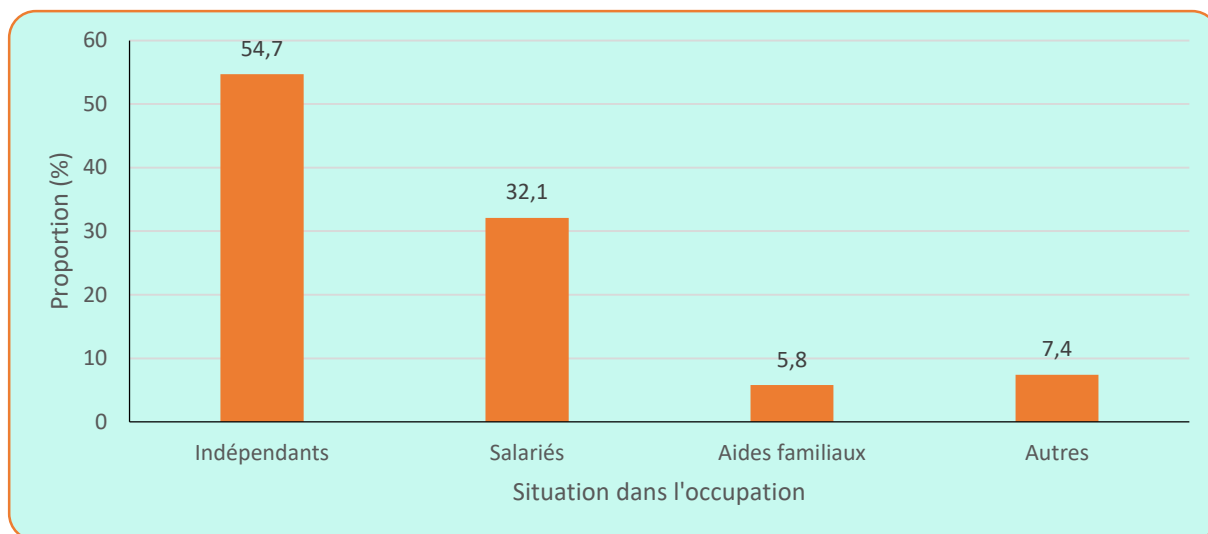
Considérant le secteur d'activité, il ressort que 64,9% de la main-d'œuvre occupée exerce dans le secteur tertiaire. Moins du tiers (22,7%) des actifs occupés exerce dans le secteur secondaire et seulement 8,6% travaille dans le secteur primaire. Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur tertiaire traduit la prédominance des activités de services dans la région (Graphique 6.4).

Graphique 6.4 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité



Parmi les personnes occupées de la région, plus de la moitié (54,7%) sont des travailleurs indépendants. Les salariés représentent 32,1% et les aides familiaux 5,8% (Graphique 6.5).

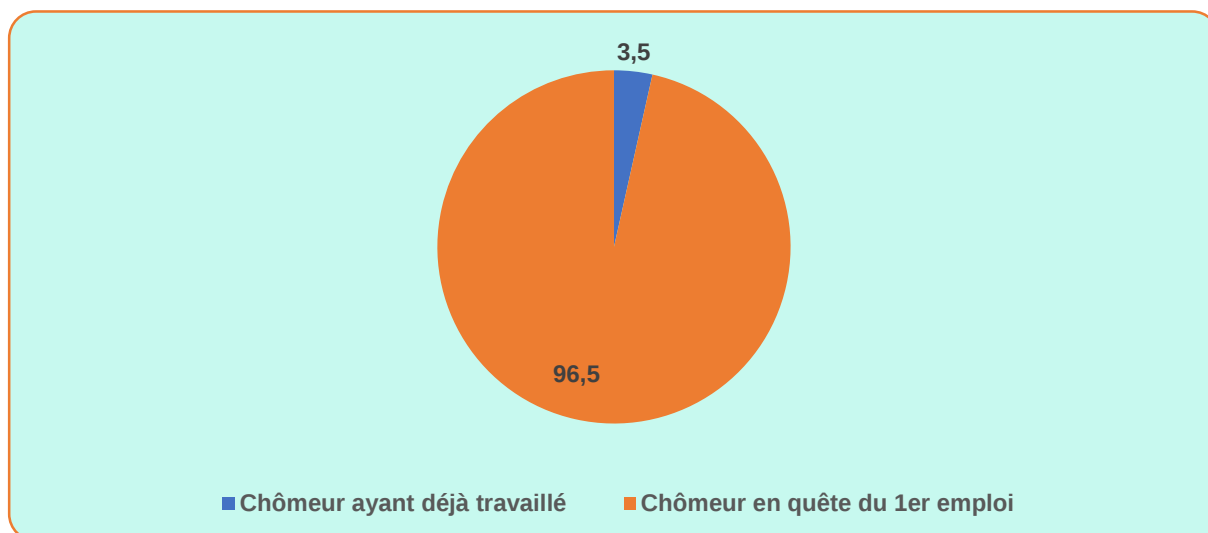
Graphique 6.5 : Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon la situation dans l'occupation principale



6.3. POPULATION AU CHOMAGE

En 2019, dans la région du Centre les chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi représentent 96,5% des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé représentent 3,5% (Graphique 6.6).

Graphique 6.6 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage selon le statut au chômage



Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) dans la région est faible (9,5%) comparé au taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle) qui est de 29,1%. Les tendances sont similaires selon le milieu de résidence. Cependant, le taux de chômage au sens du BIT est légèrement supérieur en milieu urbain (9,6%) par rapport au milieu rural (8,9%). Quant au taux de chômage combiné, il est plus élevé dans le milieu rural (32,2%) par rapport au milieu urbain (28,3%) (tableau 6.5).

Tableau 6.5 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux chômage BIT (%)	Taux chômage combiné (%)
Urbain	9,6	28,3
Rural	8,9	32,2
Ensemble	9,5	29,1

D'une manière générale, le taux de chômage au sens du BIT est faible par rapport au taux combiné du chômage dans toutes les communes.

En considérant le taux de chômage au sens du BIT, il ressort que la commune de Koubri a le taux le plus élevé (11,8%). Elle est suivie par les communes de Saaba (9,7%) et Ouagadougou (9,6%). Le plus faible taux est enregistré dans la commune de Komki-Ipala (4,0%).

Quant au taux de chômage combiné, les taux élevés sont enregistrés dans les communes de Koubri (41,0%), Pabré (40,2%) et Saaba (35,1%). Komki-Ipala demeure la commune qui enregistre le plus faible taux avec 20,8%.

Selon le sexe, il ressort que les taux de chômage chez les femmes sont plus élevés que chez les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est très important dans les communes de Saaba et Komsilga. Pour le taux de chômage au sens du BIT, l'écart est de 13,3 points à Saaba et de 11,3 points à Komsilga. Quant au taux de chômage combiné, l'écart est de 32,4 points et 27,9 points respectivement à Saaba et Komsilga (tableau 6.6).

Tableau 6.6 : Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	E	M	F	E
Komki-Ipala	3,1	4,8	4,0	18,7	22,9	20,8
Komsilga	4,6	15,9	8,8	12,9	40,8	24,9
Koubri	9,1	16,0	11,8	32,4	51,5	41,0
Ouagadougou	6,3	14,4	9,6	18,7	39,8	28,3
Pabré	4,7	6,1	5,2	30,5	51,4	40,2
Saaba	5,2	18,5	9,7	21,3	53,7	35,1
Tanghin-Dassouri	5,7	8,5	7,0	21,7	31,9	26,8
Centre	6,1	14,5	9,5	19,1	41,2	29,1

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

L'analyse du chômage selon le groupe d'âge montre que le phénomène diminue avec l'âge. Le chômage touche principalement les jeunes (15-29 ans) qui recherchent le plus activement un emploi. En effet, le taux de chômage est de 17,3% chez les 15-19 ans, 19,8% chez les 20-24 ans et 13,9% chez les 25-29 ans. Les taux les moins élevés sont observés dans le groupe d'âge 65 ans ou plus (9,5%) (tableau 6.7). Le chômage est plus présent chez les femmes que chez les hommes quel que soit le groupe d'âge.

Tableau 6.7 : Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	16,5	17,9	17,3
20-24	15,7	24,1	19,8
25-29	9,7	19,4	13,9
30-34	4,6	13,9	8,2
35-39	2,9	10,7	5,7
40-44	2,5	8,5	4,5
45-49	2,7	7,0	4,1
50-54	2,7	5,7	3,7
55-59	2,8	5,2	3,6
60-64	3,2	5,0	3,7
65 ou +	3,3	4,1	3,6
Ensemble	6,1	14,5	9,5

En fonction du niveau d'instruction, le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé chez les individus ayant un niveau supérieur (14,4%). Quant au taux de chômage combiné, il est plus élevé chez les individus ayant un niveau supérieur (33,1%) et chez ceux n'ayant aucun niveau (30,8%). Les individus ayant le niveau primaire ont les taux de chômage les plus faibles (tableau 6.8).

Tableau 6.8 : Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

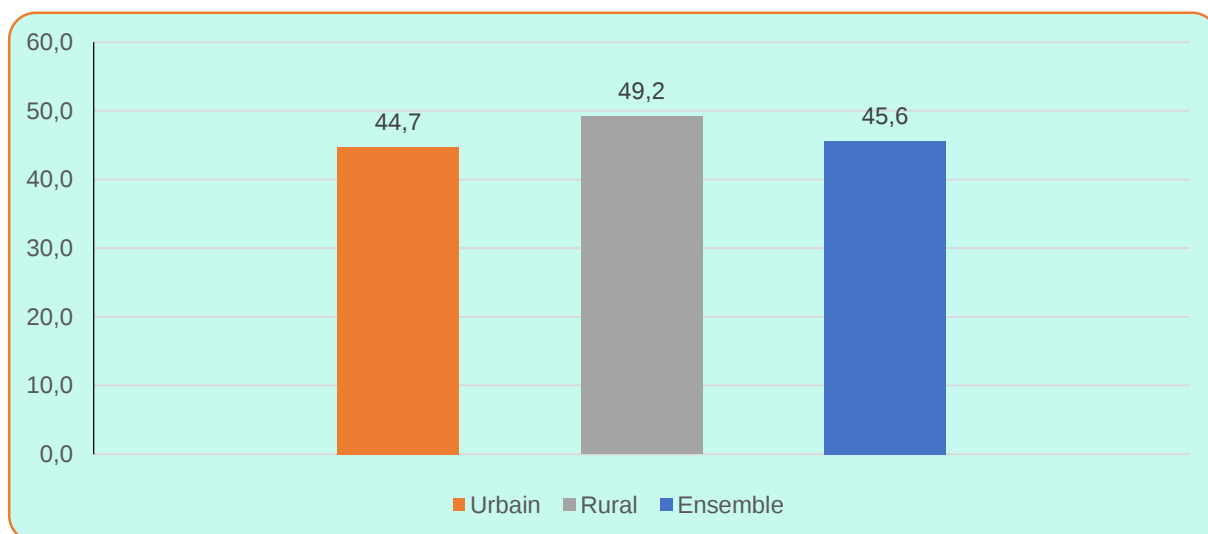
Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	E	M	F	E
Aucun	5,1	14,4	9,1	18,2	43,6	30,8
Primaire	4,5	13,0	7,8	13,1	36,4	23,2
Post-primaire	5,6	14,6	9,3	18,2	41,0	28,9
Secondaire	6,5	13,6	9,1	22,3	38,5	28,7
Supérieur	12,3	19,0	14,4	28,9	41,4	33,1
Ensemble	6,1	14,5	9,5	19,1	41,2	29,1

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

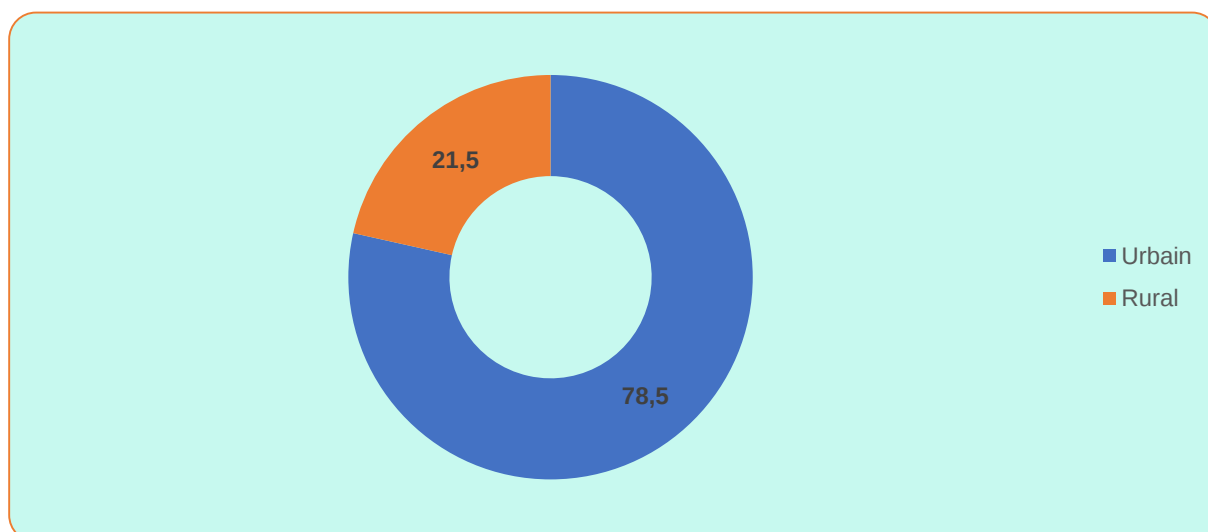
La proportion de la population hors main-d'œuvre est de 45,6% dans la région du Centre. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée en milieu rural (49,2%) qu'en milieu urbain (44,7%) (graphique 6.7).

Graphique 6.7 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus selon le milieu de résidence



En termes de répartition de la population hors main d'œuvre selon le milieu de résidence, il ressort que 78,5% de cette population réside en milieu urbain et 21,5% vit en milieu rural (Graphique 6.8)

Graphique 6.8 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre selon le milieu de résidence



Les communes ayant les taux d'inactivité les plus élevés sont Pabré (59,9%), Koubri (57,7%) et Komki-Ipala (54,7%). Celles ayant les faibles taux sont Komsilga (38,8%) et Ouagadougou (44,7%) où moins de la moitié de la population de 15 ans ou plus est inactive (tableau 6.9).

Selon le sexe, le taux d'inactivité est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 6.9 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Komki-Ipala	49,8	58,6	54,7
Komsilga	24,6	53,8	38,8
Koubri	47,0	67,9	57,7
Ouagadougou	32,9	56,1	44,7
Pabré	47,2	71,2	59,9
Saaba	34,7	65,8	50,0
Tanghin-Dassouri	42,5	58,5	51,3
Centre	33,4	57,4	45,6

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) et aux âges avancés (60-64 ans et 65 ans ou plus) comparativement aux âges intermédiaires où ils sont relativement faibles. Ils suivent la même tendance aussi bien chez les femmes que chez les hommes (tableau 6.10).

Tableau 6.10 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	77,8	78,5	78,2
20-24	53,9	65,4	60,3
25-29	29,1	50,8	40,5
30-34	14,9	42,7	28,2
35-39	11,5	39,5	24,2
40-44	11,1	39,3	23,1
45-49	11,9	42,2	25,0
50-54	15,4	50,0	31,2
55-59	23,6	57,9	40,1
60-64	40,6	72,0	55,7
65 ou +	61,9	84,4	73,8
Ensemble	33,4	57,4	45,6

Dans la région, 39,1% de la population hors main-d'œuvre est sans instruction, 24,4% a le niveau post-primaire. Les individus de niveau supérieur représentent 9,7%. La tendance observée au niveau des hommes et femmes est similaire à celle de l'ensemble. Cependant, il ressort que plus de la moitié (61,2%) de la population masculine hors de la main d'œuvre a au moins le niveau post-primaire. Dans la population féminine, plus de la moitié (57,9%) a au plus le niveau primaire (tableau 6.11).

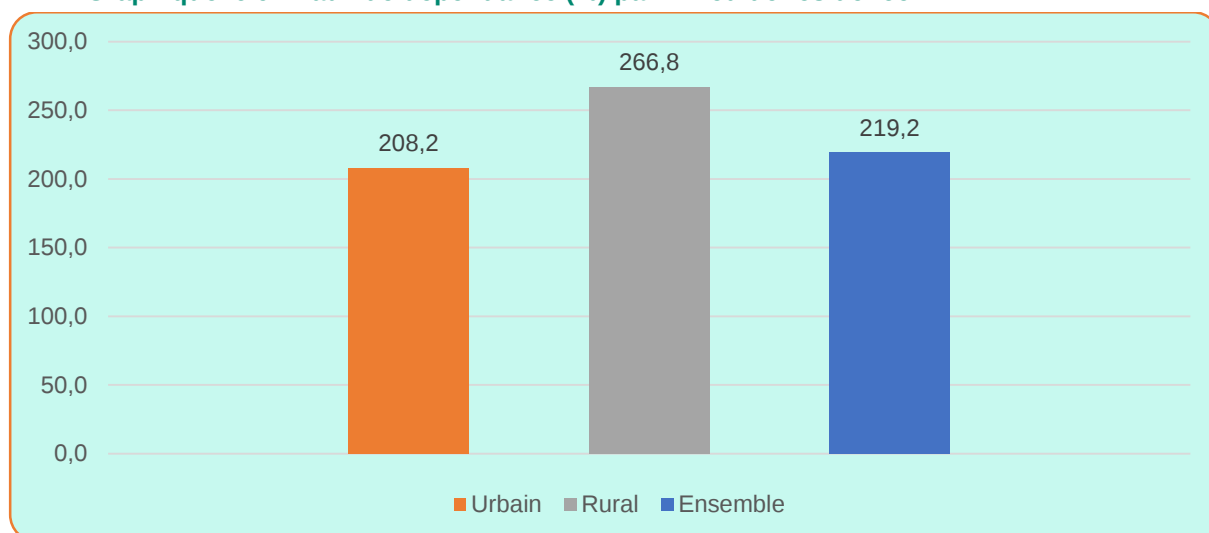
Tableau 6.11 : Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	28,4	10,3	25,9	20,0	15,3	100
Féminin	45,2	12,7	23,6	12,0	6,5	100
Ensemble	39,1	11,8	24,4	14,9	9,7	100

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 219,2% dans la région du Centre. Ce taux traduit le fait qu'un actif occupé a en charge au moins 2 personnes qui sont en situation de hors main-d'œuvre ou âgées de moins de 15 ans. Dans le milieu urbain, le taux de dépendance est de 208,2%. Il est plus élevé en milieu rural avec 266,8% (graphique 6.9).

Graphique 6.9 : Taux de dépendance (%) par milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans de la région, 69,3 % sont hors main d'œuvre et 24,9 % sont des actifs occupés. La proportion des occupés des 15-24 ans est plus importante chez les hommes (28,8 %) que chez les femmes (21,9 %). Celle des jeunes hors main d'œuvre est plus importante chez les femmes (72,1%) que chez les hommes (65,7%) (Tableau 6.12).

Les tendances observées selon le milieu de résidence sont similaires à celles régionales.

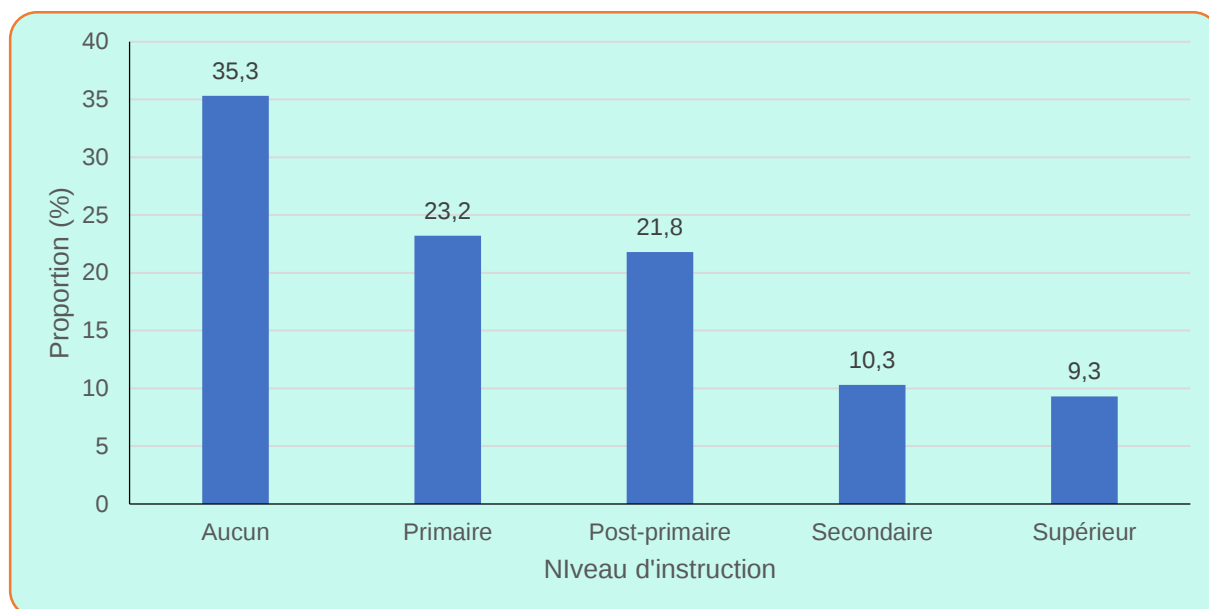
Tableau 6.12 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Occupés	28,4	22,4	25,0	30,5	19,5	24,4	28,8	21,9	24,9
Chômeurs	5,7	6,1	5,9	4,5	6,0	5,3	5,5	6,0	5,8
Hors main-d'œuvre	65,9	71,5	69,1	65,0	74,5	70,3	65,7	72,1	69,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

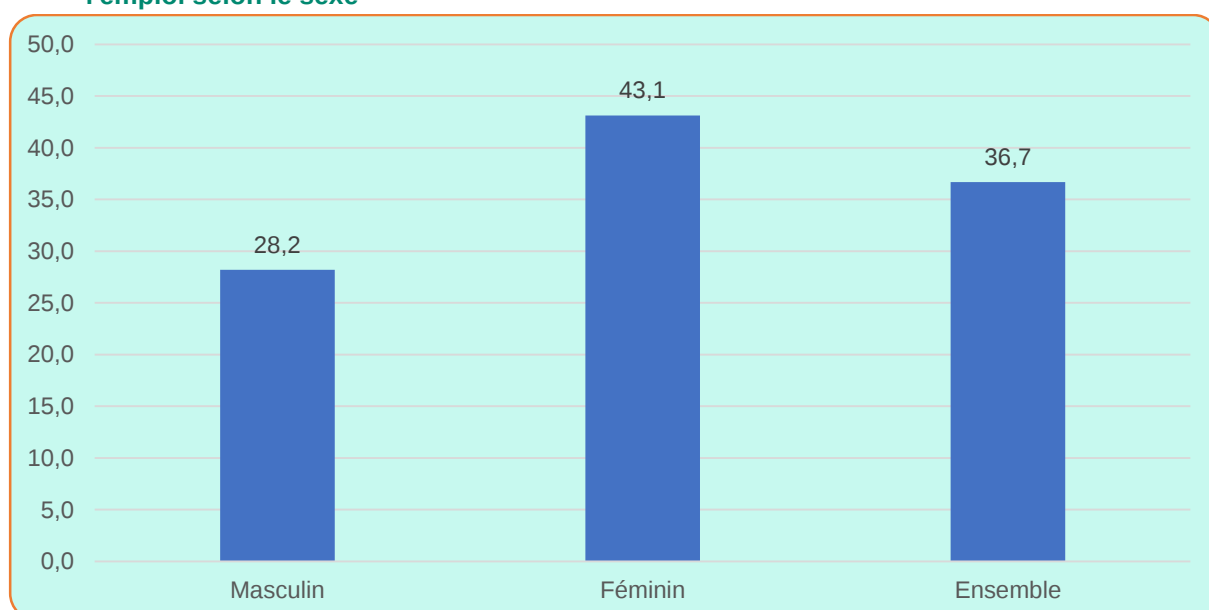
Les actifs occupés de 15-24 ans dans la région représentent 24,9%. Suivant leur niveau d'instruction, 35,3% des jeunes actifs occupés sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire (10,3%) ou supérieur (9,3%) y sont faiblement représentés (Graphique 6.10).

Graphique 6.10 : répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d'instruction



La population âgée de 15-24 ans non scolarisée et n'exerçant aucune activité économique représente 36,7 %. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène. En effet, 43,1 % d'elles sont dans cette situation contre 28,2 % chez les hommes (Graphique 6.11).

Graphique 6.11 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



Plus de la moitié de jeunes de 15-35 ans (51,7 %) est hors main d'œuvre et 6,3 % sont des chômeurs. Les occupés représentent 42,0%. La proportion des occupés des 15-35 ans est plus importante chez les hommes (52,9%) que chez les femmes (32,5 %). Celle des jeunes hors main d'œuvre est

plus importante chez les femmes (60,3%) que chez les hommes (41,8%). Les tendances observées selon le milieu de résidence sont similaires à celles régionales (Tableau 6.13).

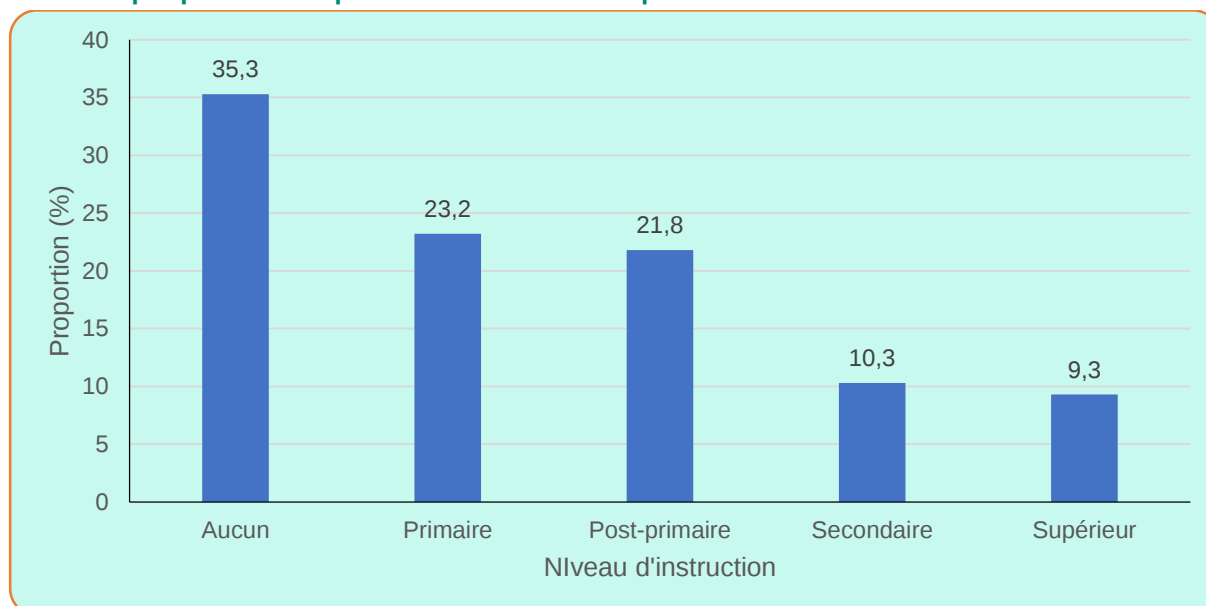
Tableau 6.13 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Occupés	52,6	33,4	42,3	54,2	28,8	40,8	52,9	32,5	42,0
Chômeurs	5,6	7,4	6,5	4,2	6,8	5,5	5,3	7,3	6,3
Hors main-d'œuvre	41,8	59,2	51,2	41,7	64,4	53,6	41,8	60,3	51,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

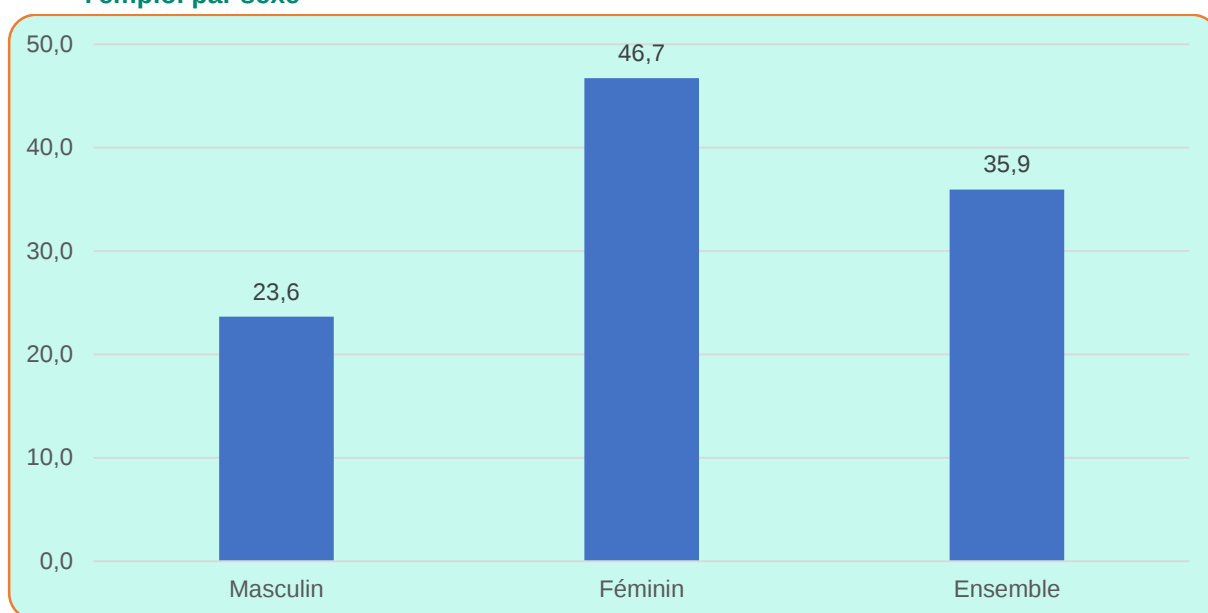
Suivant le niveau d'instruction, 8 jeunes actifs occupés sur 10 ont tout au plus le niveau post-primaire. Moins de 20% des jeunes ont un niveau secondaire ou supérieur. (Graphique 6.12).

Graphique 6.12 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction



Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi constituent 35,9 % des jeunes de ce groupe d'âge. Au niveau du genre, le phénomène est plus important chez les femmes que chez les hommes (46,7 % chez les femmes contre 23,6 % chez les hommes) (Graphique 6.13).

Graphique 6.13 : Proportion (%) des jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

Dans la région du Centre, il y a 49,3 % d'individus occupés, 5,1 % de chômeurs et 45,6 % de personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 54,4%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (55,3%) qu'en milieu rural (50,8%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,5 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 29,1 %. Le taux de chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain, quel que soit la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Le chômage est plus présent chez les femmes par rapport aux hommes.

CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

Collecte des données

La natalité, la fécondité et la mortalité des moins de cinq ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

Quotient de mortalité infantile (${}_1q_0$)

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile ($4q1$)

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Quotient de mortalité infanto-juvénile ($5q0$)

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la région du Centre présente un taux brut de natalité de 37,0 ‰. La désagrégation par milieu de résidence donne un taux brut de natalité de 35,6 ‰ en milieu urbain contre 42,1 ‰ en milieu rural. Le taux de natalité demeure plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (tableau 7.1).

Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence

Milieu de résidence	TBN (‰)
Urbain	35,6
Rural	42,1
Ensemble	37,0

7.2. FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

Le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,1 pour les femmes de 15-19 ans à 4,1 pour celles de 45-49 ans. Il y a en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âge à un autre entre 20 et 44 ans.

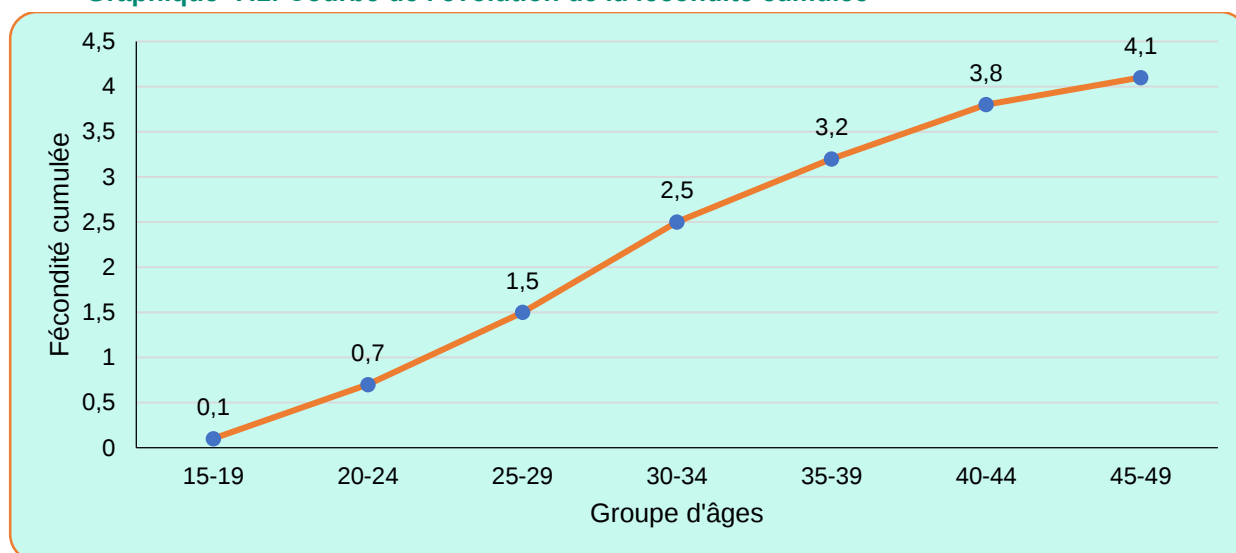
La fécondité dans la région du Centre connaît une baisse relative et un recul au niveau des jeunes (par rapport au niveau national). Cependant, elle est encore élevée et permanente. Chez les 15-19 ans, 7% ont un ou deux enfants nés vivants. La forte fécondité se traduit par le fait que, plus de 25 % des femmes de 30-34 ans ont eu 4 à plus de 6 enfants nés vivants. Cette proportion est de 60% chez les 45-49 ans (graphique 7.1).

Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Ensemble	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	3	4	5	6 ou +		
15-19	92,7	6,0	1,0	0,2	0,1	0,0	0,0	100,0	0,1
20-24	57,7	24,8	12,5	3,6	0,9	0,3	0,1	100,0	0,7
25-29	29,0	23,1	24,9	15,2	5,5	1,7	0,8	100,0	1,5
30-34	14,4	14,3	22,2	23,6	15,4	6,6	3,4	100,0	2,5
35-39	8,7	8,9	16,4	22,8	20,2	13,2	9,7	100,0	3,2
40-44	6,4	6,9	12,6	19,7	20,0	16,1	18,4	100,0	3,8
45-49	5,2	5,8	10,8	17,8	19,0	16,8	24,5	100,0	4,1

La courbe de l'évolution de la fécondité cumulée montre bien la faible fécondité aux jeunes âges.

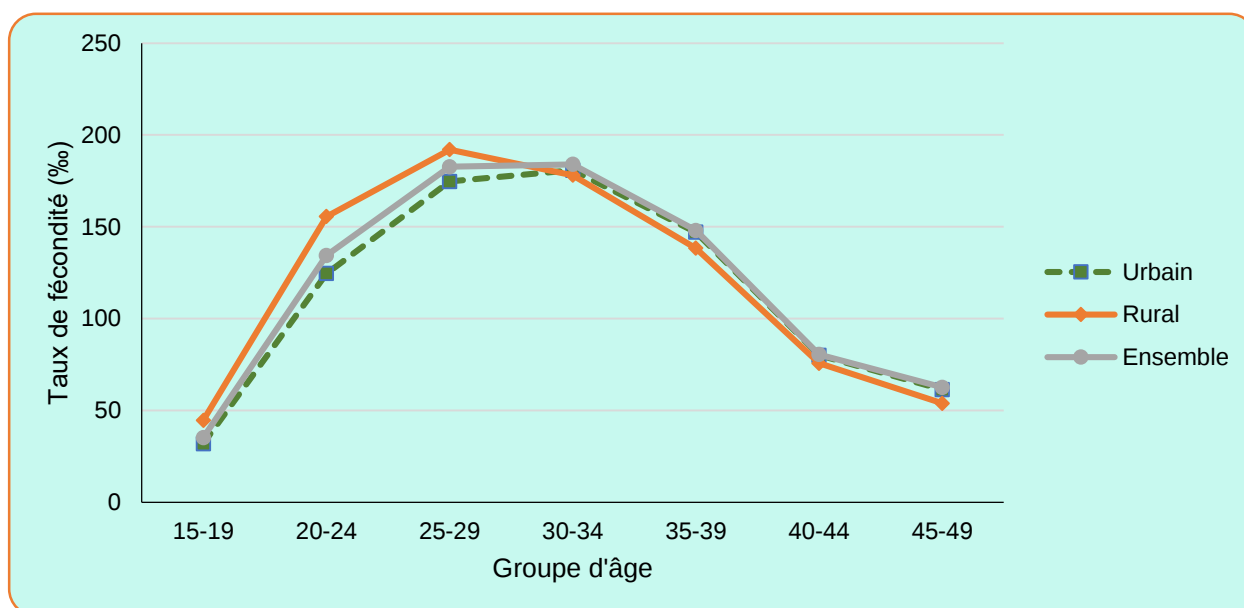
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée



7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. A l'échelle de la région, les femmes âgées 30-34 ans ont le plus fort taux de fécondité du moment (supérieurs à 184,0 ‰). En milieu rural, c'est le groupe d'âge 25-29 ans qui enregistre le taux de fécondité du moment le plus élevé (192,0 ‰). Au niveau urbain, ce sont les femmes âgées de 30-34 ans qui ont les taux de fécondité du moment les plus élevés.

Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, entre 15 -29 ans, le milieu rural présente des taux de fécondité les plus élevés par rapport au milieu urbain. L'inverse s'observe dans les autres groupes d'âge (30-49 ans) (tableau 7.3).

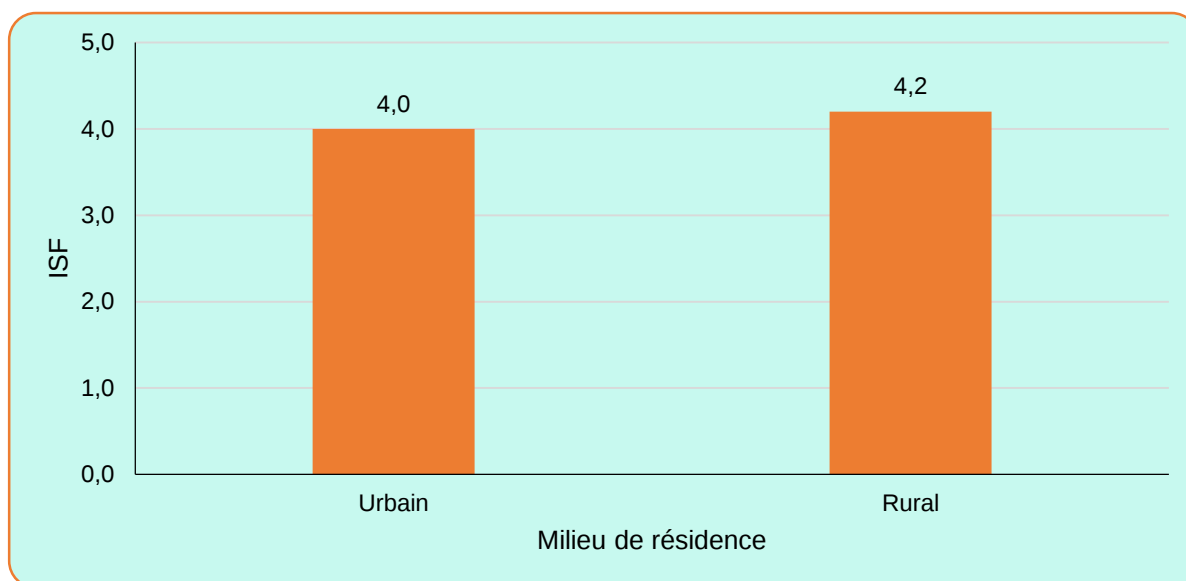
Tableau 7.3: Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	31,9	44,6	35,2
20-24	124,6	155,6	134,4
25-29	174,7	192,0	182,7
30-34	180,8	178,1	184,0
35-39	147,0	138,3	148,0
40-44	80,0	75,7	80,5
45-49	61,4	53,9	62,6
ISF	4,0	4,2	4,1

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

Les résultats du 5e RGPH présentent pour la région un niveau de fécondité relativement faible (4,1 enfants par femme). Selon le milieu de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 4,2 contre 4,0 en milieu urbain.

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

Ce point sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2019, dans la région du Centre, environ 49 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Selon le sexe, la mortalité avant l'âge d'un an est un peu plus élevée chez les garçons (50,2‰) que chez les filles (48,5‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	50,2	48,5	49,3
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	27,1	32,0	29,5
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	75,9	78,9	77,3

Quant au quotient de mortalité juvénile, sur 1000 enfants ayant atteint l'âge d'un an, environ 30 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire.

En considérant le niveau de mortalité infanto-juvénile, sur 1000 naissances vivantes, 77 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le niveau est plus élevé chez les filles (78,9 ‰) que chez les garçons (75,9 ‰).

CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région reste élevé. Le taux brut de natalité est de 41,4‰ et varie en fonction du milieu de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 43,8‰ en milieu rural contre 31,0‰ pour le milieu urbain tandis qu'il est de 41,9‰ dans la Léraba contre 41,2‰ dans la Comoé.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre, entre la région du Centre et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

La région du Centre dont le chef-lieu Ouagadougou est la capitale du pays attire des populations venues des autres parties du Burkina et des pays frontaliers voisins (Côte d'Ivoire, Togo, Nigéria, Bénin, Mali...).

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5^e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants au cours des cinq dernières années ;
- prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue³ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du

³ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciale ou inter-communale.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5^e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso.

Dans le Centre, 40,7% des résidents sont des migrants, dont 32,5% de migrants internes et 8,3% de migrants internationaux. Selon le sexe, 40,5% des hommes sont des migrants tandis que chez les femmes 40,9% sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (33,7%) sont les plus enclines au phénomène que les hommes (31,1%). Quant à la migration à l'extérieur du territoire, 9,4% des hommes et 7,2% des femmes sont des migrants internationaux. Par ailleurs, 59,3% des résidents sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	785 322	59,5	810 645	59,1	1 595 967	59,3
Migrants internationaux	124 196	9,4	98 563	7,2	222 759	8,3
Migrants internes	411 346	31,1	463 070	33,7	874 416	32,5
Total migrant	535 542	40,5	561 633	40,9	1 097 175	40,7
Ensemble	1 320 864	100,0	1 372 278	100,0	2 693 142	100,0

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée-de-vie résidant dans le Centre. En effet, ce rapport est de 88,8 hommes pour 100 femmes. Il en est ainsi à partir de 5 ans jusqu'à 29 ans et à partir de 65 ans plus. Les tranches d'âge jeunes sont les plus concernées. A partir de 30 ans jusqu'à 64 ans, c'est l'effet contraire et le rapport est en faveur des hommes (tableau 8.2).

Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	22 326	5,6	22 321	4,9	44 647	5,2	100,0
5-9	24 583	6,1	29 085	6,4	53 668	6,3	84,5
10-14	24 006	6,0	37 317	8,3	61 323	7,2	64,3
15-19	29 909	7,4	57 290	12,7	87 199	10,2	52,2
20-24	42 725	10,6	64 810	14,3	107 535	12,6	65,9

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
25-29	49 112	12,2	60 891	13,5	110 003	12,9	80,7
30-34	53 525	13,3	50 953	11,3	104 478	12,2	105,0
35-39	44 538	11,1	36 491	8,1	81 029	9,5	122,1
40-44	34 560	8,6	24 359	5,4	58 919	6,9	141,9
45-49	23 484	5,8	16 791	3,7	40 275	4,7	139,9
50-54	17 293	4,3	14 049	3,1	31 342	3,7	123,1
55-59	12 224	3,0	11 306	2,5	23 530	2,8	108,1
60-64	9 822	2,4	8 967	2,0	18 789	2,2	109,5
65-69	5 733	1,4	5 904	1,3	11 637	1,4	97,1
70-74	3 811	0,9	4 859	1,1	8 670	1,0	78,4
75-79	1 844	0,5	2 739	0,6	4 583	0,5	67,3
80-84	994	0,2	2 024	0,4	3 018	0,4	49,1
85 ou +	1 012	0,3	2 110	0,5	3 122	0,4	48,0
Ensemble	401 501	100,0	452 266	100,0	853 767	100,0	88,8

La répartition des migrants internes récents montre que, dans l'ensemble, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 86,8 hommes pour 100 femmes (tableau 8.3). En revanche, selon les tranches d'âges, on note qu'entre 30 et 59 ans, les hommes sont dominants dans cette migration. Ce rapport de masculinité est plus élevé dans la tranche d'âge 45-49 ans (181,4 hommes pour 100 femmes).

Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	6 320	12,2	6 284	10,5	12 604	11,3	100,6
5-9	6 036	11,6	6 820	11,4	12 856	11,5	88,5
10-14	4 762	9,2	7 471	12,5	12 233	11,0	63,7
15-19	5 014	9,7	10 203	17,1	15 217	13,6	49,1
20-24	6 097	11,7	8 693	14,5	14 790	13,2	70,1
25-29	5 812	11,2	6 833	11,4	12 645	11,3	85,1
30-34	5 856	11,3	4 815	8,1	10 671	9,6	121,6
35-39	4 497	8,7	2 961	5,0	7 458	6,7	151,9
40-44	2 869	5,5	1 656	2,8	4 525	4,1	173,2
45-49	1 729	3,3	953	1,6	2 682	2,4	181,4
50-54	1 085	2,1	805	1,3	1 890	1,7	134,8
55-59	674	1,3	596	1,0	1 270	1,1	113,1
60-64	447	0,9	524	0,9	971	0,9	85,3
65-69	238	0,5	381	0,6	619	0,6	62,5
70-74	166	0,3	336	0,6	502	0,4	49,4
75-79	105	0,2	174	0,3	279	0,2	60,3
80-84	48	0,1	132	0,2	180	0,2	36,4
85 ou +	145	0,3	160	0,3	305	0,3	90,6
Ensemble	51 900	100,0	59 797	100,0	111 697	100,0	86,8

L'analyse du tableau 8.4 fait apparaître que 78,4% de la population du Centre résident en milieu urbain. Selon le statut migratoire, il ressort que 82,6% des non migrants résident en milieu urbain contre 17,4% pour le milieu rural. Ces proportions en milieu urbain et rural sont respectivement de 72,4% et 27,6% pour les migrants.

Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	1 317 722	82,6	278 245	17,4	1 595 967	100,0
Migrants	794 880	72,4	302 295	27,6	1 097 175	100,0
Ensemble	2 112 602	78,4	580 540	21,6	2 693 142	100,0

La répartition des migrants intra province dans le Centre révèle une prédominance féminine quel que soit le type migrant. En effet, la proportion des migrantes est respectivement de 53,6% pour la migration durée et de 50,5% pour la migration interne récente (tableau 8.5).

Tableau 8.5 : Répartition des migrants intra province par type selon le sexe dans le Centre

Type de migrants	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	78 827	46,4	91 033	53,6	169 860	100,0
Migrants internes récents	32 236	49,5	32 822	50,5	65 058	100,0

La répartition du flux migratoire durée de vie par commune dans le Centre montre que sur les sept communes de la région, trois sont déficitaires (tableau 8.6). En effet, la commune de Ouagadougou est la plus affectée par les départs des populations (-34 666). Par contre, la commune de Komsilga (+ 36 064) enregistre le solde migratoire positif le plus élevé, suivie de la commune de Saaba (+29 314).

Tableau 8.6 : Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Centre

Commune	Entrants	Sortants	Solde
OUAGADOUGOU	593 397	628 063	-34 666
KOMKI-IPALA	2 890	3 162	-272
KOMSILGA	77 014	40 950	36 064
KOUBRI	12 903	12 289	614
PABRÉ	8 020	7 560	460
SAABA	152 517	123 203	29 314
TANGHIN-DASSOURI	7 026	7 161	-135

Les natifs de la région du Centre représentent 67,6% du total des résidents. Les autres natifs proviennent essentiellement de l'extérieur du pays (5,2%), des régions du Centre-sud (4,6%), du Plateau Central (4,1%) et du Centre-ouest (3,3%).

Tableau 8.7 : Répartition des résidents dans le Centre selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	50 473	1,9
Cascades	12 964	0,5
Centre	1 820 388	67,6
Centre-Est	62 739	2,3
Centre-Nord	62 659	2,3
Centre-Ouest	88 314	3,3
Centre-Sud	122 974	4,6
Est	29 568	1,1
Haut-Bassins	73 323	2,7
Nord	80 181	3,0
Plateau Central	109 434	4,1
Sahel	22 832	0,8
Sud-Ouest	18 424	0,7
Hors du Burkina Faso	138 869	5,2
Ensemble	2 693 142	100,0

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région du Centre, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région du Centre et résidant au Burkina Faso, seulement 6 personnes partent s'installer dans les autres régions du pays (tableau 8.8). La région des Hauts-Bassins est la principale destination des natifs du Centre résidant au Burkina (1,3 %). Cette dernière est suivie de la région du Centre-ouest (0,9 %).

Tableau 8.8: Répartition des natifs de la région du Centre résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	8 147	0,4
Cascades	4 880	0,3
Centre	1 820 388	93,7
Centre-Est	8 053	0,4
Centre-Nord	7 836	0,4
Centre-Ouest	18 179	0,9
Centre-Sud	12 529	0,6
Est	5 543	0,3
Haut-Bassins	24 336	1,3
Nord	8 914	0,5
Plateau Central	14 844	0,8
Sahel	3 113	0,2
Sud-Ouest	6 759	0,3
Ensemble	1 943 521	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Centre et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Le pays de naissance des résidents de la région du Centre, les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge sont examinés.

La répartition des immigrés par type de migration et par sexe montre que la proportion des hommes est plus importante que celle des femmes, quel que soit le type. En effet, la proportion des hommes est de 50,4% pour la migration durée de vie, 52,7% pour la migration récente et 55,8% pour la migration dernière résidence à l'étranger (tableau 8.9).

Tableau 8.9: Répartition des immigrants par type de migration internationale selon le sexe

Type de migration internationale	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Migrations durée-de-vie	70 000	50,4	68 869	49,6	138 869	100,0
Migrations récentes	5 609	52,7	5 034	47,3	10 643	100,0
Migrations dernières résidence à l'étranger	124 135	55,8	98 502	44,2	222 637	100,0

La répartition des immigrés durée de vie par groupe d'âge (tableau 8.10) montre que quel que soit le sexe, les proportions sont plus élevées entre 20 et 39 ans. Quant aux émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que ce sont les hommes qui sont plus concernés par l'émigration surtout après l'âge de 20 ans.

Tableau 8.10 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
1-4	2,5	2,4	2,4	107,7	3,2	6,5	4,0	151,5
5-9	4,3	5,2	4,7	84,0	1,6	3,3	2,0	149,1
10-14	4,9	6,9	5,9	71,8	3,0	4,3	3,3	215,8
15-19	6,9	11,2	9,0	62,6	15,0	19,9	16,2	229,8
20-24	12,6	14,9	13,7	86,1	21,8	23,4	22,2	284,6
25-29	14,7	15,5	15,1	96,1	17,5	15,0	16,9	355,7
30-34	15,5	13,9	14,7	113,3	13,1	9,4	12,2	426,7
35-39	12,9	10,2	11,6	127,7	7,9	6,7	7,6	360,8
40-44	10,0	7,2	8,6	141,0	5,7	3,5	5,1	488,9
45-49	6,7	4,8	5,7	141,8	3,7	2,2	3,4	520,5
50-54	4,0	3,0	3,5	134,0	2,8	2,1	2,7	417,6
55-59	2,4	2,1	2,2	118,7	1,5	0,9	1,3	525,8
60-64	1,4	1,3	1,3	108,6	0,9	0,9	0,9	306,3
65-69	0,7	0,6	0,6	104,3	0,5	0,2	0,4	883,3
70-74	0,4	0,4	0,4	103,0	0,2	0,3	0,2	230,0
75-79	0,2	0,2	0,2	82,4	0,0	0,1	0,0	50,0
80-84	0,1	0,1	0,1	63,5	0,0	0,1	0,0	200,0
85 ou +	0,1	0,1	0,1	84,8	1,4	1,4	1,4	303,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	101,6	100,0	100,0	100,0	305,1

La Côte d'Ivoire (71%) reste le principal pays de naissance des résidents de la région du Centre née hors du Burkina Faso. Ce pays est suivi par le Togo et le Mali avec respectivement 7,2% et 3,7%

(Tableau 8.11).

Tableau 8.11 : Répartition des résidents du Centre nés hors du Burkina selon le pays de naissance

Pays de naissance	Effectif	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	101 348	71,0
Togo	10 329	7,2
Mali	5 251	3,7
Bénin	4 053	2,8
Autres pays CEDA0	11 426	8,0
Autres pays d'Afrique	3 471	2,4
Pays autres continents	2 915	2,0
ND	4 013	2,8
Ensemble	142 806	100,0

La répartition des émigrés de la région selon le pays de destination montre que la Côte d'Ivoire est le principal pays de destination des émigrés. En effet, 59,7% des émigrés vont vers ce pays. Il est suivi par le Mali qui accueille 24,7% des émigrés. La quasi-totalité des émigrés (96,9%) vont vers les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et seulement 2,2% concerne les autres pays d'Afrique (tableau 8.12).

Tableau 8.12: Répartition des émigrés du Centre par pays de destination

Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	7 469	59,7
Mali	3 090	24,7
Guinée	892	7,1
Autres pays CEDA0	679	5,4
Autres pays d'Afrique	274	2,2
Pays autres continents	111	0,9
Ensemble	12 515	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations du Centre à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 40 129 personnes résidant dans le Centre ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivraient le dénombrement du 5^e RGPH. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent de migrer. En effet, les non migrants constituent 68,1% des potentiels émigrés contre 31,9% pour les migrants interne. Selon le sexe, la même tendance est observée (tableau 8.13).

Tableau 8.13 : Répartition des potentiels émigrants internationaux du Centre selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrant	16 295	69,0	11 051	67,0	27 346	68,1
Migrant interne	7 335	31,0	5 448	33,0	12 783	31,9
Ensemble	23 630	100,0	16 499	100,0	40 129	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un burkinabè au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 7,3% dans le Centre contre 7,7% au plan national. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 7,5% tandis que celle des ménages ruraux est de 6,7% (tableau 8.14).

Tableau 8.14 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	505 046	37 904	7,5
Rural	139 600	9 381	6,7
Ensemble	644 646	47 285	7,3

CONCLUSION

L'analyse de la migration dans la région du Centre a montré que 40,7% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 32,4% des résidents de cette région ne sont pas des natifs. Les migrants internes durée de vie proviennent essentiellement des régions du Centre-sud (4,6%), du Plateau Central (4,1%) et du Centre-ouest (3,3%). Quant aux migrants internationaux durée de vie, ils viennent principalement de la Cote d'Ivoire (71%), du Togo (7,2%) et du Mali (3,7%). Les principaux pays d'émigration des résidents de la région sont la Cote d'Ivoire (59,7%) et le Mali (24,7%).

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 40 129 personnes résidant dans le Centre ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 68,1% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 7,3% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au

cours des 12 derniers mois avant le dénombrement du recensement 2019.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.⁴

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁵ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017).

⁴ Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l' ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

⁵ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

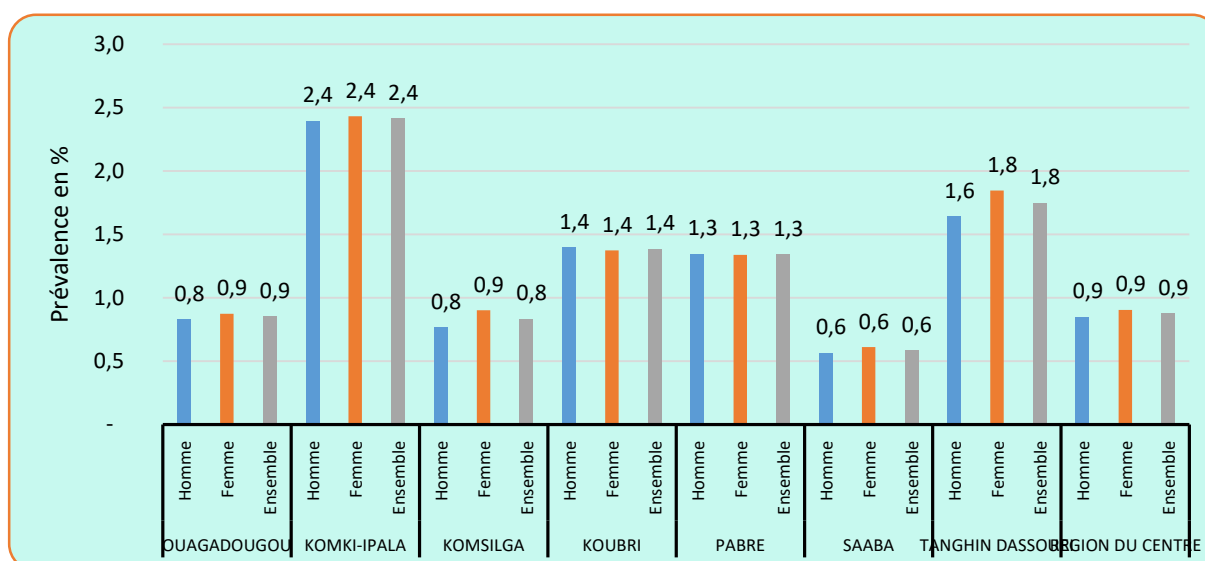
$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Centre est de 0,9%. Quel que soit la commune, il n'existe pas d'écart important entre les hommes et les femmes.

L'analyse comparative entre les communes met en évidence une prévalence plus élevée (2,4%), quel que soit le sexe dans la commune de Komki-Ipala (graphique 9.1). Les plus faibles prévalences sont observées dans la commune de Saaba aussi bien chez les hommes que chez les femmes (0,6%).

Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par commune selon le sexe



La situation du handicap est variable selon le milieu de résidence (tableau 9.1). En effet, la prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,0%) qu'en milieu urbain (0,9%).

Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	0,9
Rural	1,0

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 9.2) indique une augmentation des niveaux prévalence du handicap avec l'âge. En effet, la prévalence du handicap passe de 0,4% pour les 5-9 ans à 21,1% pour les 85 ans et plus. L'on peut penser que la perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît avec l'âge.

Selon le sexe, entre 75-84 ans la prévalence du handicap est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Par contre à partir de 85 ans ou plus, elle reste très élevée chez les femmes (23,4%) que chez les hommes (17,4%).

Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,4
10-14	0,4	0,4	0,4
15-19	0,4	0,4	0,4
20-24	0,4	0,4	0,4
25-29	0,4	0,4	0,4
30-34	0,4	0,5	0,5
35-39	0,5	0,6	0,6
40-44	0,7	0,9	0,8
45-49	1,0	1,4	1,1
50-54	1,3	1,8	1,5
55-59	2,1	2,3	2,2
60-64	3,0	3,6	3,3
65-69	5,0	5,1	5,1
70-74	8,0	8,0	8,0

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
75-79	12,0	11,7	11,9
80-84	17,7	15,9	16,6
85 ou +	17,4	23,4	21,1
Ensemble	0,9	0,9	0,9

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions élevées de personnes handicapées aux groupes d'âges de 70-74 ans (7,8%), 85 ans ou plus (7,5%), 60-64 ans (6,7%) et 65-69 ans (6,6%). L'on observe également des disparités suivant le sexe. En effet, à ces mêmes âges, la proportion de femmes handicapées est supérieure à celles des hommes.

L'âge moyen de l'ensemble des personnes handicapées de la région est de 49 ans. Il est plus élevé chez les femmes (50,9 ans) que chez les hommes (46,9 ans). Quant à l'âge médian, il est de 50 ans (Tableau 9.3). De même, il est plus élevé chez les femmes (53 ans) que chez les hommes (48 ans).

Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

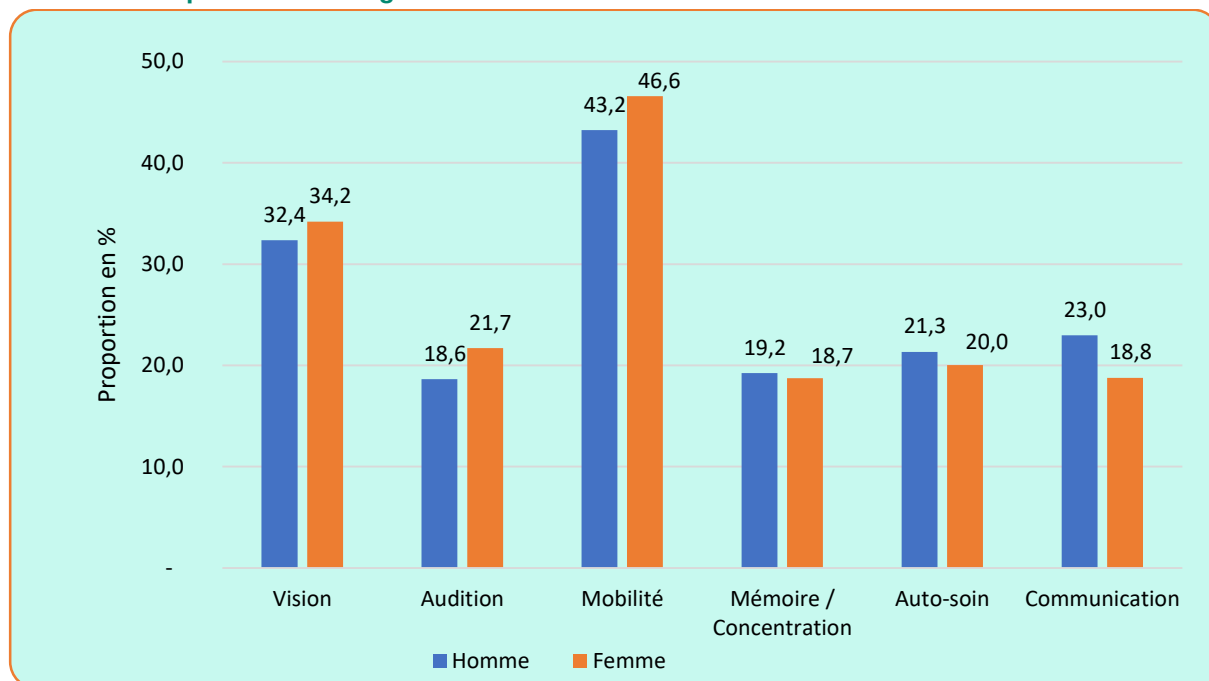
Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,5	2,9	6,4
10-14	2,9	2,7	5,6
15-19	2,5	2,9	5,4
20-24	2,6	2,7	5,3
25-29	2,3	2,6	4,9
30-34	2,5	2,8	5,3
35-39	2,7	2,5	5,2
40-44	2,8	2,6	5,4
45-49	2,5	2,7	5,2
50-54	2,5	2,9	5,4
55-59	2,8	2,9	5,8
60-64	3,2	3,6	6,7
65-69	3,3	3,2	6,6
70-74	3,7	4,1	7,8
75-79	2,8	3,3	6,1
80-84	2,2	3,2	5,4
85 ou +	2,4	5,1	7,5
Ensemble	47,3	52,7	100,0
Age moyen	46,9	50,9	49,0
Age médian	48,0	53,0	50,0

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région du Centre quel que soit le sexe. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les

femmes (46,6%) que chez les hommes (43,2%). Quant au handicap visuel, elle est également plus élevée chez les femmes (34,2%) que chez les hommes (32,4%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population masculine que féminine (graphique 9.2).

Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la région du Centre



L'analyse par commune selon le type de limitations fonctionnelles (tableau 9.4) montre que la commune de Komki-Ipala (52,4%) enregistre le taux de handicap moteur le plus élevé, suivie de la commune de Tanghin-Dassouri (49,0%). Les plus faibles taux sont observés dans les communes de Koubri (37,3%) et de Saaba (39,6%).

Au niveau des personnes ayant des difficultés à voir, les taux de handicap visuels les plus élevés sont enregistrés par les communes Komki-Ipala et Saaba avec respectivement 35,6% et 34,7%. Les taux les plus faibles sont enregistrés par les communes de Komsilga (26,3%) et de Ouagadougou (33,4%).

Tableau 9.4 : Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et par commune

Commune	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire/ Concentra tion	Auto-soin	Communi cation
OUAGADOUGOU	Homme	32,5	17,6	43,7	19,3	21,4	24
	Femme	34,3	20,3	46,9	17,2	19,5	19,1
	Ensemble	33,4	19	45,4	18,2	20,4	21,4
KOMKI-IPALA	Homme	37	27,9	47,1	22,6	23,1	25
	Femme	34,3	26,9	57	22,3	22,3	16,1
	Ensemble	35,6	27,3	52,4	22,4	22,7	20,2
KOMSILGA	Homme	24,6	19,8	45,6	17,2	25,3	17,2
	Femme	27,8	24,8	45,3	20,5	26,9	17,3
	Ensemble	26,3	22,5	45,4	18,9	26,2	17,3
KOUBRI	Homme	37,1	23,4	35,9	22	12,8	11,6
	Femme	31,1	25,1	38,8	30,8	13,3	13,9
	Ensemble	34,1	24,3	37,3	26,4	13	12,7
PABRÉ	Homme	31	21,6	41,3	19,2	20,2	20,7
	Femme	37,6	31	39,8	27,9	19,9	16,8
	Ensemble	34,4	26,4	40,5	23,7	20	18,7
SAABA	Homme	34,2	19	38,3	16,6	20,4	20,6
	Femme	35,2	24,2	40,8	20,5	19,2	18,6
	Ensemble	34,7	21,7	39,6	18,7	19,8	19,6
TANGHIN-DASSOURI	Homme	30	25,2	45	19,9	23,8	22,6
	Femme	37	28,6	52,1	24,5	25,2	20,4
	Ensemble	34	27,1	49	22,5	24,6	21,4
CENTRE	Homme	32,4	18,6	43,2	19,2	21,3	23
	Femme	34,2	21,7	46,6	18,7	20	18,8
	Ensemble	33,3	20,3	45	19	20,6	20,8

9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen selon le milieu de résidence montre les mêmes tendances que ce qui a été observé précédemment au niveau régional. Le handicap moteur et visuel reste dominant quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de personnes handicapées moteur et visuel est plus élevé en milieu urbain (45,4% et 33,4%) qu'en milieu rural (43,6% et 32,9%). La même tendance est observée quel que soit le sexe. Par contre pour les autres types (audition, mémoire concentration et auto soin), le pourcentage des personnes handicapées est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (tableau 9.5).

Tableau 9.5 : Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle

Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	32,5	17,6	43,7	19,3	21,4	24,0
	Féminin	34,3	20,3	46,9	17,2	19,5	19,1
	Ensemble	33,4	19,0	45,4	18,2	20,4	21,4
Rural	Masculin	32,0	22,1	41,7	19,0	21,1	19,4
	Féminin	33,8	26,3	45,3	23,6	21,6	17,7
	Ensemble	32,9	24,3	43,6	21,4	21,3	18,5
Ensemble	Masculin	32,4	18,6	43,2	19,2	21,3	23,0
	Féminin	34,2	21,7	46,6	18,7	20,0	18,8
	Ensemble	33,3	20,3	45,0	19,0	20,6	20,8

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans le Centre est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon la commune montre que la situation de multi handicap concerne beaucoup plus les communes de Komki-Ipala et Tanghin-Dassouri avec respectivement 42,9% et 40,1% (tableau 9.6).

Tableau 9.6 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus par sexe et par commune selon le multi handicap

Commune	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
OUAGADOUGOU	Homme	69,2	30,8	100,0
	Femme	70,9	29,1	100,0
	Ensemble	70,1	29,9	100,0
KOMKI-IPALA	Homme	56,7	43,3	100,0
	Femme	57,4	42,6	100,0

Commune	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
KOMSILGA	Ensemble	57,1	42,9	100,0
	Homme	68,7	31,3	100,0
	Femme	65,8	34,2	100,0
KOUBRI	Ensemble	67,1	32,9	100,0
	Homme	71,8	28,2	100,0
	Femme	66,0	34,0	100,0
PABRÉ	Ensemble	68,9	31,1	100,0
	Homme	67,6	32,4	100,0
	Femme	61,9	38,1	100,0
SAABA	Ensemble	64,7	35,3	100,0
	Homme	70,5	29,5	100,0
	Femme	66,8	33,2	100,0
TANGHIN-DASSOURI	Ensemble	68,6	31,4	100,0
	Homme	63,0	37,0	100,0
	Femme	57,4	42,6	100,0
CENTRE	Ensemble	59,9	40,1	100,0
	Homme	68,8	31,2	100,0
	Femme	69,0	31,0	100,0
	Ensemble	68,9	31,1	100,0

L'analyse de la situation de multi handicap selon le milieu de résidence (tableau 9.7) montre que la proportion est plus élevée en milieu rural (34,9%) qu'en milieu urbain (29,9%). La même tendance est observée quel que soit le sexe.

Tableau 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Ensemble
Urbain	Masculin	69,2	30,8	100,0
	Féminin	70,9	29,1	100,0
	Ensemble	70,1	29,9	100,0
Rural	Masculin	67,4	32,6	100,0
	Féminin	63,1	36,9	100,0
	Ensemble	65,1	34,9	100,0
Ensemble	Masculin	68,8	31,2	100,0
	Féminin	69,0	31,0	100,0
	Ensemble	68,9	31,1	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques. En effet, le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région du Centre, montre que 43,0% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 16,4% ont déjà fréquenté l’école et 40,6% ont déclaré être à l’école au moment du recensement de 2019. L’analyse suivant le sexe, montre que les écarts ne sont pas très importants.

9.6.1. STATUT SCOLAIRE ET COMMUNE DE RESIDENCE

L’analyse du statut de scolarisation suivant la commune montre que la proportion des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ayant jamais fréquenté est plus élevée dans les communes de Komsilga (53,9%) et de Pabré (49,0%). Les plus faibles proportions sont observées dans les communes de Ouagadougou (41,5%) et de Koubri (45,6%). La proportion de ceux ayant déclaré être à l’école au moment du recensement est très faible dans la commune de Pabré avec 14,3% contre 45,5% pour la commune de Tanghin-Dassouri (tableau 9.8).

Selon le sexe, il existe des écarts très importants entre les filles et les garçons dans certaines communes. En effet, la proportion de ceux qui fréquent actuellement est quatre fois plus chez les garçons (21,4%) que chez les filles (4,8%) dans la commune de Pabré. Ces proportions sont de 40,5% pour les garçons et 21,3% pour les filles dans la commune de Koubri. Par contre dans la commune de Tanghin-Dassouri, les proportions sont respectivement de 38,6% et de 52,7%.

Tableau 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par commune et par sexe selon le statut scolaire

Commune	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Ensemble
Ouagadougou	Masculin	42,3	15,4	42,4	100,0
	Féminin	40,7	17,5	41,9	100,0
	Ensemble	41,5	16,4	42,1	100,0
Komki-Ipala	Masculin	53,3	0,0	46,7	100,0
	Féminin	46,4	21,4	32,1	100,0
	Ensemble	48,8	14,0	37,2	100,0
Komsilga	Masculin	52,3	6,2	41,5	100,0
	Féminin	56,0	12,0	32,0	100,0
	Ensemble	53,9	8,7	37,4	100,0
Koubri	Masculin	42,9	16,7	40,5	100,0
	Féminin	40,4	38,3	21,3	100,0
	Ensemble	41,6	28,1	30,3	100,0
Pabré	Masculin	39,3	39,3	21,4	100,0
	Féminin	61,9	33,3	4,8	100,0
	Ensemble	49,0	36,7	14,3	100,0

Commune	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Ensemble
Saaba	Masculin	47,3	13,4	39,3	100,0
	Féminin	50,5	15,5	34,0	100,0
	Ensemble	48,8	14,4	36,8	100,0
Tanghin-Dassouri	Masculin	47,4	14,0	38,6	100,0
	Féminin	38,2	9,1	52,7	100,0
	Ensemble	42,9	11,6	45,5	100,0
Centre	Masculin	43,5	15,1	41,4	100,0
	Féminin	42,5	17,9	39,7	100,0
	Ensemble	43,0	16,4	40,6	100,0

9.6.2. STATUT SCOLAIRE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique que la proportion des personnes handicapées de 6-16 ans n'ayant jamais fréquenté est plus élevée en milieu rural (47,6%) qu'en milieu urbain (41,5%). En milieu rural, la proportion des femmes n'ayant jamais fréquenté est plus élevée chez femmes (48,0%) que chez les hommes (47,3%). Par contre en milieu urbain, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes avec respectivement 42,3% et 40,7%.

La proportion au niveau de la fréquentation actuelle est de 42,1% en milieu urbain contre 35,8% pour le milieu rural. L'analyse selon le sexe montre que quel ce soit le milieu de résidence, la proportion des hommes est plus élevée que celle des femmes (tableau 9.9).

Tableau 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Ensemble
Urbain	Masculin	42,3	15,4	42,4	100,0
	Féminin	40,7	17,5	41,9	100,0
	Ensemble	41,5	16,4	42,1	100,0
Rural	Masculin	47,3	14,1	38,6	100,0
	Féminin	48,0	19,1	32,9	100,0
	Ensemble	47,6	16,5	35,8	100,0

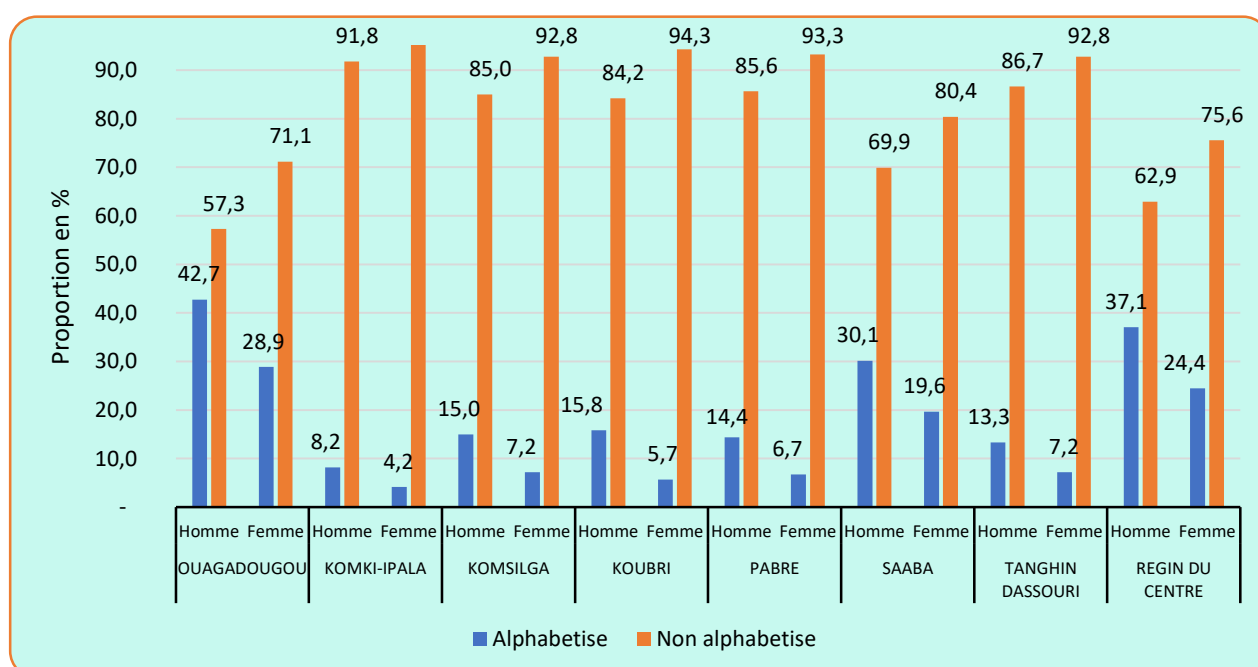
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la région du Centre, seulement trois sur dix personnes handicapées de 15 ans sait lire et écrire dans une langue quelconque.

Selon le sexe les hommes handicapés (37,1%) sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (24,4%).

L'analyse suivant les communes, indique les mêmes niveaux d'alphabétisation dans l'ensemble et suivant le sexe : les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. La proportion des femmes handicapées ne savant ni lire et écrire est plus élevée dans la commune de Komki-Ipala (95,8%), suivie de la commune de Koubri avec 94,3%. La commune de Ouagadougou enregistre la plus faible proportion avec 71,1% (graphique 9.3).

Graphique 9.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par commune et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Près de la moitié (48,1%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région sont mariées contre 26,8% des célibataires et 21,4% des veuves. La proportion des divorcées/séparées (1,8%) et des unions libres (1,9%) sont relativement plus faibles.

Les hommes sont pour la plupart mariés (59,2%), célibataires (32,7%), veufs (4,6%). Quant aux femmes, les mariées représentent 38,5%, les veuves 36,1% et les célibataires 21,7%.

En milieu rural, la proportion des mariés est plus élevée (49,3%) qu'en milieu urbain (47,8%). Par contre, la proportion des célibataire (28,1%) est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des

femmes mariées et femmes célibataires, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, les proportions des femmes veuves, divorcées/séparées sont plus élevées que celles des hommes veufs, divorcés/séparés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 9.10).

Tableau 9.10 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Ensemble
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	33,9	57,9	1,5	4,6	2,1	100,0
	Féminin	23,1	38,9	2,1	34,1	1,8	100,0
	Ensemble	28,1	47,8	1,8	20,3	1,9	100,0
Rural	Masculin	28,9	63,5	1,8	4,5	1,3	100,0
	Féminin	17,1	37,1	1,5	42,4	1,9	100,0
	Ensemble	22,6	49,3	1,6	24,9	1,7	100,0
Ensemble	Masculin	32,7	59,2	1,6	4,6	1,9	100,0
	Féminin	21,7	38,5	2,0	36,1	1,8	100,0
	Ensemble	26,8	48,1	1,8	21,4	1,9	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap dans la région du Centre est de 0,9 %. La commune de Komki-Ipala avec 2,4% enregistre la plus forte proportion. La prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,0%) qu'en milieu urbain (0,9%). L'âge moyen de l'ensemble des personnes handicapées de la région est de 49 ans. Il est plus élevé chez les femmes (50,9 ans) que chez les hommes (46,9 ans). On note une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus. La proportion des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école est de 43,0%. La proportion de personnes handicapées de 15 ans qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est de 30,3%.

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5^e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

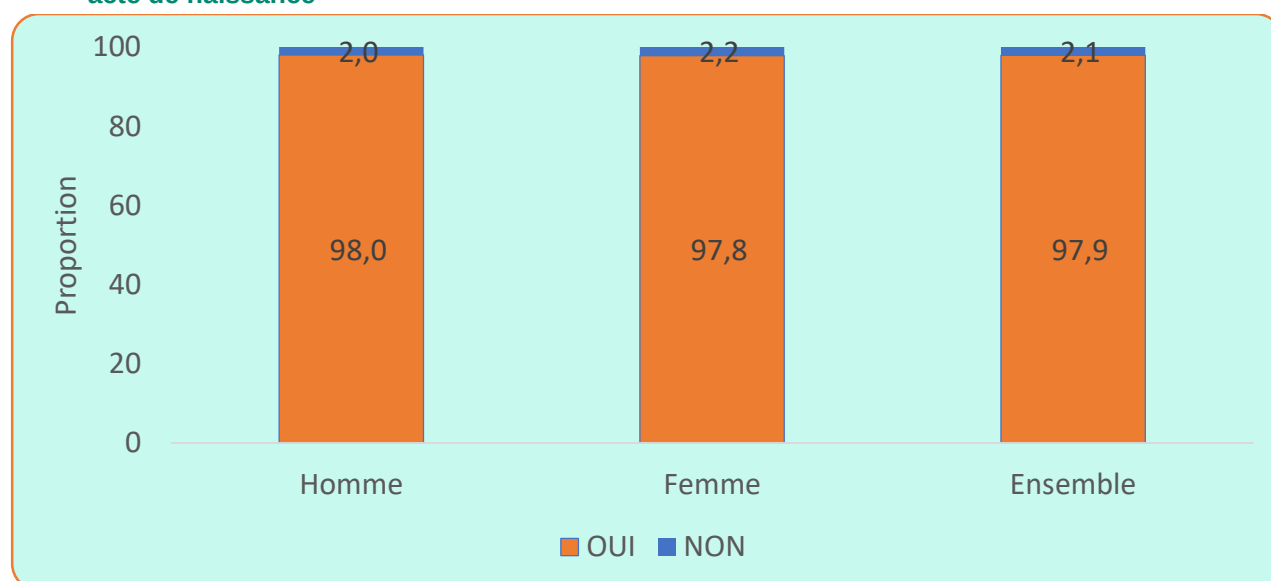
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région du Centre, 97,9% de la population disposent d'un acte de naissance contre 2,1% qui n'en disposent pas (graphique 10.1). L'analyse selon le sexe montre que la proportion de personnes ne possédant pas un acte de naissance est légèrement plus élevée chez les femmes (2,2%) que chez les hommes (2,0%).

Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance



10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de personnes possédant un acte de naissance varient entre 96,1% et 97,9%. Les proportions selon le sexe sont presque identiques.

Suivant les groupes d'âge, une variation de 89,6% à 98,3% de la possession d'un acte de naissance est observée quel que soit le sexe. Concernant la population qui ne possède pas un acte de naissance les proportions varient de 1,7% à 10,4% entre les groupes d'âge quel que soit le sexe (tableau 10.1).

Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Ensemble
0	Homme	96,1	3,9	100,0
	Femme	96,1	3,9	100,0
	Ensemble	96,1	3,9	100,0
1	Homme	97,5	2,5	100,0
	Femme	97,4	2,6	100,0
	Ensemble	97,5	2,5	100,0
2	Homme	97,6	2,4	100,0
	Femme	97,6	2,4	100,0
	Ensemble	97,6	2,4	100,0
3	Homme	97,6	2,4	100,0
	Femme	97,6	2,4	100,0
	Ensemble	97,6	2,4	100,0
4	Homme	97,8	2,2	100,0
	Femme	97,8	2,2	100,0
	Ensemble	97,8	2,2	100,0
5	Homme	97,5	2,5	100,0
	Femme	97,5	2,5	100,0
	Ensemble	97,5	2,5	100,0
6	Homme	97,9	2,1	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Ensemble	97,9	2,1	100,0
Groupe d'âge				
0-4	Homme	97,4	2,6	100,0
	Femme	97,3	2,7	100,0
	Ensemble	97,3	2,7	100,0
5-9	Homme	97,9	2,1	100,0
	Femme	97,8	2,2	100,0
	Ensemble	97,8	2,2	100,0
10-14	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	97,8	2,2	100,0
	Ensemble	97,9	2,1	100,0
15-19	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Ensemble	98,0	2,0	100,0
20-24	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Ensemble
25-29	Ensemble	98,3	1,7	100,0
	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
30-34	Ensemble	98,3	1,7	100,0
	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
35-39	Ensemble	98,3	1,7	100,0
	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	98,3	1,7	100,0
40-44	Ensemble	98,2	1,8	100,0
	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	98,3	1,7	100,0
45-49	Ensemble	98,3	1,7	100,0
	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
50-54	Ensemble	98,2	1,8	100,0
	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	97,7	2,3	100,0
55-59	Ensemble	98,0	2,0	100,0
	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	97,7	2,3	100,0
60-64	Ensemble	98,1	1,9	100,0
	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	96,5	3,5	100,0
65-69	Ensemble	97,3	2,7	100,0
	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	95,8	4,2	100,0
70-74	Ensemble	96,9	3,1	100,0
	Homme	97,3	2,7	100,0
	Femme	94,3	5,7	100,0
75-79	Ensemble	95,8	4,2	100,0
	Homme	96,5	3,5	100,0
	Femme	92,8	7,2	100,0
80-84	Ensemble	94,5	5,5	100,0
	Homme	96,4	3,6	100,0
	Femme	90,9	9,1	100,0
85 ou +	Ensemble	93,0	7,0	100,0
	Homme	93,3	6,7	100,0
	Femme	87,4	12,6	100,0
	Ensemble	89,6	10,4	100,0
Total	Homme	98,0	2,0	100,0
	Femme	97,8	2,2	100,0
	Ensemble	97,9	2,1	100,0

10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

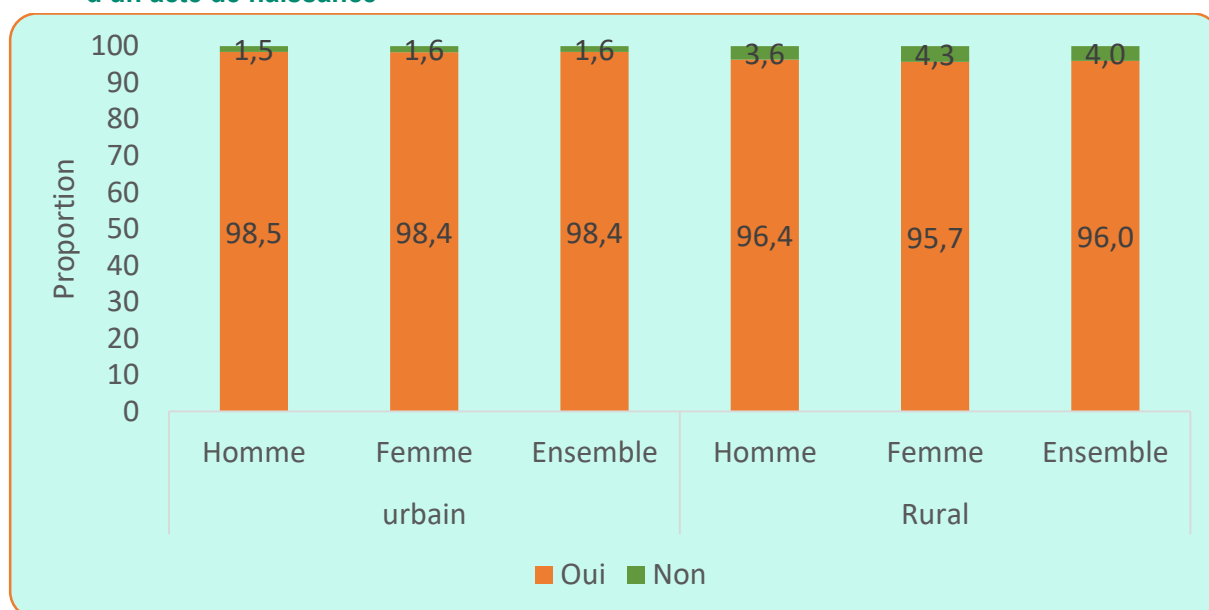
Dans le milieu urbain, 98,4 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la

répartition par sexe selon la possession d'un acte de naissance est quasi égalitaire.

Dans le milieu rural, 96,0 % des résidents ont un acte de naissance. L'analyse selon le sexe indique que 96,4% des hommes possèdent un acte de naissance contre 95,7% chez les femmes.

La proportion des individus possédant un acte de naissance en milieu rural est inférieure à celle du milieu urbain (graphique 10.2).

Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Dans la région du Centre, neuf habitants sur dix possèdent un acte de naissance quelle que soit la commune considérée.

La commune de Ouagadougou (98,4%) enregistre la plus forte proportion de personnes possédant un acte de naissance. Elle est suivie des communes de Saaba (97,3%) et de Komsilga (96,8%). Les communes de Tanghin-Dassouri (94,5%), de Komki-Ipala (92,9%) et de Koubri (91,4%) enregistrent le niveau de possession d'acte de naissance les plus faibles (tableau 10.2).

Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Ensemble
Ouagadougou	98,4	1,6	100,0
Komki-Ipala	92,9	7,1	100,0
Komsilga	96,8	3,2	100,0
Koubri	91,4	8,6	100,0
Pabré	96,0	4,0	100,0
Saaba	97,3	2,7	100,0
Tanghin-Dassouri	94,5	5,5	100,0
CENTRE	97,9	2,1	100,0

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans (tableau 10.3), la commune de Ouagadougou enregistre toujours le niveau de possession d'acte de naissance le plus élevé (98,0%). Le plus faible niveau de possession d'acte de naissance est observé dans la commune de Koubri (89,8 %).

Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Ensemble
Ouagadougou	98,0	2,0	100,0
Komki-Ipala	90,3	9,7	100,0
Komsilga	96,5	3,5	100,0
Koubri	89,8	10,2	100,0
Pabré	93,5	6,5	100,0
Saaba	96,7	3,3	100,0
Tanghin-Dassouri	93,5	6,5	100,0
CENTRE	97,3	2,7	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région du Centre, 2,1% des personnes ne possèdent pas un acte de naissance. La proportion de personnes ne possédant pas un acte de naissance est légèrement plus élevée chez les femmes (2,2%) que chez les hommes (2,0%).

Le niveau de possession est plus bas en milieu rural (96,0%) qu'en milieu urbain (98,4%).

La commune de Ouagadougou (98,4%) enregistre la plus forte proportion de personnes possédant un acte de naissance. A l'inverse, les communes de Tanghin-Dassouri (94,5%), de Komki-Ipala (92,9%) et de Koubri (91,4%) enregistrent les plus faibles proportions.

CHAPITRE 11 :CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet également d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire

utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5^e RGPH, il a été dénombré 718 272 ménages dans la région du Centre. Près de huit ménages sur dix (79,7%) résident en milieu urbain. La taille moyenne des ménages dans la région est plus faible que celle au plan national. En effet, en moyenne 4,2 personnes vivent habituellement dans chaque ménage tandis que pour l'ensemble du pays cette moyenne est de 5,2 personnes. Il n'existe pas de différence entre le milieu urbain et le milieu rural (tableau 11.1).

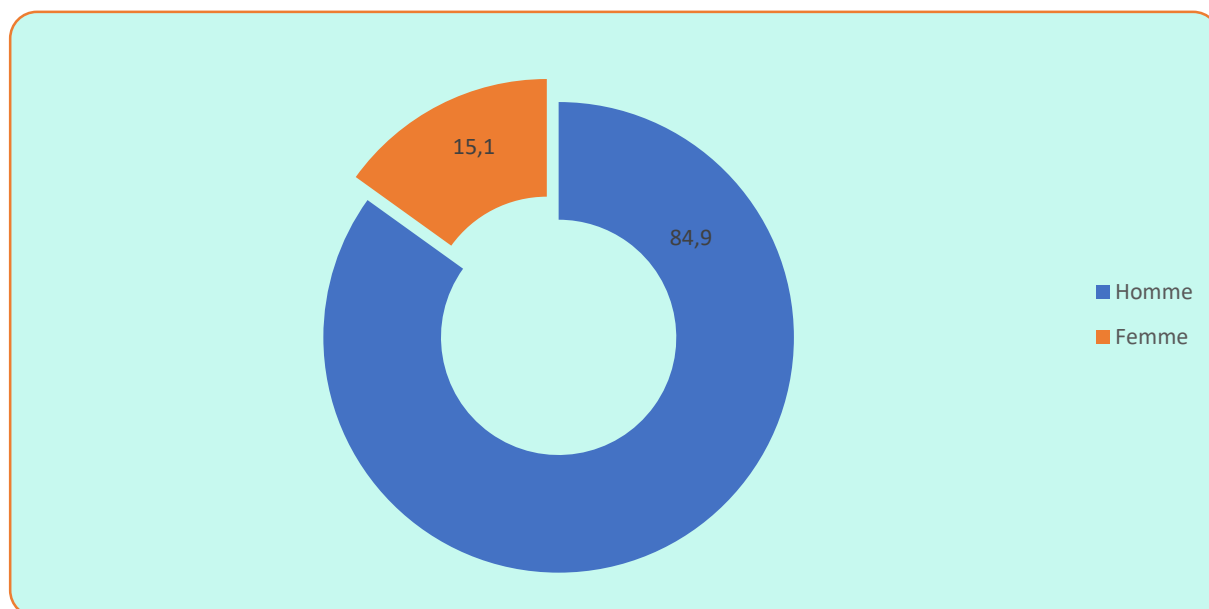
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	572 169	79,7	4,2
Rural	146 103	20,3	4,2
Ensemble	718 272	100,0	4,2

11.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe montre que 84,9% des ménages sont dirigés par des hommes contre 15,1% par des femmes (graphique 11.1).

Graphique 11.1 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 40,7 ans. Cette moyenne est légèrement plus élevée en milieu urbain (41,0 ans) qu'en milieu rural (39,6 ans) (tableau 11.2). La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 44 ans est élevée. En effet, plus de la moitié (60,2%) des

chefs de ménages ont entre 25 et 44 ans. La proportion des chefs de ménage de ce groupe d'âge est plus importante en milieu rural (62,6%) qu'en milieu urbain (59,5%).

En revanche, on note une faible proportion des chefs de ménages de moins de 25 ans (respectivement 7,0% pour l'ensemble de la région, 6,6% en milieu urbain et 8,6% en milieu rural) et de plus de 65 ans (6,7%).

Tableau 11.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
10-14	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
15-19	1,0	1,4	1,1	1,5	2,0	1,5	1,1	1,5	1,2
20-24	5,2	6,9	5,5	6,9	7,5	7,0	5,6	7,0	5,8
25-29	13,1	11,8	12,9	15,1	9,9	14,5	13,5	11,5	13,2
30-34	18,5	13,2	17,6	20,0	11,9	19,0	18,8	13,0	17,9
35-39	16,8	11,6	16,0	17,4	10,8	16,6	17,0	11,4	16,1
40-44	13,5	10,5	13,0	12,8	10,0	12,5	13,4	10,4	12,9
45-49	9,6	8,9	9,5	8,1	8,9	8,2	9,3	8,9	9,2
50-54	7,2	9,1	7,5	5,7	9,1	6,2	6,9	9,1	7,2
55-59	5,2	8,2	5,7	3,7	7,8	4,2	4,9	8,1	5,4
60-64	4,1	6,8	4,5	3,0	7,0	3,5	3,8	6,8	4,3
65-69	2,5	4,6	2,9	2,0	5,0	2,3	2,4	4,7	2,7
70-74	1,6	3,4	1,9	1,7	4,4	2,0	1,6	3,5	1,9
75-79	0,8	1,7	0,9	0,9	2,2	1,1	0,8	1,8	1,0
80 et +	0,8	1,9	1,0	1,0	3,5	1,3	0,8	2,2	1,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,4	44,0	41,0	38,8	45,3	39,6	40,0	44,2	40,7
Age médian	38,0	42,0	38,0	36,0	43,0	36,0	37,0	42,0	38,0

M=Masculin, F=Féminin, E=Ensemble

11.3. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que 7 chefs de ménage sur 10 sont mariés (tableau 11.3). La proportion des chefs de ménages mariés est plus importante en milieu rural (74,9%) qu'en milieu urbain (69,7%). Les chefs de ménages célibataires viennent en deuxième position avec 18,0%. Les divorcés/séparés ne représentent que 1,5% des chefs de ménage.

Plus de la moitié (59,6%) des chefs de ménages sont de la religion musulmane. Cette proportion est plus importante en milieu urbain (60,2%) qu'en milieu rural (57,5%). Les chefs de ménages catholiques viennent ensuite avec 32,1%. La proportion des chefs de ménages catholiques est plus élevée en milieu rural (34,3%) qu'en milieu urbain (31,6%).

Selon le niveau d'instruction, 44,9% des chefs de ménages n'ont aucun niveau et 16,8% le niveau primaire. En milieu rural, plus de la moitié (61,3%) des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction contre 40,3% en milieu urbain.

L'analyse selon la situation d'occupation montre que 74,1% des chefs de ménages sont occupés. Ce niveau varie selon le milieu de résidence puisque 75,3% des chefs de ménages du milieu urbain sont occupés contre 69,7% pour ceux du milieu rural.

Tableau 11.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat Matrimonial			
Célibataire	18,9	14,8	18,0
Marié	69,7	74,9	70,9
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,6	1,2	1,5
Veuf (ve)	5,5	5,1	5,4
Union libre	4,2	4,1	4,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	0,5	0,9	0,6
Musulman	60,2	57,5	59,6
Catholique	31,6	34,3	32,1
Protestant	7,3	7,1	7,3
Autre	0,3	0,1	0,2
Sans religion	0,2	0,1	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	40,3	61,3	44,9
Primaire	17,4	14,6	16,8
Post-primaire	16,1	10,7	14,9
Secondaire	11,5	7,0	10,5
Supérieur	14,5	6,3	12,8
ND	0,1	0,0	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Situation d'occupation			
Occupés	75,3	69,7	74,1
Non occupés	3,2	3,1	3,2
Hors main d'œuvre	21,4	27,2	22,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

11.4. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région du Centre est passé de 353 941 en 2006 à 641 576 en 2019 soit une augmentation de 81,3% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 6% par an. La proportion des ménages résidant en milieu rural a augmenté de 8,7 points entre les deux (2) recensements. La taille moyenne des ménages a connu une évolution passant de 4,9 à 4,2 personnes. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 13,4% en 2006 à 15,1% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (13,7% à 15,9%) qu'en milieu rural (11,1% à 12,2%) (tableau 11.4).

Tableau 11.4 : Evolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	308 380	87,1	13,7	4,8	Na
	Rural	45 561	12,9	11,1	5,5	Na
	Ensemble	353 941	100	13,4	4,9	Na
2019	Urbain	502 938	78,4	15,9	4,2	63,1
	Rural	138 638	21,6	12,2	4,2	204,3
	Ensemble	641 576	100,0	15,1	4,2	81,3

Na=non applicable

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région du Centre au dénombrement du 5^e RGPH est de 718 272 ménages. Près de huit ménages sur dix (79,7%) résident en milieu urbain. La taille moyenne des ménages est de 4,2 personnes. Les femmes chefs de ménages représentent 15,1% des chefs de ménages. La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 40,7 ans. Elle est légèrement plus élevée en milieu urbain (41,0 ans) qu'en milieu rural (39,6 ans).

CHAPITRE 12 :CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région des Cascades.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou

en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 71,1% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments à plusieurs logements (13,3%) et de type villa (13,1%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes.

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, 85,7% des ménages possèdent des maisons individuelles simples contre 67,1% en milieu urbain (tableau 12.1). La proportion des ménages ayant des bâtiments à plusieurs logements est plus élevée en milieu urbain (15,3%) qu'en milieu rural (5,0%).

Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	1,3	0,4	1,1
Villa	15,3	5,0	13,1
Maison individuelle simple	67,1	85,7	71,1
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	15,4	5,8	13,3
Case	0,0	2,1	0,5
Tente	0,0	0,0	0,0
Autres	0,8	1,1	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ECLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence.

Dans la région du Centre, les principaux modes d'éclairage des ménages sont par ordre d'importance le panneau solaire (38,5%), l'électricité de la SONABEL (38,1%) et de la lampe torche (11,8%).

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, la majorité des ménages (56,6%) utilisent le panneau solaire comme mode d'éclairage contre 33,5% pour ceux du milieu urbain. L'électricité de la SONABEL est utilisée par 47,1% des ménages du milieu urbain contre 5,8% en milieu rural. On note que les lampes torches (21,9%) et les lampes rechargeables (12,1%) sont également utilisés par une grande partie des ménages du milieu rural (tableau 12.2).

Tableau 12.2 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	47,1	5,8	38,1
Plateformes multifonctionnelles	0,7	0,4	0,6
Panneau solaire	33,5	56,6	38,5
Groupe électrogène et batterie	0,6	0,7	0,6
Lampe à gaz	0,1	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,3	0,6	0,4
Lampe à huile	0,1	0,2	0,1
Lampe rechargeable	7,2	12,1	8,3
Lampe torche	9,1	21,9	11,8

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,1	0,0
Autres	1,4	1,4	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence. La principale source d'énergie des ménages de la région du Centre pour la cuisson est le gaz/biogaz (54,9%) suivi du bois en foyer simple (18,3%) et du charbon de bois (18,1%).

Le pourcentage de ménages utilisant le bois en foyer simple pour cuisiner est trois fois plus élevé en milieu rural (38,3%) qu'en milieu urbain (12,7%). Par contre, le gaz est largement plus utilisé par les ménages du milieu urbain que du milieu rural (60,6% contre 34,1%) (tableau 12.3).

Tableau 12.3 : Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	1,8	0,5	1,6
Gaz ou Biogaz	60,6	34,1	54,9
Pétrole	0,1	0,1	0,1
Charbon de bois	17,9	18,7	18,1
Bois (foyer amélioré)	1,9	2,6	2,1
Bois (foyer simple)	12,7	38,3	18,3
Non concerné	3,1	3,1	3,1
Autres	1,8	2,5	2,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence.

Le robinet est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (46,1%). Les ménages qui ont recours à l'eau d'une fontaine publique sont de 39,2% contre 9,9% des ménages qui utilisent l'eau de forage. La provenance de l'eau de boisson varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, plus de la moitié (55,9%) des ménages utilisent l'eau du robinet et 35,8% l'eau de fontaine publique. L'eau de forage est utilisée par 4,9% des ménages.

En revanche, les ménages ruraux dépendent principalement des fontaines publiques (51,7%) et des forages (28,0%). L'eau de robinet concerne 10,5% des ménages et 4,4% pour les puits ordinaires (tableau 12.4).

Tableau 12.4 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,2	0,3	0,2
Puits ordinaire	1,2	4,4	1,9
Puits busé ordinaire	0,3	0,8	0,4
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,4	3,1	1,0
Forage	4,9	28,0	9,9

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Fontaine publique	35,8	51,7	39,2
Robinet compteur intérieur propre	37,1	7,2	30,6
Robinet compteur intérieur partagé	17,8	2,3	14,5
Robinet dans une autre cour	1,1	0,9	1,0
Autres	1,3	1,3	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence.

Dans la région, les principaux lieux d'aisance des ménages sont les latrines simples commun (44,9%) et les latrines simples personnel (31,9%). La brousse/nature concerne 2,5% des ménages

En milieu urbain, 47,0% des ménages utilisent les latrines simples commun, 29,6% les latrines simples personnel et 11,2% les toilettes à chasse d'eau personnel. Par contre, en milieu rural le principal type de toilette utilisé par les ménages est la latrine simple personnel (40,2%), suivi de la latrine simple commun (37,2%). La brousse/nature est utilisée par 9,2% des ménages (tableau 12.5).

Tableau 12.5 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	11,2	3,6	9,6
Chasse d'eau en commun	4,5	3,7	4,3
Latrine simple personnel	29,6	40,2	31,9
Latrine simple commun	47,0	37,2	44,9
Latrine ventilée personnel	2,5	1,4	2,2
Latrine ventilée commun	3,2	1,5	2,9
Brousse/nature	0,7	9,2	2,5
Autres	1,4	3,3	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux.

Dans la région, le principal mode d'évacuation des ordures des ménages est le ramassage privé (36,4%), suivi des tas d'immondices avec 21,2%. Les ménages qui évacuent les ordures dans la rue représentent 17,6% et ceux qui utilisent les bacs à ordures 11,0% (tableau 12.6).

En milieu urbain, 43,7% des ménages ont recours aux services de ramassage privé, 18,9% jettent les ordures sur les tas d'immondices et 14,4% dans la rue.

En revanche, en milieu rural 29,6% des ménages utilisent les tas d'immondices et 29,3% la rue comme mode d'évacuation des ordures. Les bacs à ordures et le ramassage privé représentent respectivement 10,6% et 10,0%.

Tableau 12.6 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	43,7	10,0	36,4
Tas d'immondices	18,9	29,6	21,2
Fosses fumières	3,3	8,9	4,5
Bac à ordures	11,1	10,6	11,0
Rue	14,4	29,3	17,6

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Fossé (fosses/caniveaux)	4,9	4,7	4,9
Autres	3,7	7,0	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence.

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région du Centre sont la rue/nature (72,2 %) et la fosse septique (11,2 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (71,3%) comme en milieu rural (75,5%). Certains ménages évacuent les eaux usées dans la fosse septique (12,6% des ménages du milieu urbain et 6,1% du milieu rural) (tableau 12.7).

Tableau 12.7 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	9,0	10,1	9,3
Rue/Nature	71,3	75,5	72,2
Puisards	3,2	1,6	2,8
Caniveau	1,5	0,8	1,3
Fosse septique	12,6	6,1	11,2
Autres	2,5	5,9	3,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

Dans la région du Centre, la quasi-totalité des ménages (95,9%) que ce soit en milieu urbain (96,6%) ou rural (93,6%) possède un téléphone cellulaire (tableau 12.8). Les ménages urbains sont plus susceptibles que les ménages ruraux de posséder la télévision (65,6% contre 40,6%), l'ordinateur (19,4% contre 6,4%) et la connexion internet (33,1% contre 12,2%). En revanche, la proportion des ménages possédants une radio est plus élevée en milieu rural (65,4%) qu'en milieu urbain (59,4%).

Tableau 12.8 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipement	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	59,4	65,4	60,7
Télévision	65,6	40,6	60,2
Téléphone fixe	3,0	1,7	2,7
Téléphones cellulaires	96,6	93,6	95,9
Réfrigérateur / Congélateur	22,7	5,4	19,0
Ordinateur	19,4	6,4	16,6
Foyer amélioré	16,4	9,5	14,9
Décodeur /parabole	45,3	19,8	39,8
Cuisinière à gaz/électrique	35,3	17,3	31,4
Connexion à internet	33,1	12,2	28,6

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région du Centre est la mobylette/moto. En effet, 75,9% des ménages possèdent au moins une mobylette/moto. Il est suivi par la bicyclette qui est possédée par 66,5% des ménages. La voiture est concernée par 11,1% des ménages.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (78,8%) contre 63,1% en milieu urbain comme moyen de déplacement. La mobylette/moto est diversement utilisée en milieu rural (69,6%) et milieu urbain (77,7%) par les ménages. La proportion des ménages possédants une voiture est plus élevée en milieu urbain (12,9%) qu'en milieu rural (4,5%) (tableau 12.9).

Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	63,1	78,8	66,5
Mobylette/Moto	77,7	69,6	75,9
Bicyclette pour handicapé	1,2	1,3	1,2
Moto tricycle	0,2	0,1	0,2
Moto tricycle pour handicapé	2,6	2,6	2,6
Voiture	12,9	4,5	11,1
Pirogue	0,1	0,1	0,1
Charette	2,3	15,0	5,0
Chameau	0,3	0,3	0,3
Cheval	0,3	0,4	0,3
Ane	1,0	16,7	4,4

CONCLUSION

L'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Centre montre que sept ménages sur dix habitent des maisons individuelles. En milieu rural, 85,7% des ménages possèdent des maisons individuelles simples contre 67,1% en milieu urbain.

Les principaux modes d'éclairage des ménages sont le panneau solaire (38,5%) et l'électricité de la SONABEL (38,1%). En milieu rural, la majorité des ménages (56,6%) utilisent le panneau solaire comme mode d'éclairage contre 33,5% pour ceux du milieu urbain. L'électricité de la SONABEL est utilisée par 47,1% des ménages du milieu urbain contre 5,8% en milieu rural.

La principale source d'énergie des ménages pour la cuisson est le gaz/biogaz (54,9%).

Les principaux lieux d'aisance des ménages sont les latrines simples commun (44,9%) et les latrines simples personnel (31,9%). Dans la région, 36,4% des ménages ont recours au ramassage privé pour évacuer les ordures.

Le téléphone cellulaire est le bien d'équipement le plus disponible chez les ménages (95,9%). Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages est la mobylette/moto (75,9%).

CONCLUSION GENERALE

La région du Centre est composée de six départements (Komki Ipala, Koubri, Komsilga, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri), d'une commune de plein exercice (Ouagadougou) à statut particulier et d'une commune de moyen exercice Tanghin-Dassouri. Le climat est de type soudano-sahélien, déterminé par un climat tropical possédant deux principales saisons (une pluvieuse et une sèche).

La population de la région s'élève à 3 030 384 habitants dont 1 540 872 femmes et 1 489 512 hommes, soit un ratio de 96,7 hommes pour 100 femmes. Sa population représente 14,8 % de la population totale du Burkina Faso. Elle est très jeune avec un âge moyen de 23,5 ans. La population urbaine est plus importante que celle rurale.

Plus de la moitié de la population de 15 ans ou plus est alphabétisée (57,0%). La proportion des personnes âgées de 3 ans ou plus qui n'ont aucun niveau d'instruction est de 37,6%.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 69,6% sont scolarisés et 10,9% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de la scolarisation est plus élevé au primaire (46,3%) celui du supérieur demeure faible (11,0%). Les femmes sont généralement défavorisées en matière d'instruction par rapport aux hommes.

Dans la région du Centre, il y a 49,3 % d'individus occupés, 5,1 % de chômeurs et 45,6 % de personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 54,4%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (55,3%) qu'en milieu rural (50,8%). Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,5 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 29,1 %.

Quatre personnes sur dix (40,7%) sont des migrants. Les natifs de la région représentent 32,4% des résidents.

La prévalence du handicap dans la région du Centre est de 0,9 %. La commune de Komki-Ipala avec 2,4% enregistre la plus forte proportion. La prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,0%) qu'en milieu urbain (0,9%).

Dans la région du Centre, 2,1% des personnes ne possèdent pas un acte de naissance. La proportion de personnes ne possédant pas un acte de naissance est légèrement plus élevée chez les femmes (2,2%) que chez les hommes (2,0%). Le niveau de possession est plus bas en milieu rural (96,0%) qu'en milieu urbain (98,4%).

Dans l'ensemble de la région, 718 272 ménages ont été dénombrés, dont 15,1% de ménages dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages est de 4,2 personnes, contre 5,2 personnes au niveau national.

Les principaux modes d'éclairage des ménages de la région sont le panneau solaire (38,5%) et l'électricité de la SONABEL (38,1%). En milieu rural, la majorité des ménages (56,6%) utilisent le panneau solaire comme mode. L'électricité de la SONABEL est utilisée par 47,1% des ménages du milieu urbain contre 5,8% en milieu rural.

La principale source d'énergie des ménages pour la cuisson est le gaz/biogaz (54,9%).

Les principaux lieux d'aisance des ménages sont les latrines simples commun (44,9%) et les latrines simples personnel (31,9%). Dans la région, 36,4% des ménages ont recours au ramassage privé pour évacuer les ordures.

Le téléphone cellulaire est le bien d'équipement le plus disponible chez les ménages (95,9%). Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages est la mobylette/moto (75,9%).

BIBLIOGRAPHIE

ESPAGNACQ, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

GENDREAU F., (1993), La population de l'Afrique. Manuel de Démographie, Paris (France), CEPED, 463p.

GUBRY F., (1984), Analyse de la nuptialité, Yaoundé (Cameroun), IFORD, 159p.

INSD, (2000), analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume I, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD, (2000), analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume II, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD (2022), Synthèse des résultats définitifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 133p

INSD (2022), Fichier des localités du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 382p

INSD (2022), Projections démographiques du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

LOUIS H., (1981), Dictionnaire démographique multilingue, Paris (France), INED, p.77

MINISTERE DE LA SANTE, (2021), Annuaire statistique de santé 2020, 478 p.

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

NATIONS UNIES (2017), principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements

PALLO F.J.P et al., (2008), statut de la matière organique des sols dans la zone Sud-soudanienne au Burkina Faso, Biotechnologie, Agronomie, Société et environnement, volume 12 numéro 3, p 291-301.

ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du centre en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	158 444	166 401	324 845
10-14	135 363	155 128	290 491
15-19	119 554	162 953	282 507
20-24	122 215	155 056	277 271
25-29	124 715	139 163	263 878
30-34	124 242	114 679	238 921
35-39	101 618	84 122	185 740
40-44	77 265	57 328	134 593
45-49	52 955	40 190	93 145
50-54	38 813	32 509	71 322
55-59	27 413	25 505	52 918
60-64	21 646	20 054	41 700
65-69	13 553	12 894	26 447
70-74	9 480	10 414	19 894
75-79	4 811	5 777	10 588
80-84	2 511	4 140	6 651
85 ou +	2 798	4 461	7 259
Centre	1 137 396	1 190 774	2 328 170

Tableau A 2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Kadiogo	1 137 396	1 190 774	2 328 170
Centre	1 137 396	1 190 774	2 328 170

Tableau A 3 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Ouagadougou	74,2	74,2	74,2
Komki-Ipala	60,7	46,8	53,3
Komsilga	61,3	55,0	58,2
Koubri	45,1	39,1	42,1
Pabré	56,2	46,9	51,4
Saaba	62,2	57,2	59,7
Tanghin-Dassouri	61,3	47,7	54,0
Centre	71,2	63,6	67,3

Tableau A 4 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Ensemble
Ouagadougou	10,1	19,7	70,2	100,0
Komki-Ipala	9,2	20,2	70,6	100,0
Komsilga	9,5	14,8	75,7	100,0
Koubri	26,2	26,1	47,7	100,0
Pabré	16,2	22,4	61,4	100,0
Saaba	13,2	17,2	69,7	100,0
Tanghin-Dassouri	9,6	21,2	69,3	100,0
Centre	10,9	19,5	69,6	100,0

Tableau A 5 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Ensemble
0-4	Urbain	98,0	2,0	100,0
	Rural	95,3	4,7	100,0
	Ensemble	97,3	2,7	100,0
5-9	Urbain	98,5	1,5	100,0
	Rural	95,9	4,1	100,0
	Ensemble	97,8	2,2	100,0
10-14	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	96,2	3,8	100,0
	Ensemble	97,9	2,1	100,0
15-19	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	96,5	3,5	100,0
	Ensemble	98,0	2,0	100,0
20-24	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	96,9	3,1	100,0
	Ensemble	98,3	1,7	100,0
25-29	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	96,9	3,1	100,0
	Ensemble	98,3	1,7	100,0
30-34	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	97,1	2,9	100,0
	Ensemble	98,3	1,7	100,0
35-39	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	96,7	3,3	100,0
	Ensemble	98,2	1,8	100,0
40-44	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	96,6	3,4	100,0
	Ensemble	98,2	1,8	100,0
45-49	Urbain	98,7	1,3	100,0
	Rural	96,2	3,8	100,0
	Ensemble	98,2	1,8	100,0
50-54	Urbain	98,5	1,5	100,0
	Rural	95,5	4,5	100,0
	Ensemble	98,0	2,0	100,0
55-59	Urbain	98,7	1,3	100,0
	Rural	95,2	4,8	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Ensemble
60-64	Ensemble	98,1	1,9	100,0
	Urbain	98,2	1,8	100,0
	Rural	93,3	6,7	100,0
65-69	Ensemble	97,3	2,7	100,0
	Urbain	98,1	1,9	100,0
	Rural	92,5	7,5	100,0
70-74	Ensemble	96,9	3,1	100,0
	Urbain	97,4	2,6	100,0
	Rural	90,8	9,2	100,0
75-79	Ensemble	95,8	4,2	100,0
	Urbain	96,8	3,2	100,0
	Rural	88,1	11,9	100,0
80-84	Ensemble	94,5	5,5	100,0
	Urbain	95,4	4,6	100,0
	Rural	86,6	13,4	100,0
85 ou +	Ensemble	93,0	7,0	100,0
	Urbain	93,0	7,0	100,0
	Rural	80,7	19,3	100,0
Total	Ensemble	89,6	10,4	100,0
	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	96,0	4,0	100,0
	Ensemble	97,9	2,1	100,0

Tableau A 6 : Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Ensemble
0-4	97,3	2,7	100
5-9	97,8	2,2	100
10-14	97,9	2,1	100
15-19	98,0	2,0	100
20-24	98,3	1,7	100
25-29	98,3	1,7	100
30-34	98,3	1,7	100
35-39	98,2	1,8	100
40-44	98,2	1,8	100
45-49	98,2	1,8	100
50-54	98,0	2,0	100
55-59	98,1	1,9	100
60-64	97,3	2,7	100
65-69	96,9	3,1	100
70-74	95,8	4,2	100
75-79	94,5	5,5	100
80-84	93,0	7,0	100
85 ou +	89,6	10,4	100
Ensemble	97,9	2,1	100

Tableau A 7 : Répartition (%) des densités dans les communes

Commune	Densités
Ouagadougou	4 385,5
Komki-Ipala	103,7
Komsilga	400,6
Koubri	106,8
Pabré	97,6
Saaba	510,6
Tanghin-Dassouri	205,7
Centre	1014,1

Tableau A 8 : Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Ouagadougou	572 169	79,7	4,2
Komki-Ipala	4 062	0,6	5,5
Komsilga	35 487	4,9	3,8
Koubri	13 076	1,8	4,6
Pabré	8 111	1,1	4,9
Saaba	71 491	10,0	4,0
Tanghin-Dassouri	13 876	1,9	5,0
Centre	718 272	100,0	4,2

Tableau A 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune/Arrondissement	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres	Ensemble
Ouagadougou	1,5	16,4	64,2	17,1	0,0	0,0	0,8	100,0
Komki-Ipala	0,1	1,6	87,8	2,7	5,7	0,0	2,1	100,0
Komsilga	0,4	4,6	90,9	3,3	0,2	0,0	0,6	100,0
Koubri	0,1	1,7	80,3	5,4	11,9	0,1	0,5	100,0
Pabré	0,1	3,6	77,4	13,4	2,8	0,0	2,7	100,0
Saaba	0,5	6,6	85,3	5,6	0,8	0,0	1,1	100,0
Tanghin-Dassouri	0,1	2,5	83,4	9,9	2,8	0,0	1,2	100,0
Centre	1,1	13,1	71,1	13,3	0,5	0,0	0,8	100,0

Tableau A 10 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole
Ouagadougou	55,9	0,6	27,1	0,5	0,1	0,3
Komki-Ipala	2,0	1,5	33,5	0,3	0,1	1,2
Komsilga	1,6	0,4	61,8	0,8	0,1	0,3
Koubri	5,8	0,8	44,6	0,2	0,1	0,7
Pabré	2,7	0,3	37,1	0,3	0,1	1,2
Saaba	8,9	0,3	63,1	0,8	0,2	0,5
Tanghin-Dassouri	3,4	0,8	39,6	0,5	0,0	1,4
Centre	38,1	0,6	38,5	0,6	0,1	0,4

Commune	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Autres	Ensemble
Ouagadougou	0,0	6,2	8,0	0,0	0,0	1,2	100,0
Komki-Ipala	0,3	10,4	49,4	0,0	0,1	1,1	100,0
Komsilga	0,1	12,9	20,8	0,0	0,0	1,1	100,0
Koubri	0,2	12,8	33,2	0,1	0,1	1,4	100,0
Pabré	0,2	16,7	40,3	0,0	0,1	1,0	100,0
Saaba	0,2	10,7	13,7	0,0	0,1	1,7	100,0
Tanghin-Dassouri	0,2	14,9	37,6	0,0	0,1	1,3	100,0
Centre	0,1	8,3	11,8	0,0	0,0	1,4	100,0

Tableau A 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)
Ouagadougou	2,3	62,6	0,1	16,8	1,8
Komki-Ipala	0,1	5,2	0,1	5,6	1,8
Komsilga	0,3	36,5	0,2	23,1	1,8
Koubri	0,1	10,5	0,1	9,9	2,7
Pabré	0,4	10,8	0,1	7,2	2,5
Saaba	0,9	45,8	0,2	22,3	3,4
Tanghin-Dassouri	0,3	12,1	0,0	7,3	1,3
Centre	1,6	54,9	0,1	18,1	2,1

Commune	Bois (foyer simple)	Non concerné	Autres	Ensemble
Ouagadougou	11,4	3,2	1,7	100,0
Komki-Ipala	84,5	1,6	1,1	100,0
Komsilga	31,6	4,6	2,0	100,0
Koubri	71,4	1,3	4,0	100,0
Pabré	75,3	1,6	2,0	100,0
Saaba	22,1	3,1	2,3	100,0
Tanghin-Dassouri	73,0	2,7	3,3	100,0
Centre	18,3	3,1	2,0	100,0

Tableau A 12 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune	Barrage/rivière /cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage
Ouagadougou	0,2	1,2	0,3	0,4	4,4
Komki-Ipala	0,6	32,3	1,9	5,2	39,5
Komsilga	0,0	1,8	0,8	5,1	28,7
Koubri	1,5	6,6	0,5	4,4	51,3
Pabré	1,1	4,5	0,4	6,7	46,0
Saaba	0,1	1,2	0,3	0,6	18,5
Tanghin-Dassouri	0,0	16,9	3,0	7,4	39,1
Centre	0,2	1,9	0,4	1,0	9,9

Commune	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Autres	Ensemble
Ouagadougou	31,2	38,5	21,6	1,0	1,2	100,0
Komki-Ipala	19,1	0,4	0,5	0,1	0,3	100,0
Komsilga	55,3	5,5	1,0	0,8	1,0	100,0
Koubri	33,7	0,4	0,1	0,4	1,1	100,0
Pabré	35,9	3,5	1,0	0,2	0,8	100,0
Saaba	61,1	11,4	4,0	1,2	1,7	100,0
Tanghin-Dassouri	30,4	1,0	0,8	1,0	0,5	100,0
Centre	39,2	30,6	14,5	1,0	1,3	100,0

Tableau A 13 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun
Ouagadougou	12,4	5,0	25,6	49,6
Komki-Ipala	1,4	1,2	19,5	49,5
Komsilga	3,0	2,2	45,3	38,1
Koubri	1,3	1,5	20,0	38,9
Pabré	1,9	4,0	25,1	42,9
Saaba	5,0	4,2	47,0	35,2
Tanghin-Dassouri	1,5	7,3	25,3	36,3
Centre	9,6	4,3	31,9	44,9

Commune	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse /nature	Autres	Ensemble
Ouagadougou	2,3	3,2	0,6	1,3	100,0
Komki-Ipala	0,5	1,2	20,9	5,9	100,0
Komsilga	2,1	2,1	5,5	1,5	100,0
Koubri	0,3	2,1	31,3	4,7	100,0
Pabré	0,6	2,4	16,9	6,2	100,0
Saaba	1,6	1,1	3,0	3,0	100,0
Tanghin-Dassouri	0,4	1,7	21,9	5,6	100,0
Centre	2,2	2,9	2,5	1,8	100,0

Tableau A 14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures
Ouagadougou	50,5	16,5	2,9	11,2
Komki-Ipala	0,9	20,1	42,5	4,5
Komsilga	6,1	27,2	9,0	13,0
Koubri	2,2	25,2	10,6	3,7
Pabré	1,4	21,9	8,7	5,2
Saaba	16,1	30,6	5,6	12,9
Tanghin-Dassouri	3,7	41,8	14,9	3,5
Centre	36,4	21,2	4,5	11,0

Commune	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	Ensemble
Ouagadougou	11,9	3,9	3,1	100,0
Komki-Ipala	27,1	0,9	4,2	100,0
Komsilga	35,8	3,7	5,2	100,0
Koubri	44,4	0,9	13,1	100,0
Pabré	47,5	1,1	14,2	100,0
Saaba	21,8	7,2	5,9	100,0
Tanghin-Dassouri	26,7	1,0	8,4	100,0
Centre	17,6	4,9	4,4	100,0

Tableau A 15 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau
Ouagadougou	8,9	68,8	3,5	1,9
Komki-Ipala	15,6	72,3	0,3	0,1
Komsilga	9,8	80,2	1,6	0,4
Koubri	6,5	71,5	3,9	0,5
Pabré	5,8	81,2	0,1	0,5
Saaba	10,6	73,5	1,5	1,2
Tanghin-Dassouri	12,4	75,4	0,6	0,1
Centre	9,3	72,2	2,8	1,3

Commune	Fosse septique	Autres	Ensemble
Ouagadougou	14,6	2,3	100,0
Komki-Ipala	2,6	9,1	100,0
Komsilga	4,4	3,6	100,0
Koubri	5,0	12,5	100,0
Pabré	2,4	10,0	100,0
Saaba	8,3	4,9	100,0
Tanghin-Dassouri	3,6	8,0	100,0
Centre	11,2	3,2	100,0

Tableau A 16 : Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur
Ouagadougou	58,9	68,6	3,4	96,7	25,9
Komki-Ipala	67,8	11,3	1,0	86,6	1,1
Komsilga	65,6	41,1	2,1	95,4	3,8
Koubri	71,3	25,4	2,9	87,9	2,2
Pabré	67,0	22,2	1,8	91,0	2,9
Saaba	63,3	50,7	1,4	95,2	7,9
Tanghin-Dassouri	69,2	20,5	1,1	89,4	2,2
Centre	60,7	60,2	2,7	95,9	19,0

Commune	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Ouagadougou	21,2	17,2	49,2	37,9	34,2
Komki-Ipala	1,3	1,8	3,9	2,6	8,1
Komsilga	4,6	6,5	18,8	17,7	14,9
Koubri	1,7	4,5	8,0	5,2	1,1
Pabré	2,8	4,9	8,9	9,7	6,6
Saaba	9,7	14,1	26,9	22,9	15,0
Tanghin-Dassouri	2,5	3,9	8,0	6,9	5,5
Centre	16,6	14,9	39,8	31,4	28,6

Tableau A 17 : Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Mobylette/Moto	Bicyclette pour handicapé	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé
Ouagadougou	59,4	77,8	1,2	0,2	2,4
Komki-Ipala	87,2	53,6	1,6	0,3	2,7
Komsilga	79,5	70,9	1,2	0,1	2,5
Koubri	83,6	61,3	1,5	0,1	3,4
Pabré	85,7	63,0	1,4	0,1	4,3
Saaba	75,2	74,9	1,3	0,1	2,3
Tanghin-Dassouri	84,6	55,5	1,9	0,1	2,9
Centre	66,5	75,9	1,2	0,2	2,6

Commune	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Ouagadougou	14,2	0,1	2,1	0,3	0,3	0,9
Komki-Ipala	0,5	0,0	30,5	0,3	0,4	51,3
Komsilga	3,9	0,0	8,7	0,3	0,4	9,4
Koubri	1,3	0,2	36,7	0,4	0,6	40,5
Pabré	2,4	0,4	44,4	0,4	0,3	47,8
Saaba	6,3	0,0	7,4	0,3	0,4	6,1
Tanghin-Dassouri	1,7	0,0	27,8	0,4	0,7	39,1
Centre	11,1	0,1	5,0	0,3	0,3	4,4

Tableau A 18 : Proportion (%) des étrangers par région

REGIONS	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
BOUCLE DU MOUHOUN	99,9	0,1	100,0
CASCADES	99,9	0,1	100,0
CENTRE	99,1	0,9	100,0
CENTRE EST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-NORD	100,0	0,0	100,0
CENTRE-OUEST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-SUD	99,9	0,1	100,0
EST	99,9	0,1	100,0
HAUTS-BASSINS	99,8	0,2	100,0
NORD	99,9	0,1	100,0
PLATEAU CENTRAL	99,9	0,1	100,0
SAHEL	99,9	0,1	100,0
SUD-OUEST	99,9	0,1	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahim
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanoussou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblrirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/08

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf